

Banque nationale suisse
90^e rapport de gestion 1997

Table des matières

4	Avant-propos
6	Les grandes lignes de l'évolution économique
7	1 Etranger
7	1.1 Evolution de la conjoncture
10	1.2 Politique monétaire
12	1.3 Finances publiques
14	1.4 Marchés des changes
14	1.5 Marchés financiers
16	1.6 Intégration européenne
18	2 Suisse
18	2.1 Evolution de la conjoncture
23	2.2 Finances publiques
24	2.3 Marchés financiers
28	La politique monétaire de la Banque nationale
29	1 Stratégie
32	2 Mise en œuvre de la politique monétaire
34	3 Révision partielle de la loi sur la Banque nationale
36	4 Réforme du régime monétaire
38	Les autres tâches de la Banque nationale
39	1 Placement des actifs
39	1.1 Grandes lignes
40	1.2 Placements de devises
41	1.3 Placements en titres suisses
42	1.4 Prêts d'or
42	2 Trafic des paiements
42	2.1 Principes
44	2.2 Approvisionnement en numéraire
45	2.3 Trafic des paiements SIC
46	3 Statistiques
46	4 Services rendus à la Confédération
48	5 Collaboration avec des organes de la Confédération
48	5.1 Collaboration avec la Commission fédérale des banques
49	5.2 Collaboration avec le Département fédéral des finances
49	5.3 Relations financières de la Suisse pendant la Seconde Guerre mondiale
51	6 Coopération internationale
51	6.1 Participation au Fonds monétaire international
52	6.2 Participation au Groupe des Dix
53	6.3 Participation à la Banque des Règlements Internationaux
54	6.4 Crédits d'aide monétaire
54	6.5 Aide technique et cours de formation
55	6.6 Relations avec la Principauté de Liechtenstein

56		La gestion interne
57	1	Organisation
58	2	Personnel et ressources techniques
60	3	Changements au sein des autorités et de la direction de la Banque
64		Informations financières
65	1	Compte de résultat pour 1997
66	2	Bilan au 31 décembre 1997
68	3	Annexe au 31 décembre 1997
68		3.1 Rappel des activités
68		3.2 Principes de comptabilisation et d'évaluation
70		3.3 Commentaire du compte de résultat
75		3.4 Commentaire du bilan
87		3.5 Commentaire des opérations hors bilan
88	4	Résolutions du Conseil de banque à l'Assemblée générale des actionnaires
89	5	Rapport de la Commission de contrôle à l'Assemblée générale des actionnaires
90		Chronique
93		Tableaux récapitulatifs et listes diverses
94	1	Résultats annuels, depuis 1987
96	2	Aperçu du bilan, depuis 1987
98	3	Liste des membres des organes de surveillance et de direction
105	4	Publications

Dans le compte de résultat, le bilan et les autres tableaux, les chiffres sont arrondis. Il est possible par conséquent que les totaux s'écartent légèrement de la somme des valeurs qui les constituent.

Mesdames, Messieurs,

En 1997, l'économie suisse est sortie d'une longue phase de stagnation. La reprise a été hésitante dans un premier temps, mais nous pouvons tabler aujourd'hui sur un redressement de la conjoncture qui sera durable et se renforcera.

Les exportations ont contribué de manière décisive à cette amélioration. Elles ont enregistré une forte croissance, grâce à la situation économique favorable dans nombre de pays et à l'affaiblissement du franc. La consommation, lente à redémarrer, a pris de la vigueur au second semestre. Dans le secteur de la construction, aucun signe de reprise n'a été observé; les investissements sous forme de constructions ont encore reculé. La pression de la concurrence, très vive dans de nombreuses branches, a incité les entreprises à redoubler d'efforts pour moderniser et rationaliser leur appareil de production. Les investissements en biens d'équipement ont par conséquent continué à progresser. L'économie suisse a ainsi gagné en compétitivité.

Le renchérissement est resté à un niveau bas. Cette évolution réjouissante contraste avec la situation toujours préoccupante sur le marché du travail. Le taux de chômage a atteint des niveaux plus élevés qu'en 1996, mais amorcé un mouvement de repli au cours de l'année. Pour une forte part, le chômage a une origine structurelle. Il ne faut donc pas s'attendre à ce que la reprise de la conjoncture engendre une diminution rapide du nombre des personnes sans emploi.

Sur le plan monétaire, nous avons veillé à aménager, en 1997 également, des conditions-cadres favorables à la reprise. Par un approvisionnement généreux en monnaie, nous avons maintenu à un niveau bas les taux d'intérêt à court terme et lutté ainsi contre une hausse du cours du franc. Compte tenu des incertitudes apparues dans l'interprétation de l'évolution de la monnaie centrale, nous avons davantage porté notre attention sur les agrégats monétaires répondant à des définitions plus larges, en particulier sur M_3 .

Le régime monétaire suisse est devenu anachronique à la suite des profonds changements intervenus dans le système monétaire international. Sa réforme a occupé une place importante dans nos travaux. Elle vise à supprimer le rattachement du franc à l'or, à introduire dans la constitution une formulation plus précise du mandat de la Banque nationale, ainsi qu'à y ancrer l'indépendance de l'institut d'émission et l'obligation, pour celui-ci, de constituer des réserves monétaires suffisantes. – Une révision partielle de la loi sur la Banque nationale est entrée en vigueur en 1997. Elle nous permettra de tirer des revenus accrus de nos réserves monétaires.

Grâce à l'augmentation du produit des placements de devises et à la fermeté du dollar, nos comptes annuels pour 1997 se soldent par un résultat global élevé. Par conséquent, après le versement du dividende et de l'indemnité par habitant en faveur des cantons ainsi que la dotation des réserves, nous pouvons une nouvelle fois bonifier à la Confédération et aux cantons le montant maximal de 600 millions de francs, convenu avec le Conseil fédéral.

Le débat sur le rôle de la Suisse pendant la Seconde Guerre mondiale a continué en 1997. La Commission Bergier, que le Conseil fédéral a créée à fin 1996, a examiné les opérations sur or de la Banque nationale. Dans une première prise de position, elle a confirmé les faits déjà connus. – Par une contribution à caractère humanitaire, nous avons participé à hauteur de 100 millions de francs au Fonds en faveur des victimes de l'Holocauste/Shoah dans le besoin.

Nous exprimons à nos collaboratrices et collaborateurs nos sentiments de reconnaissance pour l'engagement et le sens des responsabilités dont ils ont fait preuve dans l'accomplissement de leurs tâches.

Berne, le 6 mars 1998

Jakob Schönenberger
Président du Conseil de banque

Hans Meyer
Président de la Direction générale

Les grandes lignes de l'évolution économique

1 Etranger

1.1 Evolution de la conjoncture

En 1997, la croissance de l'économie mondiale s'est renforcée. Le produit intérieur brut réel des Etats membres de l'OCDE a augmenté de 3% en moyenne, contre 2,7% l'année précédente. L'expansion a été particulièrement forte aux Etats-Unis et au Royaume-Uni. La conjoncture a gagné en vigueur en Allemagne, en France et en Italie, alors que la reprise a tourné court au Japon. Hors de la zone de l'OCDE, la situation s'est améliorée dans les pays en transition d'Europe centrale ainsi qu'en Amérique latine. L'Europe orientale est restée confrontée à des problèmes économiques considérables. En outre, l'Asie orientale a été frappée par une crise financière; plusieurs pays de la région ont dû recourir à des aides financières internationales.

Accélération de la croissance de l'économie mondiale, mais crise en Asie de l'Est

L'essor a continué aux Etats-Unis et au Royaume-Uni. Dans ces deux pays, la progression du produit intérieur brut s'est sensiblement accélérée d'une année à l'autre. La croissance de l'économie américaine a reposé sur une large assise; les investissements en biens d'équipement et les exportations se sont inscrits en forte expansion. Outre-Manche, la consommation privée a connu un développement particulièrement dynamique. Les exportations et les investissements en biens d'équipement ont eux aussi contribué à la situation économique favorable. Dans la seconde moitié de l'année, l'essor a toutefois perdu de sa vigueur en raison de la hausse des taux d'intérêt et de la fermeté de la livre sterling.

Forte croissance aux Etats-Unis et au Royaume-Uni

En Allemagne, en France et en Italie, la conjoncture s'est redressée grâce principalement à la vive progression des exportations. La demande intérieure n'a redémarré que lentement. La construction, en particulier, est restée faible, et la politique budgétaire restrictive a freiné la demande du secteur public. En revanche, la consommation privée a augmenté – en Italie, pour des raisons fiscales notamment – de même que les investissements en biens d'équipement. Quant aux petites et moyennes économies européennes, elles ont pour la plupart enregistré des taux de croissance supérieurs à la moyenne de 2,5% observée pour les pays de l'UE.

Reprise de la conjoncture sur le continent européen

Au Japon, la reprise de la conjoncture s'est enlisée. Le relèvement de la TVA, la diminution des investissements publics et l'effondrement d'importants établissements financiers ont donné un coup de frein à la demande intérieure à partir de l'été. Après une forte hausse, les exportations ont fléchi vers la fin de l'année du fait de la crise financière qui a secoué la partie orientale de l'Asie.

Fléchissement au Japon

Grâce à leur vigoureuse croissance économique, les Etats-Unis et le Royaume-Uni ont bénéficié d'une nouvelle progression de l'emploi et d'un net repli du chômage. Sur le continent européen, la reprise de l'activité n'a apporté qu'une légère détente sur les marchés du travail. Le taux de chômage a régressé dans nombre de petites et moyennes économies, mais stagné à un niveau élevé tant en France qu'en Italie et augmenté encore en Allemagne. En moyenne des pays de l'UE, il a quelque peu diminué, passant à 11,1%. Au Japon, le chômage est resté relativement bas.

Repli inégal du chômage

Dans l'ensemble, le renchérissement s'est maintenu à un bas niveau au sein de la zone de l'OCDE. Il a marqué un ralentissement en Italie, mais aussi aux Etats-Unis, en France et dans maintes économies plus petites. La hausse des prix s'est toutefois légèrement accélérée au Royaume-Uni et en Allemagne. Le taux moyen de renchérissement des pays de l'UE était de 2%, contre 2,5% en 1996. Au Japon, la majoration de la TVA a fait passer le renchérissement de 0,1% à 1,7% d'une année à l'autre.

Aperçu de la conjoncture économique

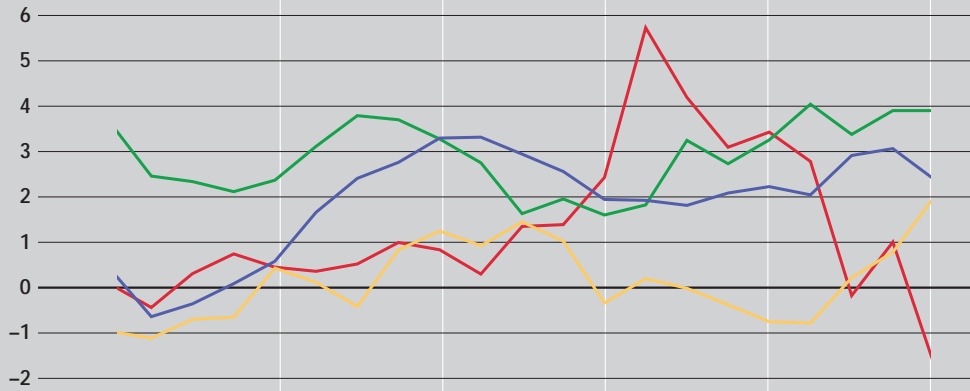
	1993	1994	1995	1996	1997
Produit intérieur brut réel (variation en % par rapport à l'année précédente)					
Etats-Unis	2,3	3,5	2,0	2,8	3,8
Japon	0,3	0,7	1,4	4,1	0,8
Allemagne	-1,2	2,8	1,9	1,4	2,4
France	-1,3	2,8	2,1	1,5	2,2
Royaume-Uni	2,1	4,3	2,7	2,3	3,4
Italie	-1,2	2,2	2,9	0,7	1,1
Union européenne	-0,5	2,9	2,5	1,7	2,5
Suisse	-0,5	0,5	0,8	-0,2	0,7
Chômage (en %)					
Etats-Unis	6,9	6,1	5,6	5,4	5,0
Japon	2,5	2,9	3,2	3,4	3,4
Allemagne	8,9	9,6	9,5	10,4	11,5
France	11,7	12,3	11,6	12,3	12,5
Royaume-Uni	10,3	9,3	8,2	7,5	5,6
Italie	10,3	11,3	12,0	12,1	12,3
Union européenne	11,1	11,5	11,2	11,3	11,1
Suisse	4,5	4,7	4,2	4,7	5,2
Renchérissement (prix à la consommation; en %)					
Etats-Unis	3,0	2,6	2,8	2,9	2,3
Japon	1,2	0,7	-0,1	0,1	1,7
Allemagne	4,5	2,7	1,8	1,5	1,8
France	2,1	1,7	1,8	2,0	1,2
Royaume-Uni	1,6	2,5	3,4	2,5	3,1
Italie	4,2	3,9	5,4	3,9	1,8
Union européenne	3,5	3,0	3,1	2,5	2,0
Suisse	3,3	0,9	1,8	0,8	0,5
Solde de la balance des transactions courantes (en % du produit intérieur brut)					
Etats-Unis	-1,4	-1,9	-1,8	-1,9	-2,1
Japon	3,1	2,8	2,1	1,4	2,2
Allemagne	-0,7	-1,0	-1,0	-0,6	-0,3
France	0,8	0,6	0,7	1,3	2,3
Royaume-Uni	-1,6	-0,3	-0,5	-0,1	0,3
Italie	0,9	1,3	2,3	3,4	3,6
Union européenne	0,2	0,3	0,6	1,0	1,3
Suisse	8,2	7,0	7,0	6,9	8,3

Pour 1997, les données sont en partie estimées.
Source: OCDE

Produit intérieur brut

Etats-Unis
Japon
OCDE Europe
Suisse

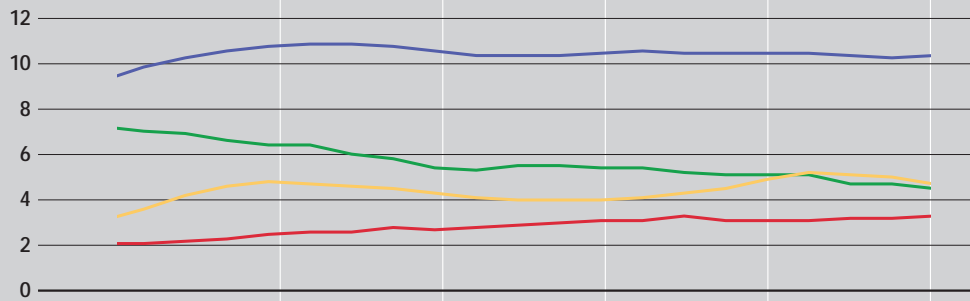
Variation en pour-cent par rapport à l'année précédente.
Source: OCDE



Chômage

Etats-Unis
Japon
OCDE Europe
Suisse

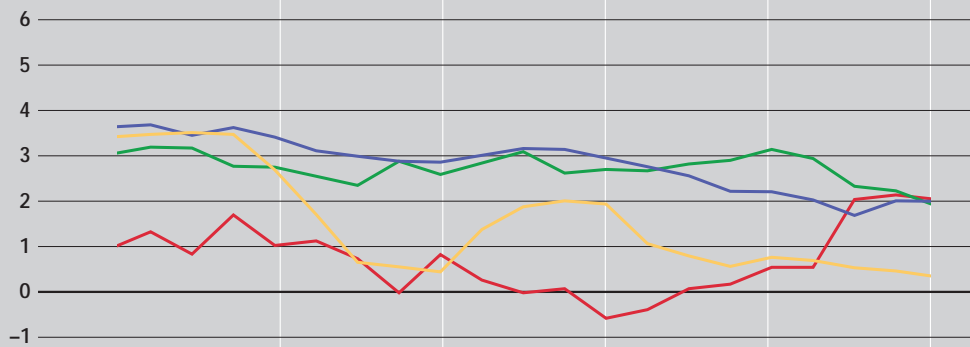
En pour-cent.
Source: OCDE



Renchérissement

Etats-Unis
Japon
OCDE Europe
Suisse

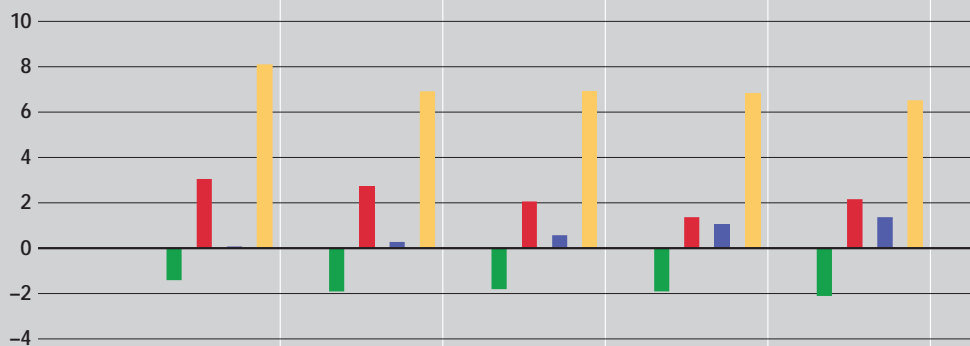
En pour-cent.
Source: OCDE



Balance des transactions courantes

Etats-Unis
Japon
Union européenne
Suisse

Solde en pour-cent du PIB.
Source: OCDE



Evolution économique
contrastée en Europe centrale
et orientale

En 1997, les réformes ont été poursuivies dans la plupart des pays d'Europe centrale et orientale; la croissance économique s'est accélérée, et le renchérissement a diminué. Toutefois, la production a marqué un ralentissement en Slovaquie et en République tchèque, tandis que la récession a pris de l'ampleur en Bulgarie et en Roumanie. Pour la première fois depuis 1991, la production a cessé de reculer en Russie. En Ukraine, la production a encore fléchi, mais pas autant que les années précédentes, et la hausse des prix a été moins forte.

Crise financière en
Asie de l'Est

Dans plusieurs pays asiatiques, les déséquilibres structurels se sont accentués au cours de l'année. La hausse du dollar a aggravé la situation, du fait que les monnaies de nombreux pays de la région étaient rattachées au billet vert. Dans la seconde moitié de 1997, la Thaïlande, puis l'Indonésie, la Malaisie, les Philippines et la Corée du Sud ont dû laisser flotter leurs monnaies. Celles-ci ont alors chuté massivement. Plusieurs pays ont fait appel au soutien financier d'organisations internationales, en particulier du Fonds monétaire international, ainsi que d'Etats. En 1997, la Thaïlande, l'Indonésie et la Corée du Sud ont obtenu des aides financières internationales. La crise et les mesures adoptées pour corriger les déséquilibres structurels devraient freiner considérablement la croissance, jusque-là très forte, dans la région.

Poursuite de la reprise en
Amérique latine et en Afrique

En Amérique latine, la situation économique n'a cessé de s'améliorer, et le renchérissement a continué son mouvement de repli. Cependant, la crise financière en Asie a également dirigé l'attention vers les problèmes structurels des pays latino-américains. Comme d'autres, le gouvernement brésilien a été alors amené à prendre des mesures radicales face aux déficits croissants de la balance des transactions courantes et des finances publiques. Il est parvenu ainsi à stabiliser sa monnaie. En Afrique, la reprise économique s'est poursuivie, avant tout dans la zone subsaharienne, et le renchérissement a fléchi une nouvelle fois.

Expansion du commerce
mondial

Le commerce mondial s'est nettement accru. Après une progression de 6% en 1996, le volume des exportations a augmenté de quelque 9%, en raison principalement de l'amélioration globale de la conjoncture dans la zone de l'OCDE.

Relèvement d'un taux direc-
teur aux Etats-Unis et net
resserrement de la politique
monétaire au Royaume-Uni

1.2 Politique monétaire

Les banques centrales des pays de l'OCDE se sont efforcées, en 1997 également, de préserver la stabilité des prix. A fin mars, la Réserve fédérale des Etats-Unis a relevé de 0,25 point son taux de référence, à savoir le taux de l'argent au jour le jour; elle l'avait ramené à 5,25% au début de 1996. Eu égard aux perspectives favorables en matière d'inflation, aucune autre hausse des taux d'intérêt n'a été nécessaire en 1997. Par contre, la Banque d'Angleterre a nettement resserré les rênes monétaires face au danger croissant d'un retour de l'inflation. En plusieurs étapes, elle a porté son taux directeur de 6% à 7,25% afin de modérer la vive demande intérieure.

1993

1994

1995

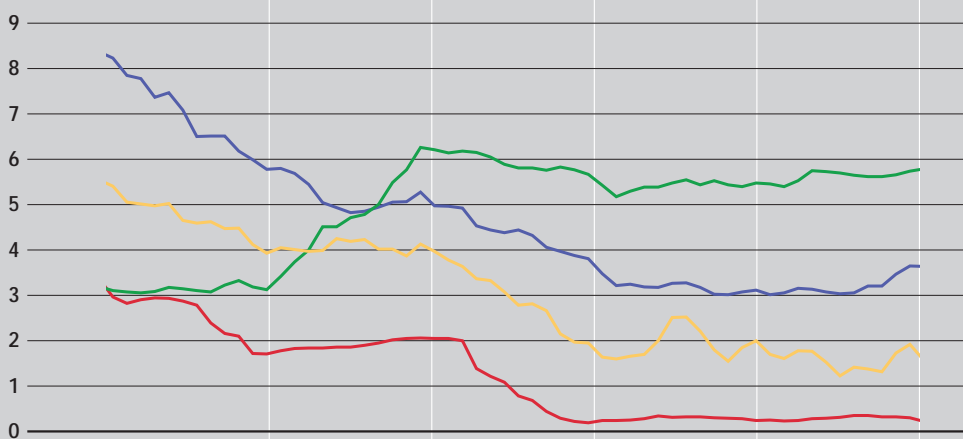
1996

1997

Taux d'intérêt à court terme

- Dollar des E.-U.
- Yen japonais
- Mark allemand
- Franc suisse

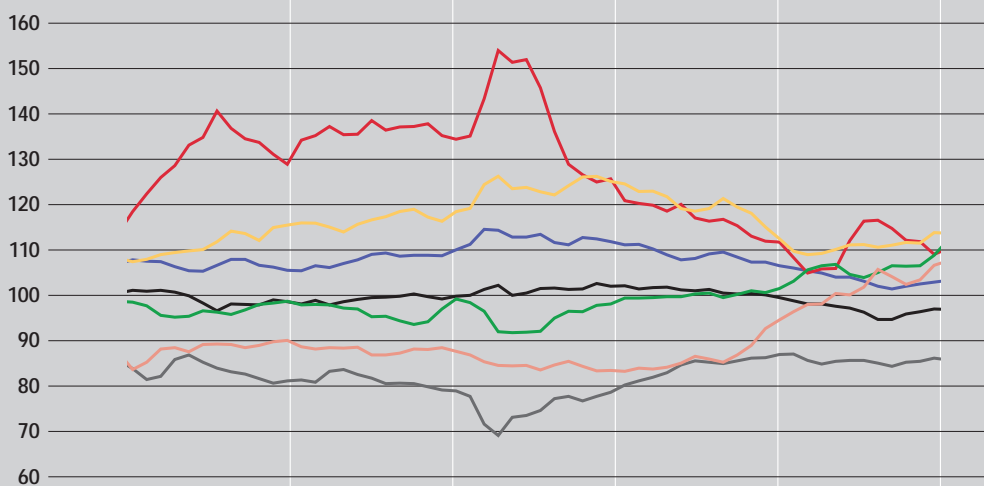
Dépôts à trois mois
sur l'euro-marché.
Source: BRI



Cours de change

- Dollar des E.-U.
- Yen japonais
- Mark allemand
- Franc français
- Livre sterling
- Lire italienne
- Franc suisse

Cours réels, pondérés par le
commerce extérieur.
Indice: 1990 = 100.
Source: OCDE



1993

1994

1995

1996

1997

Légère hausse de taux directeurs en Allemagne et dans plusieurs pays voisins

En octobre, la Banque fédérale d'Allemagne a augmenté de 0,3 point le taux des prises en pension de titres, taux qu'elle avait maintenu à 3% pendant plus d'un an. Le taux de l'escompte et le taux lombard sont restés inchangés. Par cette mesure, les autorités monétaires allemandes ont voulu prévenir la formation d'un potentiel inflationniste dans la phase précédant le passage à la monnaie unique. Après avoir évolué au-dessus de son corridor de croissance au premier semestre, la masse monétaire M_3 s'est contractée et a retrouvé un niveau conforme à l'objectif. Les banques centrales de plusieurs pays voisins ont emboîté le pas à la Banque fédérale d'Allemagne et relevé légèrement leurs taux directeurs.

Net assouplissement en Italie

En Italie, le fort repli de l'inflation et le retour, à fin 1996, de la lire dans le mécanisme de change du Système monétaire européen (SME) ont permis un net assouplissement de la politique monétaire. La Banque d'Italie a réduit ses taux directeurs à trois reprises. Elle a ainsi ramené son taux de l'escompte de 7,5% à 5,5%, et son taux lombard, de 9% à 7%.

Maintien des taux d'intérêt à un bas niveau au Japon

Eu égard à la situation conjoncturelle difficile et aux problèmes du secteur financier, la Banque du Japon a maintenu, en 1997 également, son taux de l'escompte à 0,5%.

1.3 Finances publiques

Amélioration de la situation des finances publiques

En 1997, tous les grands pays industrialisés ont enregistré une amélioration de leurs finances publiques. Aux Etats-Unis et au Royaume-Uni, le redressement s'explique principalement par l'évolution économique favorable. Au Japon et sur le continent européen, il a été obtenu par une politique budgétaire plus rigoureuse.

Politique budgétaire restrictive au Japon

Le Japon, où les plans adoptés pour soutenir la conjoncture avaient gonflé les déficits publics au cours des années précédentes, a mené une politique budgétaire restrictive. Le relèvement de la TVA et les économies opérées sur les investissements publics ont contribué à ramener le déficit public global de 4,5% à environ 3% du produit intérieur brut.

Baisse des déficits publics aux Etats-Unis et au Royaume-Uni

Aux Etats-Unis, l'essor économique vigoureux a permis aux recettes publiques d'atteindre un montant nettement supérieur à ce qui était prévu. L'exercice 1996/97 s'est soldé par un déficit de 22,6 milliards de dollars, soit 0,3% du produit intérieur brut, alors qu'un excédent de dépenses de 125,6 milliards avait été budgété. Le déficit budgétaire a diminué également au Royaume-Uni; pour l'exercice 1997/98, il a correspondu à environ 1,5% du produit intérieur brut. Les gouvernements américain et britannique aspirent à équilibrer leurs finances publiques au cours des prochaines années.

Réduction à 3% en chiffre rond des déficits publics en Allemagne, en France et en Italie

Grâce à de notables efforts, l'Allemagne, la France et l'Italie sont parvenues, en 1997, à réduire leurs déficits publics à environ 3% du produit intérieur brut. La progression des dépenses a été freinée dans chacun des trois pays; de surcroît, les impôts ont été majorés en France et en Italie. Les budgets pour 1998 des trois gouvernements prévoient une nouvelle contraction des déficits.

1993

1994

1995

1996

1997

Clôture des comptes des collectivités publiques

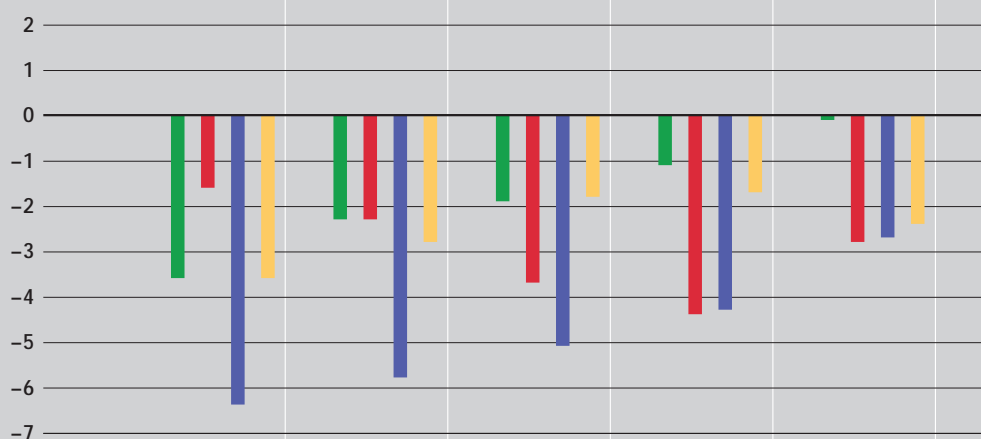
Etats-Unis

Japon

Union européenne

Suisse

Solde financier des collectivités publiques (y compris assurances sociales) en pour-cent du PIB.
Pour 1997, budgets.
Source: OCDE



Dette publique

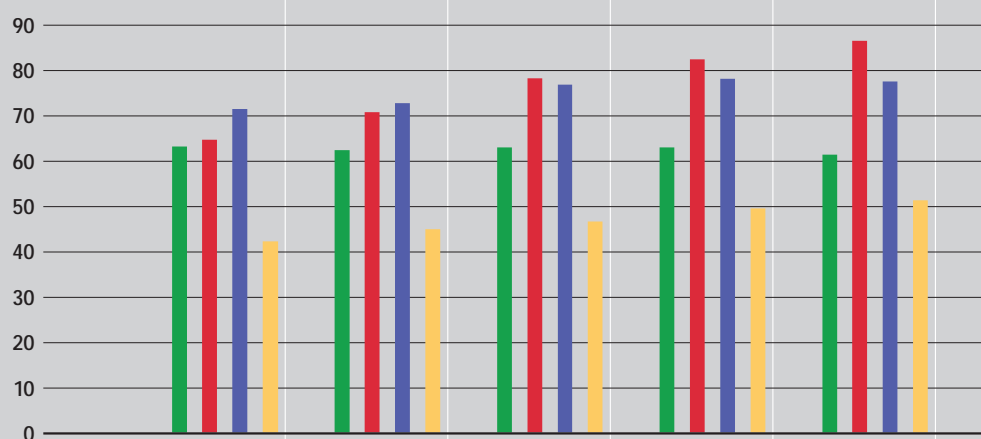
Etats-Unis

Japon

Union européenne

Suisse

Dette publique totale (ensemble des collectivités publiques, y compris assurances sociales) en pour-cent du PIB.
Pour 1997, budgets.
Source: OCDE



1.4 Marchés des changes

Hausse marquée du dollar

Le dollar a enregistré une forte hausse en 1997. Entre janvier et décembre, il s'est raffermi de 15,9% face au mark allemand, de 12,2% par rapport au yen et de 8,1% vis-à-vis du franc. En décembre, le cours réel du dollar, pondéré par le commerce extérieur, dépassait de 10,5% le niveau observé un an auparavant.

Faiblesse du mark allemand

Le mark allemand s'est effrité vis-à-vis des monnaies qui ne participent pas au mécanisme de change du Système monétaire européen (SME). Il a cédé 11,6% face à la livre sterling et 6,8% par rapport au franc. En revanche, il est resté presque stable face aux monnaies participant au mécanisme de change du SME. Son cours réel et pondéré par le commerce extérieur était, en décembre, inférieur de 3% au niveau du mois correspondant de 1996.

Calme au sein du Système monétaire européen

Les relations de change au sein du SME ont peu varié en cours d'année. En général, l'écart entre la monnaie la plus faible et la deuxième des monnaies les plus fermes n'a pas dépassé 4%. Seule la livre irlandaise, la monnaie la plus forte, s'est sensiblement revalorisée avant de se déprécier au quatrième trimestre.

Effondrement de monnaies asiatiques

Pendant la seconde moitié de 1997, plusieurs monnaies d'Asie de l'Est ont chuté massivement à la suite de la crise financière. A fin décembre, le baht thaïlandais avait perdu 46% de sa valeur face au dollar, la roupie indonésienne 56%, le ringgit malaisien 35% et le peso philippin 26%. En outre, le dollar de Singapour a cédé 15%, tandis que les monnaies coréenne et taiwanaise ont fléchi de 47% et 15%.

1.5 Marchés financiers

Repli des taux d'intérêt à long terme

Dans la zone de l'OCDE, les taux d'intérêt à long terme ont globalement diminué quelque peu en 1997. Aux Etats-Unis et au Japon, ils ont augmenté pendant la première moitié de l'année, puis marqué un nouveau repli. Les taux d'intérêt des pays européens se sont rapprochés les uns des autres. Les taux à long terme ont baissé légèrement en France et en Allemagne, mais nettement en Italie. Ce mouvement de convergence montre que les marchés financiers tablent sur la réalisation de l'Union monétaire.

Bourses des actions: boom en Amérique du Nord et en Europe, mais effondrement en Asie de l'Est

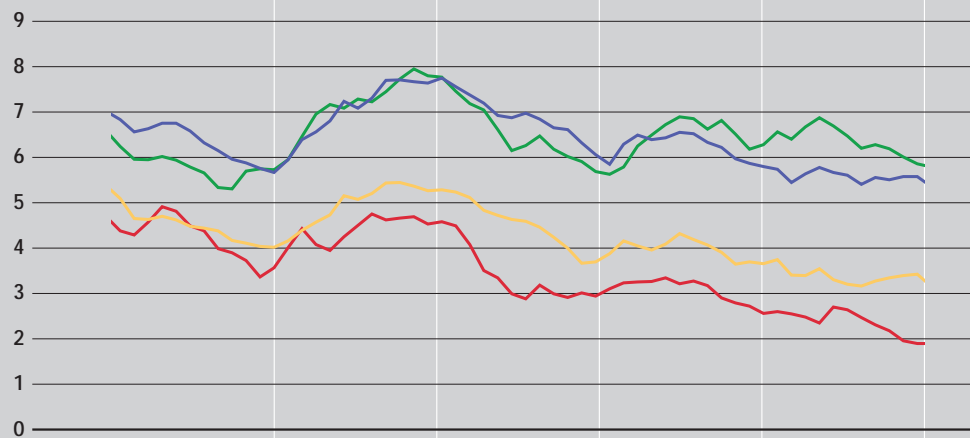
Durant les six premiers mois de l'année, les cours des actions ont enregistré une vive hausse sur de nombreuses places boursières. La crise qui a éclaté en Asie a provoqué une chute des cours dans le monde entier. Jusqu'à la fin de l'année, les marchés nord-américains et européens se sont redressés, tandis que la baisse a continué en Asie de l'Est.

Expansion du volume des émissions sur les marchés financiers internationaux

Le volume brut des capitaux recueillis sur les marchés financiers internationaux a atteint 1769 milliards de dollars, soit un montant dépassant de 12,5% le chiffre de 1996. La part de marché des emprunts obligataires a augmenté, passant à 30,8%. Les parts des titres à taux variable, des emprunts convertibles et des actions ont elles aussi progressé. Par contre, celles des programmes d'émission de «notes» et des papiers monétaires ont régressé; le recul a été très net pour les papiers monétaires. Il ressort de la ventilation des émissions par monnaies que le dollar, le mark allemand, la lire italienne et la livre sterling

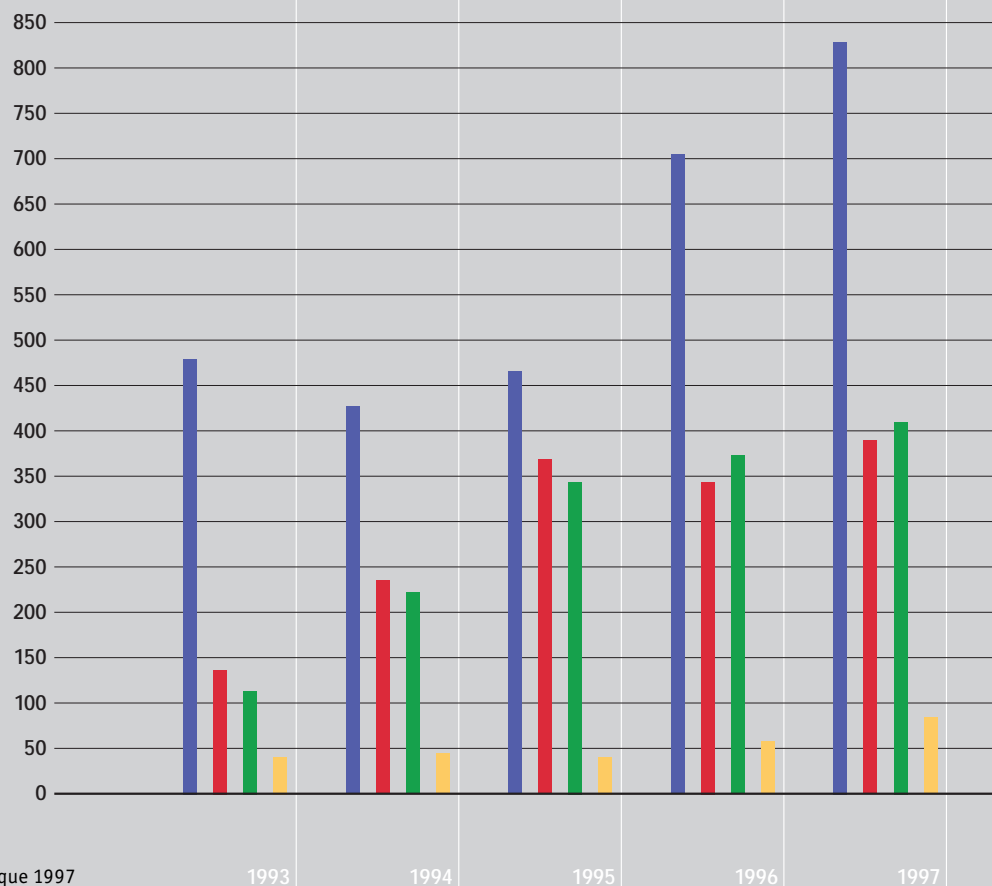
Taux d'intérêt à long terme

— Dollar des E.-U.
— Yen japonais
— Mark allemand
— Franc suisse
 Obligations à long terme de l'Etat.
 En pour-cent.
 Source: BRI



Recours aux marchés financiers internationaux

■ Obligations
■ Crédits bancaires
■ Papiers à moyen terme
■ Actions
 En milliards de dollars.
 Source: OCDE



ont gagné du terrain aux dépens du yen et, dans une moindre mesure, du franc français, du franc suisse et du florin néerlandais.

Augmentation des bénéfices
des banques américaines

La reprise de la conjoncture et l'évolution favorable des marchés financiers ont eu des effets positifs sur le secteur financier. Les bénéfices des banques ont augmenté, en particulier aux Etats-Unis. Les recettes provenant des opérations de négoce y ont contribué, tout comme le produit net des intérêts, qui a bénéficié d'une demande de crédits très soutenue. La plupart des établissements ont renforcé leurs provisions pour créances menacées. La banque centrale américaine a porté de 10% à 25% la part maximale des recettes qu'un holding à caractère bancaire peut tirer de filiales opérant dans le domaine des valeurs mobilières. Ce relèvement a déclenché une vague d'acquisitions, de maisons de titres notamment.

Amélioration de la capacité
bénéficiaire des banques en
Europe occidentale

Les banques de la plupart des pays d'Europe occidentale ont elles aussi accru leur rentabilité, grâce à la hausse des cours des actions, au besoin moins élevé de constituer des provisions et à la demande plus forte de crédits. L'augmentation de la rentabilité n'a été faible qu'en Italie, où les banques ont continué d'assainir leurs bilans. Au Royaume-Uni, le gouvernement a chargé un organe autonome, la «Financial Services Authority», de la surveillance bancaire qui, jusque-là, était assurée par la Banque d'Angleterre.

Dégradation de la situation
des établissements financiers
japonais

La situation des établissements financiers japonais s'est par contre considérablement assombrie. La détérioration de la qualité des actifs a contraint à augmenter les provisions, et la baisse des cours sur le marché boursier nippon est venue aggraver la situation. Plusieurs établissements importants ont dû cesser leurs activités. Le gouvernement japonais a fait part de son intention de libérer des fonds pour soutenir le secteur financier et annoncé des réformes. Il entend autoriser dorénavant la fondation de holdings et confier la surveillance bancaire à une autorité indépendante du Ministère des finances.

1.6 Intégration européenne

Nouvelles étapes vers l'Union
monétaire

L'UE a poursuivi ses travaux en vue de l'introduction de l'euro. Elle a mis au point en particulier la stratégie et les moyens d'action de la future Banque centrale européenne (BCE) en matière de politique monétaire. L'UE a également défini les grandes lignes du mécanisme de change qui liera les monnaies participant à l'euro à celles des pays qui en seront absents. De plus, elle a adopté en juin 1997 un pacte de stabilité et de croissance.

Pacte de stabilité et de
croissance

Le pacte vise à assurer que les pays participant à l'Union monétaire continueront, après l'introduction de l'euro, à suivre une politique budgétaire axée sur la stabilité. A cet effet, ces pays sont appelés à maintenir durablement leurs déficits budgétaires au-dessous du plafond de 3% du produit intérieur brut. Un dépassement ne sera admis que dans une situation exceptionnelle, par exemple lors d'une grave récession. Le pays qui affichera un déficit public excessif se verra impartir, dans un premier temps, un délai pour redresser la situation. En cas d'échec, il devra constituer un dépôt non rémunéré. Celui-ci sera converti en amende si le déficit excessif n'a pas été éliminé après une certaine période.

La stratégie définie pour la politique monétaire donnera à la BCE la possibilité de choisir entre deux options qui sont fondées l'une sur le ciblage d'un taux d'inflation et l'autre sur le ciblage monétaire. La BCE pourra également les combiner. Quelle que soit l'option choisie, elle devra tenir compte, dans sa politique monétaire, des cinq points ci-après:

- publication d'une définition de la stabilité des prix afin de renforcer la transparence et la crédibilité de la politique monétaire;
- publication d'objectifs pour permettre au public de porter un jugement sur les performances de la BCE;
- recours à un large éventail d'indicateurs en vue de déceler d'éventuels risques d'inflation;
- attribution d'un rôle prépondérant aux agrégats monétaires dans la formulation de la politique monétaire;
- développement d'outils pour la prévision du taux d'inflation ainsi que d'autres variables économiques importantes.

Le mécanisme de change liant les pays membres qui ne participeront pas à l'Union monétaire reposera sur les principes suivants:

- définition des cours pivots par rapport à l'euro;
- marge de fluctuation de +/-15% autour des cours pivots, comme jusqu'ici dans le SME;
- en principe, interventions automatiques et illimitées lorsque la marge supérieure ou inférieure de la fourchette est atteinte;
- possibilité de suspendre les interventions si l'objectif prioritaire de la politique monétaire, à savoir la stabilité des prix, est menacé;
- participation facultative au mécanisme de change.

Principes du mécanisme de change

Le Conseil européen a adopté le règlement fixant certaines dispositions relatives à l'introduction de l'euro et la proposition modifiée de règlement sur les valeurs unitaires et les spécifications techniques des pièces libellées en euro. En outre, une proposition de directive concernant le caractère définitif des paiements et des garanties lui a été soumise; elle doit entrer en vigueur au plus tard lors du démarrage de l'Union monétaire et s'appliquera aux systèmes de paiement de l'UE. En plus des travaux en rapport avec le passage à l'euro, l'UE a poursuivi ses efforts afin d'harmoniser le secteur financier. Le Parlement et le Conseil ont adopté une directive qui prévoit une protection minimale des investisseurs en cas de défaillance de maisons de titres. La Commission a également proposé de nouvelles directives portant sur la reconnaissance de modèles internes pour le calcul des exigences en matière de fonds propres dans le domaine des risques de marché.

Fondements juridiques en vue de l'introduction de l'euro et efforts d'harmonisation du secteur financier

Le secteur financier a renforcé ses préparatifs en vue de la monnaie unique. Il a œuvré notamment à la mise au point d'un taux interbancaire pour l'euro, à l'introduction de contrats à terme en monnaie unique et à l'harmonisation des conventions de marché pour les obligations en euro.

Préparatifs du secteur financier en vue de la monnaie unique

2 Suisse

2.1 Evolution de la conjoncture

Amélioration de la conjoncture

En Suisse, la conjoncture s'est redressée sensiblement au cours de l'année. Après un repli du produit intérieur brut au premier trimestre, une reprise a été observée au printemps. Elle s'est renforcée pendant la seconde moitié de 1997. En moyenne annuelle, le produit intérieur brut réel a augmenté de 0,7%, alors qu'il avait reculé de 0,2% en 1996. L'amélioration de la conjoncture a reposé principalement sur les exportations, qui ont fortement progressé grâce à l'accélération de la croissance économique à l'étranger et à l'affaiblissement du franc en 1996. En outre, la consommation privée a retrouvé une certaine vigueur au cours de l'année, et les investissements en biens d'équipement ont marqué une nouvelle hausse. Par contre, les investissements en constructions et la consommation publique ont continué à diminuer.

Hausse de la production industrielle et du taux d'utilisation des capacités techniques

Le renforcement de la demande s'est traduit par une amélioration de la marche des affaires dans l'industrie manufacturière. Les commandes, qui avaient encore fléchi en 1996, ont nettement augmenté au cours de l'année; les ordres venus de l'étranger ont progressé plus fortement que ceux de la clientèle suisse. La production s'est considérablement accrue, après avoir à peu près stagné l'année précédente. Quant au taux d'utilisation des capacités techniques, il a passé de 83% à fin 1996 à 86% un an plus tard.

Légère progression de la consommation privée

En moyenne annuelle, la consommation privée a augmenté de 0,9%. Sa progression est donc restée faible, mais elle a gagné en vigueur au cours de l'année. La demande de biens durables et de services s'est étoffée, tandis que les chiffres d'affaires ont encore diminué dans le domaine des produits non durables. Du côté du tourisme, un léger redressement a été observé; le nombre des nuitées a crû pour la première fois depuis 1991. Le revenu disponible des ménages n'ayant guère varié d'une année à l'autre, l'augmentation de la consommation privée a eu pour corollaire une baisse du taux d'épargne.

Forte contraction de l'activité dans la construction

Les investissements sous forme de constructions ont fléchi de 4% d'une année à l'autre. Le nombre toujours élevé de locaux vacants a fait obstacle à une reprise de la construction, aussi bien dans le segment des logements que dans celui des immeubles destinés à l'industrie, au commerce et aux services. Pour le génie civil, en revanche, la situation s'est améliorée au cours de l'année, les collectivités publiques ayant passé davantage de commandes. Cette augmentation des commandes publiques a découlé, pour une bonne part, du programme de relance adopté par le Parlement au printemps de 1997.

Augmentation de la demande de biens d'équipement

Les investissements en biens d'équipement ont progressé de 1,5%, soit approximativement au même rythme que l'année précédente.

Vive expansion des exportations

Soutenues par la reprise de la conjoncture dans l'UE, par la croissance économique vigoureuse aux Etats-Unis et par l'affaiblissement du franc suisse jusqu'au début de 1997, les exportations de biens ont enregistré une forte expansion. En volume, elles ont augmenté de 8%, contre 2% l'année précédente. L'accroissement des ventes à l'étranger de matières premières et produits semi-finis a été particulièrement marqué. Les exportations de biens d'équipement se sont elles aussi développées sensiblement, tandis que celles de biens de consommation ont peu progressé.

1993

1994

1995

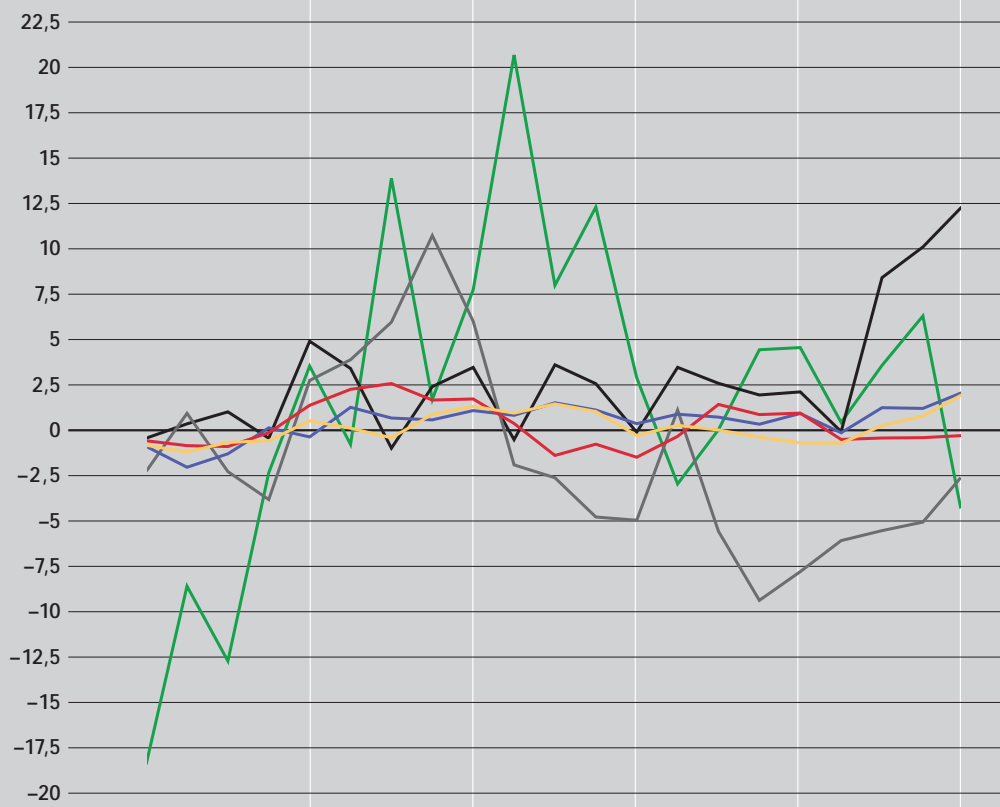
1996

1997

Produit intérieur brut

- Produit intérieur brut réel
- Consommation privée
- Consommation publique
- Investissements en constructions
- Investissements en biens d'équipement
- Exportations

Variation en pour-cent par rapport à l'année précédente.
Source: Office fédéral des questions conjoncturelles



1993

1994

1995

1996

1997

Accroissement substantiel
des importations

Dans le sillage du redressement de la conjoncture, les achats à l'étranger se sont fortement accrus, malgré la hausse des prix à l'importation. En volume, ils ont augmenté de 6,7%, contre 2,5% l'année précédente. Après avoir diminué en 1996, les importations de matières premières et produits semi-finis ont connu un développement particulièrement dynamique. Celles de biens d'équipement ont gagné en vigueur. Par contre, les achats à l'étranger de biens de consommation se sont ralentis.

Repli accéléré de l'emploi

Sur le marché du travail, la situation n'a dans l'ensemble pas enregistré d'amélioration, l'emploi réagissant en général plus lentement que la production. L'indice de l'emploi s'est même replié davantage qu'en 1996. Le nombre des personnes occupées a baissé de 1,6%, contre 0,6% en 1996. Il a diminué de 2,8% dans l'industrie manufacturière et de 3% dans la construction. Le recul le plus faible, à savoir 1%, a été observé dans le secteur tertiaire. En revanche, le nombre des personnes occupées a progressé dans le commerce de gros, l'informatique, la recherche et développement, les assurances et les administrations publiques.

Baisse, en partie artificielle,
du chômage

En données corrigées des variations saisonnières, le nombre des chômeurs a augmenté jusqu'en mars pour atteindre 194 900. Il a ensuite fléchi, passant à 175 100 en décembre. Sa diminution s'explique cependant en grande partie par les programmes cantonaux d'occupation mis en place dans le cadre de la dernière révision de la loi sur le chômage. Les participants à de tels programmes de travail et de formation ne sont en effet pas recensés comme chômeurs. En moyenne annuelle, le taux de chômage s'établissait à 5,2%, contre 4,7% en 1996. Il atteignait 7,8% dans le canton du Tessin, 6,9% en Suisse romande et 4,5% en Suisse alémanique. Alors que le taux de chômage est resté inchangé au Tessin, il a marqué une tendance à la baisse, à partir du deuxième trimestre, dans les deux autres régions. Le nombre des personnes restées jusqu'à six mois sans emploi a commencé à diminuer en février. Un revirement de tendance analogue a été observé en juin dans la catégorie des personnes au chômage depuis plus de six mois et jusqu'à douze mois. Par contre, le nombre des chômeurs de longue durée a continué à croître jusqu'à la fin de l'année; en décembre, 34% des sans-emploi appartenaient à ce groupe, contre 28% en janvier. La part des étrangers parmi les personnes au chômage s'est maintenue à 45% environ. En outre, on comptait davantage d'hommes que de femmes sans emploi, puisque 42% des chômeurs étaient des femmes.

Diminution du nombre des
personnes actives occupées
selon l'ESPA

L'enquête suisse sur la population active (ESPA) montre elle aussi une dégradation de la situation sur le marché du travail. Selon l'ESPA, le nombre des personnes actives occupées, qui avait progressé de 0,5% en 1996, a diminué de 0,4% pour s'inscrire à 3 766 000. Contrairement à l'indice de l'emploi, l'ESPA tient compte également des emplois à temps partiel avec un degré d'occupation inférieur à 50%. Les emplois ont augmenté légèrement dans cette catégorie, mais de 5,6% dans celle dont le degré d'occupation est compris entre 50% et 89%. Par contre, le nombre des personnes employées à plein temps a reculé de 1,6%. La part de celles-ci au total des personnes actives occupées a passé de 74,6% en 1991 à 71,7% en 1997. L'effectif des femmes actives occupées s'est accru de 0,4% en 1997, tandis que celui des hommes a fléchi de 1%. Le taux de chômage atteignait 4,1%, contre 3,7% un an auparavant. En baisse pour les femmes, il a augmenté pour les hommes.

1993

1994

1995

1996

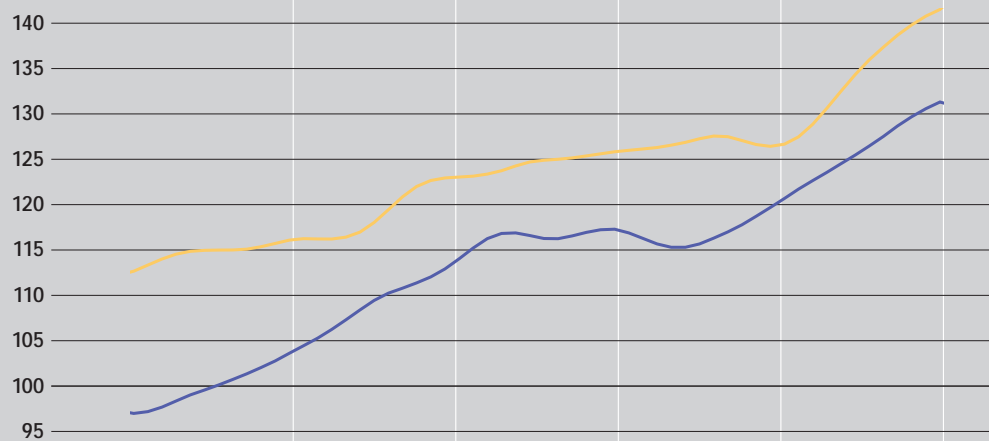
1997

Commerce extérieur

Importations

Exportations

En volume; séries cvs et lissées.
Indice: 1988 = 100.
Source: Direction générale
des douanes



Evolution des prix

Prix à la consommation

Prix à la consommation des biens et services suisses

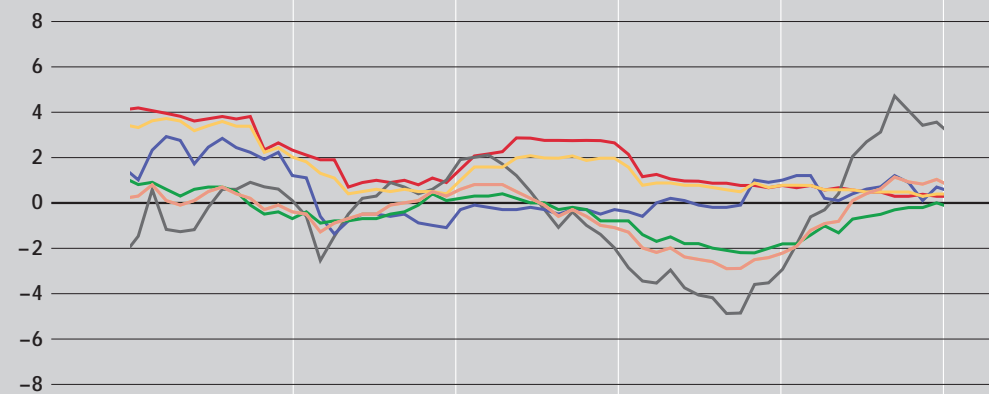
Prix à la consommation des biens et services importés

Prix à la production et à l'importation

Prix à la production

Prix à l'importation

Variation en pour-cent par rapport
à l'année précédente.
Source: Office fédéral
de la statistique

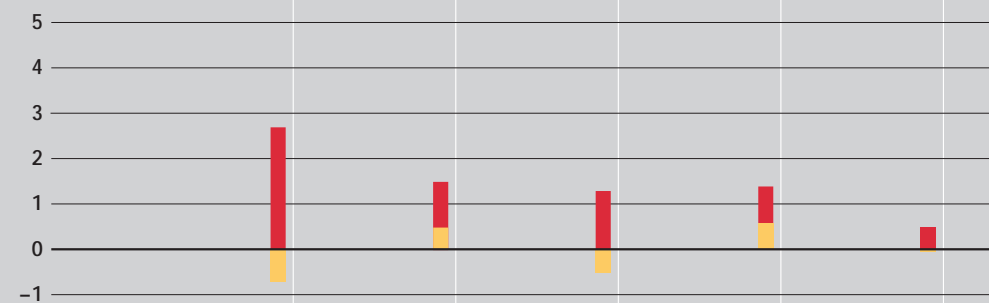


Salaires

En termes nominaux

En termes réels

Gains des travailleurs
Variation en pour-cent par rapport
à l'année précédente
(pour 1997, selon des estimations).
Source: Département fédéral
de l'économie



1993

1994

1995

1996

1997

L'évolution de l'indice de l'emploi Manpower incite à penser que le marché du travail devrait à l'avenir bénéficier d'une amélioration. L'indice, qui mesure le volume des annonces d'offres d'emploi dans les journaux, a commencé à se redresser en mars 1997, après avoir reculé à partir de juillet 1995. En outre, la baisse de l'emploi s'est ralentie au cours de l'année, et le nombre des personnes occupées selon un horaire réduit a fléchi nettement.

Emploi et chômage

1 Entre 50% et 89%

Données brutes.
Indice de l'emploi Manpower: volume des annonces d'offres d'emploi dans les journaux.
Sources: Office fédéral de la statistique, Office fédéral du développement économique et de l'emploi, Manpower.

	1993	1994	1995	1996	1997
Personnes actives occupées (ESPA) variation en %	-0,8	-1,7	1,5	0,5	-0,4
Personnes occupées à plein temps variation en %	-2,7	-1,4	-0,5	-1,0	-1,8
Personnes occupées à plein temps et à temps partiel ¹ variation en %	-2,9	-0,4	0,0	-0,6	-1,6
Taux de chômage en %	4,5	4,7	4,2	4,7	5,2
Chômeurs en milliers	163,1	171,0	153,3	168,6	188,3
Personnes occupées selon un horaire réduit en milliers	42,0	22,6	9,9	13,1	6,6
Indice de l'emploi Manpower variation en %	-27,7	27,2	18,4	-19,8	0,6

Maintien de la stabilité des prix

Mesuré à l'indice suisse des prix à la consommation, le renchérissement a continué de diminuer en 1997. De 0,8% en janvier, il a passé à 0,4% en décembre. En moyenne annuelle, il était de 0,5%, contre 0,8% en 1996. Un taux aussi bas n'avait plus été enregistré depuis 1959.

Hausse des prix plus modérée pour les services que pour les biens

Dans le domaine des biens, le renchérissement a oscillé entre 0,1% et 1% au cours de l'année, et sa moyenne annuelle s'est établie à 0,6%. Du côté des services, il a faibli sans discontinuer pour s'inscrire à 0,5% en moyenne. Les services du secteur privé ont bénéficié en particulier de l'évolution favorable des loyers, lesquels n'ont augmenté que légèrement. En outre, la baisse des prix des prestations postales et communications a modéré le renchérissement des services du secteur public.

Augmentation, due à l'évolution des cours de change, des prix des biens et services étrangers

Au niveau de la consommation, les prix des biens et services étrangers ont augmenté de 0,7% du fait de l'affaiblissement du franc sur les marchés des changes. Du côté des biens et services suisses, le renchérissement a fléchi pour s'inscrire à 0,5%. L'indice de l'offre globale (prix à la production et à l'importation) a enregistré une hausse de 0,1% en l'espace d'un an; les prix ont légèrement diminué à la production, mais se sont sensiblement accrus à l'importation, en particulier pour les matières premières.

Excédent accru de la balance courante

L'excédent de la balance des transactions courantes a augmenté de 3,9 milliards de francs pour atteindre 30,3 milliards, soit 8,3% du produit intérieur brut. Le solde actif de la balance commerciale – le commerce spécial – s'est établi à 0,3 milliard de francs, et la balance des services a dégagé un excédent de recettes de 17,7 milliards, contre 15,6 milliards en 1996. Les recettes ont progressé pour la première fois depuis trois ans dans le domaine du tourisme, et les commissions encaissées par les banques se sont fortement accrues en raison du volume élevé des transactions boursières. Le solde actif des revenus de facteurs a passé de 14,3 milliards à 17,5 milliards de francs, grâce principalement aux produits nets des investissements directs et, surtout, des opérations sur différence d'intérêts des banques. Quant au solde passif des transferts courants, il a diminué légèrement pour s'inscrire à 4,4 milliards de francs.

Balance des transactions courantes soldes en milliards de francs

	1993	1994	1995 Chiffres révisés	1996 Chiffres provisoires	1997 Chiffres estimés
Biens	2,4	2,2	1,0	1,1	-0,5
dont commerce spécial	3,5	3,2	1,8	1,9	0,3
Services	16,8	15,6	15,2	15,6	17,7
dont tourisme	2,4	2,7	2,4	1,8	1,8
Revenus de facteurs	13,5	10,7	13,9	14,3	17,5
dont revenus de capitaux	20,7	17,6	20,8	21,3	24,2
Transferts courants	-4,0	-4,7	-4,8	-4,7	-4,4
Balance des transactions courantes	28,8	23,9	25,3	26,4	30,3

2.2 Finances publiques

En 1997, le déficit de la Confédération s'est établi à 5,3 milliards de francs, soit à 1,2% du produit intérieur brut. Il a été ainsi inférieur de 0,5 milliard de francs au montant budgété. Pour la première fois, les prêts octroyés aux CFF ont été pris en compte dans le calcul du déficit, alors que les excédents de la Caisse fédérale de pensions en ont été exclus. Si les comptes de l'année précédente avaient été dressés selon les mêmes principes, ils se seraient soldés par un excédent de dépenses de 6,4 milliards de francs, au lieu de 4,4 milliards. En outre, le déficit de 1997 aurait été inférieur de 1,1 milliard de francs à celui de 1996. Parmi les recettes de la Confédération, les rentrées au titre notamment de l'impôt fédéral direct et des droits de timbre ont atteint des montants supérieurs à ceux du budget. Du côté des dépenses, les prêts à l'assurance-chômage ont été une nouvelle fois plus élevés que prévu. Un déficit de 7,6 milliards de francs, ou de 1,7% du produit intérieur brut, figure au budget pour 1998.

Selon des données encore provisoires, le déficit de l'ensemble des cantons a atteint 3,1 milliards de francs, ce qui correspond à peu près au montant résultant des budgets. Il a ainsi augmenté de 0,9 milliard de francs par rapport à l'année précédente. La plupart des cantons escomptent une stabilisation des frais de personnel et des dépenses de transfert, une diminution des dépenses consacrées à l'acquisition de biens et de services, une baisse des intérêts passifs et une progression du produit des taxes. Par contre, les prêts à l'assurance-chômage ont dépassé probablement de 0,9 milliard de francs l'enveloppe prévue. Nombre de cantons s'attendent également à ce que les recettes fiscales générées par les personnes morales soient inférieures au montant budgété.

Comme ceux de l'année précédente, les comptes communaux de l'exercice 1997 devraient être à peu près équilibrés dans l'ensemble. Un déficit de 0,5 milliard de francs avait été budgété. Les comptes des petites villes et des communes rurales ont été généralement équilibrés ou excédentaires, alors que la situation financière des grandes cités s'est fortement détériorée.

Déficit fédéral inférieur au montant budgété

Pas d'amélioration des finances cantonales

Comptes communaux globalement équilibrés

Nouvelle hausse de la quote-part d'endettement

La quote-part d'endettement (dette publique par rapport au produit intérieur brut) de la Confédération, des cantons et des communes a augmenté, passant de 48% en 1996 à 49% l'année suivante; elle s'inscrivait encore à 31% en 1990. La dette publique revenait pour moitié environ à la Confédération, pour 30% aux cantons et pour 20% aux communes.

Nécessité de réduire rapidement le déficit fédéral

L'évolution des finances publiques ces dernières années montre que les cantons et les communes sont parvenus à un meilleur résultat que la Confédération dans la maîtrise des déficits. En corollaire, la dette publique s'est accrue davantage au niveau fédéral. La mauvaise situation des finances fédérales risque d'ébranler la confiance dans la capacité de l'Etat à agir, si l'on ne peut réduire les excédents annuels de dépenses. Quand bien même l'essor conjoncturel qui se profile se traduira tôt ou tard par une progression des recettes publiques et un allègement des dépenses, il est urgent de corriger les mécanismes à l'origine des déficits structurels dans les finances fédérales. Selon des estimations du Fonds monétaire international, près de la moitié du déficit total du secteur public suisse est d'origine structurelle.

2.3 Marchés financiers

Baisse des taux d'intérêt sur les marchés de l'argent et des capitaux

Le mouvement de repli que les taux d'intérêt à long terme ont amorcé au milieu de 1996 s'est poursuivi pendant les six premiers mois de l'année. Le rendement moyen des emprunts fédéraux a ainsi fléchi jusqu'en juin, pour s'inscrire à 3,1%. Il a ensuite marqué une légère hausse avant de revenir à 3,1% en décembre. Les taux d'intérêt à court terme ont suivi une évolution similaire. Jusqu'en juin, le rendement des créances comptables à trois mois sur la Confédération a diminué, passant à 1,2%. Après être remonté au début de la seconde moitié de l'année, il s'est replié à 1,4% jusqu'en décembre.

Cours du franc: repli d'une année à l'autre

En moyenne annuelle, le cours réel du franc, pondéré par les exportations, était inférieur de 6,9% à son niveau de l'année précédente; une baisse de 3,2% avait été enregistrée en 1996. Pendant l'année, le cours réel du franc a augmenté face aux principales monnaies du continent européen. Par rapport au dollar, à la livre sterling et au yen, il a faibli puis s'est redressé au quatrième trimestre.

Recours accru au marché des capitaux

Le prélèvement net opéré sur le marché suisse des capitaux par les émissions d'obligations et d'actions (émissions moins remboursements) s'est sensiblement accru d'une année à l'autre. Portant sur 28,8 milliards de francs, il était néanmoins inférieur à la moyenne des années précédentes. Les débiteurs suisses ont recueilli un montant net de 6,7 milliards de francs, contre 0,4 milliard en 1996. Le volume net des émissions d'emprunts obligataires suisses a passé de 0,6 milliard à 6,8 milliards de francs. Cette forte progression s'explique principalement par les remboursements qui ont été beaucoup moins élevés qu'en 1996. Dans le domaine des actions suisses, les remboursements ont atteint un montant supérieur de 0,1 milliard de francs aux émissions; en 1996 déjà, la valeur des actions rachetées avait dépassé celle des titres placés sur le marché. En termes nets, les débiteurs étrangers ont prélevé 22,1 milliards de

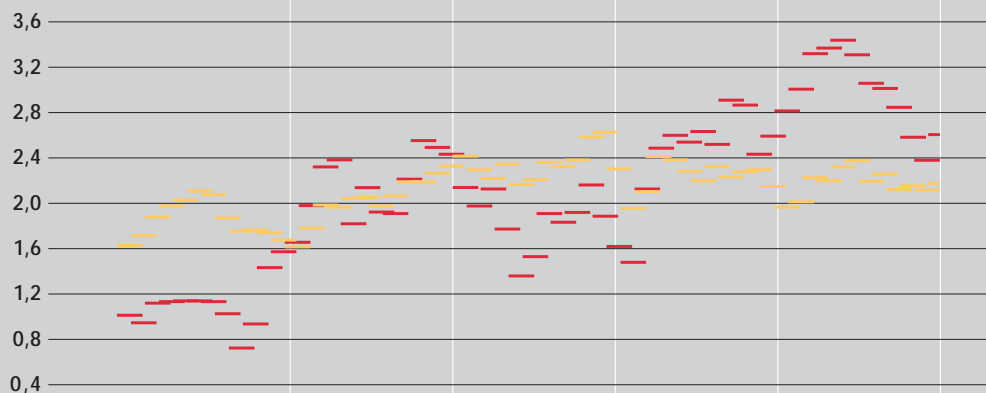
Ecart entre taux d'intérêt à long terme

Allemagne – Suisse

Etats-Unis – Suisse

En points.

Source: BRI



Evolution du cours du franc

Total (15 pays)

Dollar des E.-U.

Mark allemand

Yen japonais

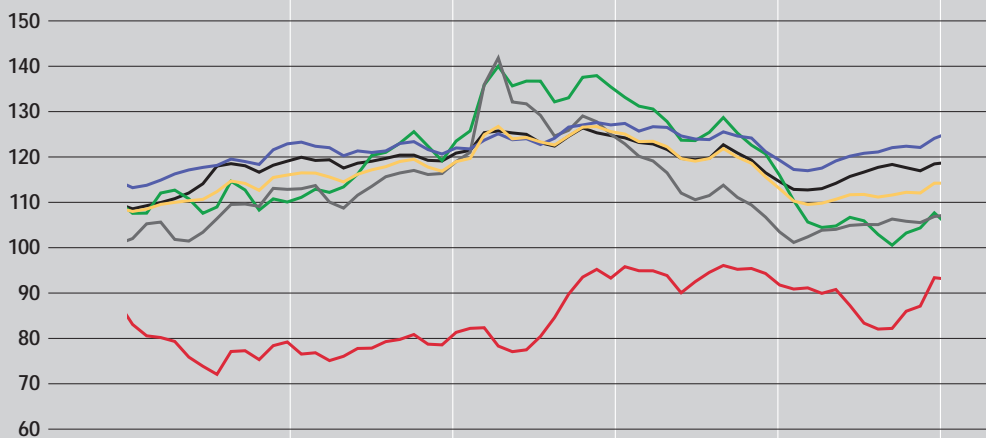
Franc français

Lire italienne

Prix réel du franc en termes de monnaies étrangères.

Total: pondéré par les exportations.

Indice: novembre 1977 = 100



Dettes publiques

Communes

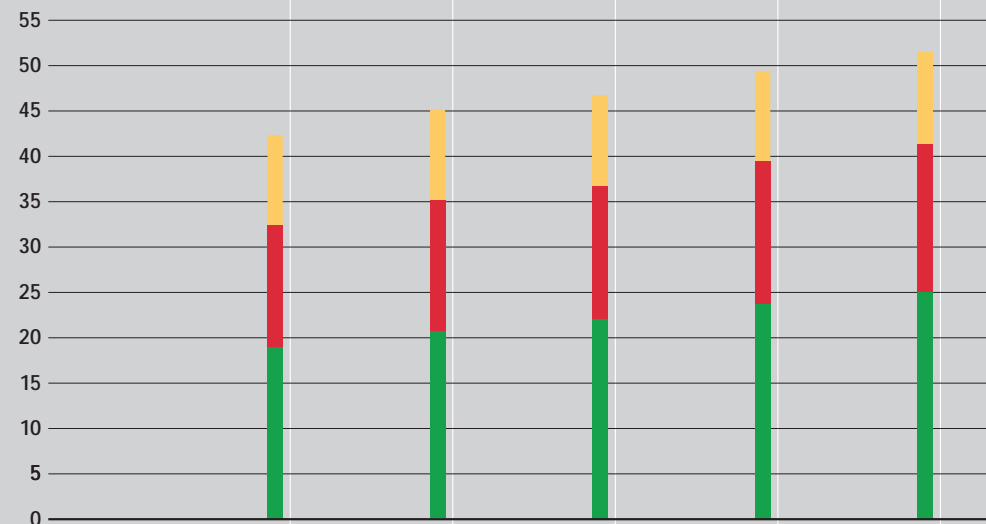
Cantons

Confédération

En pour-cent du PIB

(pour 1997, selon des estimations).

Source: Département fédéral de l'économie



francs sur le marché des capitaux, soit un montant sensiblement plus élevé que celui de 1996, mais proche de ce qui avait été observé les années précédentes.

Vive hausse des cours des actions

Le «Swiss Performance Index» (SPI) a progressé de 55% en 1997. Ainsi, sa hausse a été bien supérieure à celle, déjà vigoureuse, des deux années précédentes. Après avoir enregistré des plus-values massives jusqu'à l'été, le SPI s'est maintenu à un niveau élevé pendant la seconde moitié de l'année, période qui a été caractérisée par des variations de cours parfois considérables.

Stagnation des opérations des banques en Suisse, mais expansion de leurs affaires avec l'étranger

La conjoncture intérieure ayant été encore faible dans l'ensemble, les crédits des banques à des débiteurs suisses ont presque stagné. Les prêts à la clientèle étrangère ont en revanche fortement augmenté. Simultanément, les actifs financiers des banques se sont sensiblement accrus pour atteindre environ 40% de la somme des bilans. Grâce en partie à l'évolution des cours de change, la somme des bilans de toutes les banques a progressé de près de 20%.

Fusions dans le secteur financier

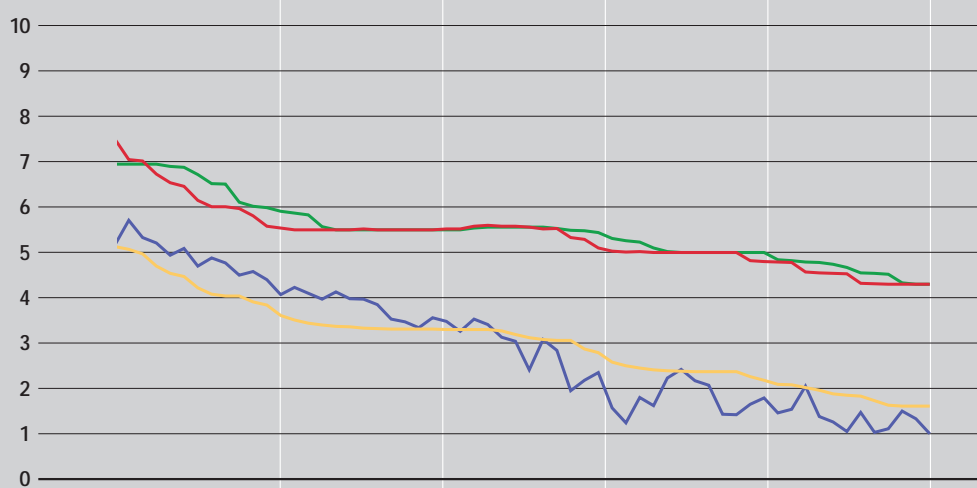
En Suisse comme ailleurs, la pression croissante de la concurrence internationale a amené de grandes entreprises du secteur financier à se regrouper. Le Credit Suisse Group et la Winterthur Société Suisse d'Assurances ont fusionné au début de décembre. Toujours en décembre, l'Union de Banques Suisses et la Société de Banque Suisse ont annoncé leur fusion. Sous la raison sociale «United Bank of Switzerland», elles entendent donner naissance à l'un des plus grands établissements financiers de la planète.

Amélioration des résultats annuels

Pour 1997, les banques ont annoncé des résultats meilleurs que ceux des années précédentes, qui avaient été marquées par la constitution de provisions sur les encours de crédits. Les trois grandes banques et les établissements qui, tels les banquiers privés et les banques en mains étrangères, sont spécialisés dans la gestion de fortune ont tout particulièrement accru leurs bénéfices opérationnels. Les commissions perçues sur le négoce de titres et les opérations sur produits dérivés y ont contribué pour une bonne part.

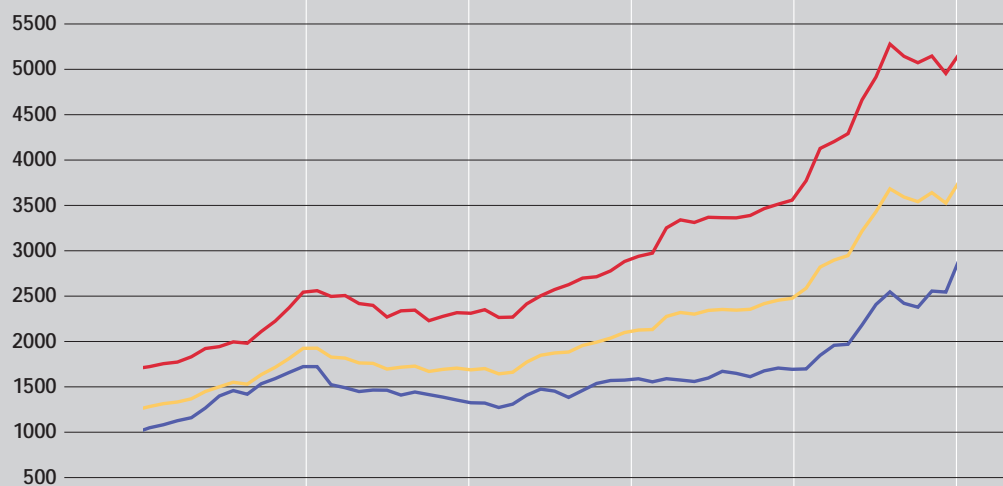
Taux d'intérêt représentatifs dans les banques

— Anciennes hypothèques, banques cantonales
— Nouvelles hypothèques, banques cantonales
— Dépôts d'épargne, banques cantonales
— Dépôts à trois mois, grandes banques
 Moyenne trimestrielle, en pour-cent



Cours des actions

— Total
— Banques
— Industrie
 Swiss Performance Index.
 Source: Bourse suisse



1 Stratégie

La Banque nationale a pour tâche de mener une politique monétaire servant les intérêts généraux du pays. Sa politique monétaire vise, à moyen terme, à assurer la stabilité du niveau des prix et à permettre à l'économie d'utiliser pleinement son potentiel de production. La stabilité des prix est une condition importante à remplir pour assurer le bon fonctionnement de l'économie. Une expansion excessive de l'offre de monnaie engendrerait une demande trop forte de biens et de services. L'appareil de production serait alors trop sollicité, d'où des hausses de prix. Inversement, une offre de monnaie insuffisante freinerait la production; l'économie enregistrerait des déficits de croissance, voire un recul du niveau des prix.

Objectifs de la politique monétaire: stabilité des prix et pleine utilisation du potentiel de production

En visant la stabilité des prix, notre politique monétaire tient compte également de la situation conjoncturelle. Elle contribue en effet à atténuer les fluctuations de la conjoncture. Si les capacités de production de l'économie ne sont pas pleinement utilisées, une politique monétaire axée sur le potentiel de production conduit à des baisses de taux d'intérêt. Ainsi, elle stimule la demande globale et aide à résorber le sous-emploi des capacités. Si, au contraire, les capacités de l'économie sont trop sollicitées, une politique monétaire axée sur le potentiel de production entraîne des hausses de taux d'intérêt, d'où un frein à la demande et à la surchauffe de la conjoncture. Nous nous réservons en outre la possibilité de réagir en cas d'événements imprévus – fortes fluctuations des cours de change ou de la demande de monnaie notamment – pour limiter autant que faire se peut des répercussions dommageables sur l'économie.

Prise en compte des fluctuations de la conjoncture

En 1997, nous nous sommes heurtés à de sérieuses difficultés dans la fixation du cap de notre politique monétaire et l'appréciation de celle-ci. La monnaie centrale, qui est formée des billets de banque en circulation et des avoirs que les banques détiennent en comptes de virements à l'institut d'émission, a augmenté beaucoup plus que prévu. Nous ne pouvions par conséquent plus nous fier au sentier de croissance à moyen terme que nous avions fixé pour cet agrégat. A fin 1996, la monnaie centrale était déjà au-dessus de son sentier de croissance à moyen terme; l'écart a continué à se creuser au cours de 1997. Notre politique monétaire n'a toutefois de loin pas été aussi expansionniste que l'évolution de la monnaie centrale pourrait le laisser supposer (voir pages 32 ss).

Distorsion subie par la monnaie centrale

Etant donné ces incertitudes, nous recourons davantage à des indicateurs supplémentaires, soit aux agrégats monétaires répondant à des définitions plus larges. Il s'agit des masses monétaires M_1 (numéraire en circulation, dépôts à vue et autres comptes de transactions), M_2 (M_1 et dépôts d'épargne) et M_3 (M_2 et dépôts à terme). Parmi ces indicateurs, notre attention se porte principalement sur la masse monétaire M_3 , dont l'évolution est assez étroitement liée à celle du niveau des prix. Une expansion excessive de M_3 induit généralement, avec un décalage de trois ans environ, une accélération de l'inflation. En Suisse, contrairement à ce qu'on observe dans de nombreux autres pays industrialisés où les innovations financières et techniques dans le trafic des paiements amoindrissent considérablement la fiabilité des agrégats monétaires, le lien entre l'évolution des masses monétaires et celle des prix est toujours assez étroit. Comme dans le passé, nous nous efforçons par conséquent d'augmenter les masses monétaires à des rythmes compatibles avec une croissance du potentiel de production, estimée à 2% par an, et une hausse des prix à la consommation de 1% par an, taux que nous assimilons à la stabilité des prix.

Recours accru aux autres agrégats monétaires, notamment à M_3

Indicateurs complémentaires

La croissance des agrégats monétaires fournit des informations principalement sur l'évolution des prix à moyen et long terme. A court terme, le niveau des prix est soumis aussi à d'autres influences, notamment aux fortes fluctuations des cours de change et des prix des produits énergétiques ainsi qu'à l'évolution de la conjoncture. Si de telles influences déclenchent un processus inflationniste ou déflationniste durable, nous devons réagir. Aussi, dans la fixation du cap de notre politique monétaire, tenons-nous compte des agrégats monétaires, mais également d'autres indicateurs, en particulier des cours de change et de la conjoncture.

Caractéristiques du pilotage des agrégats monétaires

Nous gérons l'offre de monnaie en influant sur l'approvisionnement des banques en liquidités et, partant, sur les taux d'intérêt à court terme. Les liquidités des banques sont constituées, pour une part importante, des avoirs détenus en comptes de virements à l'institut d'émission. En agissant sur le volume des avoirs en comptes de virements, nous amenons les opérateurs sur les marchés à déclencher les fluctuations de taux d'intérêt qui sont compatibles avec l'orientation de notre politique monétaire. Les variations de taux d'intérêt influent avec le temps sur l'évolution des billets en circulation et des autres agrégats monétaires. Si les taux d'intérêt enregistrent des fluctuations que ne justifie pas la politique monétaire, nous pouvons aussi gérer directement le taux de l'argent au jour le jour.

Mise en œuvre de la politique monétaire

L'offre et la demande d'avoirs en comptes de virements s'équilibrent sur le marché de l'argent au jour le jour. Pour contrôler l'offre d'avoirs en comptes de virements, nous recourons aux instruments de la politique monétaire. La demande d'avoirs en comptes de virements dépend des exigences légales auxquelles les banques doivent satisfaire en matière de liquidités et des besoins liés au trafic des paiements sans numéraire. Comparé aux flux quotidiens de fonds au sein du système bancaire ainsi qu'entre les banques et le secteur non bancaire (y compris la Confédération et la Poste), le volume des avoirs en comptes de virements est faible. C'est pourquoi nous agissons régulièrement sur le marché de l'argent au jour le jour pour assurer un approvisionnement approprié en liquidités.

Prédominance des opérations d'open market

Pour gérer les avoirs en comptes de virements, nous passons des opérations, aux conditions du marché, avec les banques. Afin de conserver notre marge de manœuvre, nous ne mettons en règle générale que temporairement des liquidités à la disposition des banques en concluant des opérations d'open market sur la base de swaps (achat d'actifs, avec revente simultanée à terme). Nous couvrons les besoins de base en liquidités en passant des swaps dollars contre francs pour des durées comprises entre un et douze mois, swaps que nous renouvelons dans la plupart des cas à leur échéance. Pour la gestion à très court terme des liquidités, nous recourons principalement à des swaps sur créances comptables à court terme. Nous faisons également appel à la possibilité de placer dans des banques des fonds que la Confédération a déposés chez nous. De la sorte, nous pouvons compenser les mouvements de liquidités entre les banques et la Confédération.

Opérations de pension: nouvel instrument d'open market

Depuis l'entrée en vigueur, le 1^{er} novembre 1997, de la révision de la loi sur la Banque nationale (art. 14, ch. 2), les opérations de pension sont expressément autorisées en tant qu'instrument d'open market. Une opération de pension («repurchase agreement») est un achat ou une vente de titres avec revente ou

rachat simultané de ceux-ci à terme. L'éventail des instruments de politique monétaire a été ainsi enrichi d'un outil souple et portant sur des titres suisses, qui présente en outre des avantages sur le plan de la gestion des risques. La SEGA (Société suisse pour le virement de titres SA) a préparé, en collaboration avec les banques et la Banque nationale, la création d'un marché suisse pour les opérations de pension.

Instrumentes servant à la gestion du marché monétaire en milliards de francs

	1996		1997	
	Encours moyenne annuelle	Mouvement	Encours moyenne annuelle	Mouvement
Swaps devises contre francs				
Durées:				
jusqu'à 1 mois	0,1	0,5	0,5	2,1
plus de 1 mois à 3 mois	5,0	10,2	6,0	15,1
plus de 3 mois à 12 mois	3,7	25,9	1,1	14,7
Total	8,8	36,6	7,6	31,9
Créances comptables à court terme				
Swaps	0,9	78,9	0,9	79,8
Achats et ventes	0,8	4,0	0,6	2,8
Total	1,7	82,9	1,5	82,6
Fonds de la Confédération				
Dépôts à la BNS	3,9	74,7	4,8	77,8
Placements par la BNS	2,2	62,2	4,3	79,3

Lorsqu'une banque est confrontée à des besoins urgents de liquidités qu'elle ne peut couvrir sur le marché monétaire, elle a la possibilité de recourir à une avance sur nantissement de l'institut d'émission. Ces avances sont rémunérées au taux lombard officiel, et la banque ne doit pas dépasser sa limite de crédit, limite qui est garantie par un dépôt de papiers-valeurs. Pour éviter que les banques n'utilisent les avances sur nantissement comme source permanente de refinancement, nous fixons quotidiennement le taux lombard deux points au-dessus du taux de l'argent au jour le jour.

Avances sur nantissement:
soupape de sécurité

2 Mise en œuvre de la politique monétaire

Annnonce de la poursuite d'une politique monétaire ample

A fin 1996, nous envisagions de continuer à mener une politique monétaire ample, étant donné la situation économique difficile et de possibles répercussions de l'intégration monétaire européenne. Nous avons attiré l'attention également sur la forte croissance des agrégats monétaires et, partant, sur les risques pesant à moyen terme sur la stabilité des prix.

Approvisionnement généreux en monnaie

Nous avons tenu compte, en 1997, de l'évolution des masses monétaires, mais aussi des cours de change et de la conjoncture. Par un approvisionnement abondant en monnaie, nous avons fait en sorte, jusque vers la fin de l'été, d'empêcher une hausse des taux d'intérêt à court terme et, ainsi, un raffermissement du franc sur les marchés des changes. Lorsque les signes d'une nette reprise de la conjoncture sont devenus distincts, nous nous sommes demandé si notre politique généreuse était encore appropriée. Nous avons alors cherché à normaliser la situation en laissant les taux d'intérêt à court terme augmenter, après le relèvement, en octobre, du taux appliqué par la Banque fédérale d'Allemagne à ses prises en pension. Nous avons cependant veillé à ce que les rémunérations servies sur le marché monétaire restent inférieures à 2%. En novembre, nous avons de nouveau assoupli notre politique, le franc ayant eu tendance à se revaloriser du fait de la crise financière en Asie. Les taux d'intérêt à court terme ont par conséquent de nouveau baissé.

Expansion, dans une mesure inattendue, de la monnaie centrale

En 1997, la croissance économique et le renchérissement ont correspondu pour l'essentiel à ce que nous attendions, mais la progression de la monnaie centrale a été plus forte que prévu. La vigoureuse expansion de l'agrégat monétaire s'explique en partie par l'évolution des rémunérations servies sur les fonds d'épargne, rémunérations dont la moyenne a passé de plus de 2% au début de l'année à 1,6% en octobre. Ce repli a stimulé la demande de billets de banque. En outre, les coupures de 1000 francs en circulation ont beaucoup augmenté, sans que l'origine du phénomène puisse être établie avec précision. De surcroît, les avoirs que les banques détiennent en comptes de virements à l'institut d'émission ont progressé un peu plus fortement que nous ne l'avions prévu à fin 1996. Ainsi, la monnaie centrale désaisonnalisée s'est accrue de 3,1% entre le quatrième trimestre de 1996 et la période correspondante de 1997. L'écart par rapport à son sentier de croissance à moyen terme s'est par conséquent creusé pour atteindre 3,6%.

Politique monétaire: caractère moins expansionniste que ne le laisse supposer l'évolution de la monnaie centrale

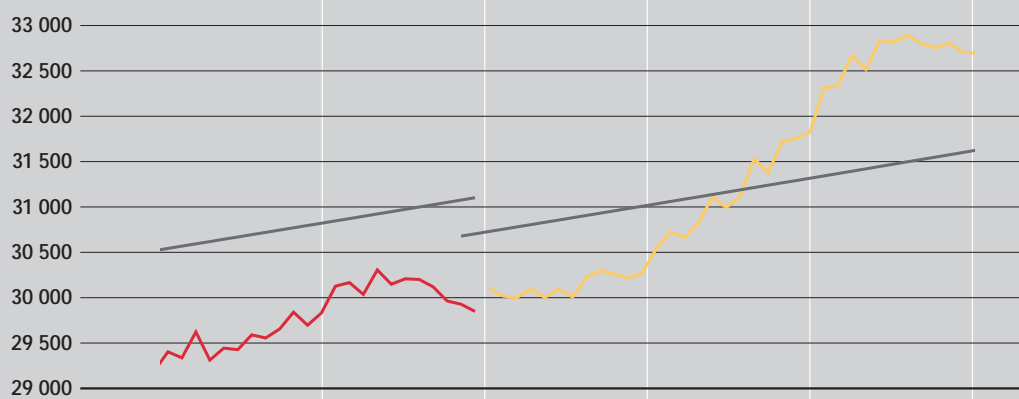
Le déplacement de la demande de billets de banque nous a amenés à constater que la croissance de la monnaie centrale amplifiait le caractère expansionniste de la politique monétaire. Des déplacements semblables de la demande avaient déjà été observés en 1996. Ils avaient découlé principalement des transferts de disponibilités que plusieurs banques avaient opérés des comptes postaux vers les comptes de virements à la Banque nationale. Les déplacements enregistrés par la demande en 1996 et en 1997 expliquent en grande partie l'écart qui s'est creusé entre la monnaie centrale et son sentier de croissance à moyen terme.

Monnaie centrale désaisonnalisée

— Monnaie centrale, jusqu'à fin 1994
— Monnaie centrale, depuis janvier 1995
— Sentier de croissance de 1%

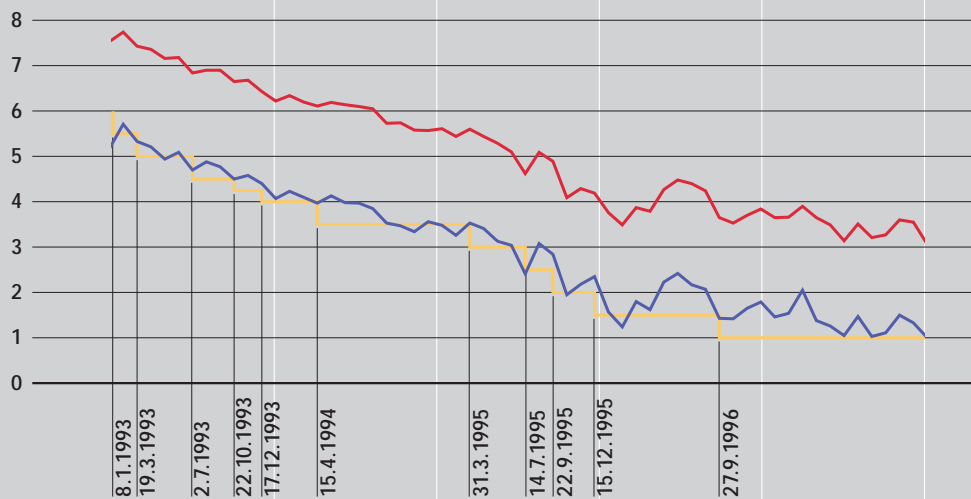
En millions de francs

Depuis janvier 1995, les avoirs en comptes de virements sont constitués uniquement des dépôts des banques en Suisse. Auparavant, ils incluaient des dépôts de quelques établissements non soumis à la loi sur les banques et les caisses d'épargne.



Taux de l'escompte et des avances sur nantissement

— Taux de l'escompte
— Taux lombard
— Taux de l'argent au jour le jour
 En pour-cent



Normalisation de la progression des autres agrégats monétaires

Compte tenu des incertitudes apparues ces deux dernières années dans l'interprétation de l'évolution de la monnaie centrale, nous avons davantage porté notre attention sur les agrégats monétaires répondant à des définitions plus larges, en particulier sur M_3 . La croissance de M_3 , qui avait marqué une nette accélération, dès le début de 1996, sous l'effet de notre politique monétaire généreuse, s'est peu à peu normalisée au cours de 1997. Au quatrième trimestre, M_3 dépassait de 3,5% son niveau de la période correspondante de 1996. Un tel taux de progression s'inscrit dans une fourchette compatible, à moyen terme, avec la stabilité des prix.

Politique monétaire probablement inchangée en 1998

Pour 1998, nous envisageons de ne pas resserrer les rênes monétaires. L'approvisionnement de l'économie en monnaie sera augmenté de manière à permettre la poursuite de la reprise économique, sans mettre en danger la stabilité des prix. Nous tablons sur une augmentation d'approximativement 2% du produit intérieur brut réel et sur un renchérissement de 1% environ. Si la croissance économique et le renchérissement correspondent aux prévisions, la demande de monnaie centrale ne progressera que faiblement et l'agrégat évoluera parallèlement à son sentier de croissance. Ainsi, il n'y a pour le moment aucune nécessité de relever les taux d'intérêt. En cas de croissance économique sensiblement inférieure à ce qui est attendu, une baisse des taux d'intérêt serait indispensable pour empêcher un fort ralentissement de la progression des agrégats monétaires. Une reprise de la conjoncture plus vigoureuse que prévu devrait par contre engendrer une hausse des taux d'intérêt.

Début de la troisième phase de l'UEM, facteur d'incertitude

Au printemps de 1998, l'UE fixera la date du début de la troisième phase de l'Union économique et monétaire et désignera les pays qui pourront y participer. Il n'est pas exclu que le passage à cette troisième phase déclenche des fluctuations de cours de change indésirables sur le plan macroéconomique. Si de telles fluctuations devaient se produire, nous mettrions en œuvre les moyens dont nous disposons pour les combattre.

3 Révision partielle de la loi sur la Banque nationale

Message du Conseil fédéral

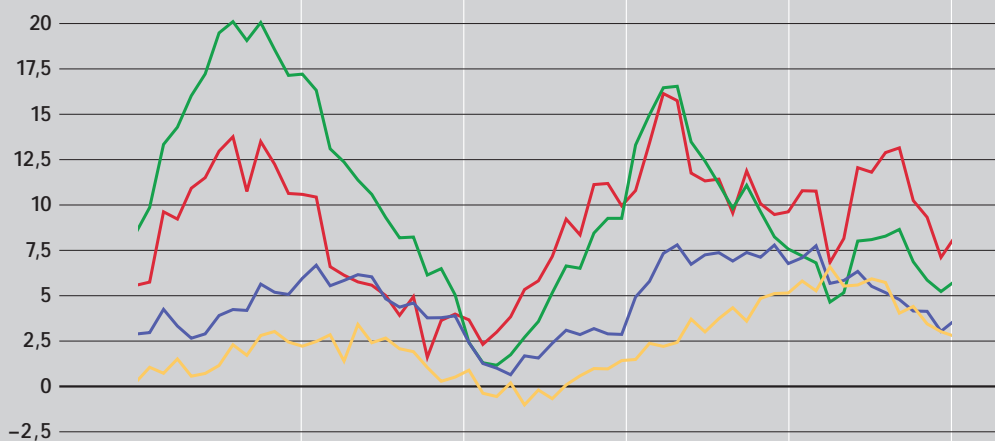
Le 17 mars 1997, le Conseil fédéral a soumis un message au Parlement concernant une révision partielle de la loi sur la Banque nationale (LBN). Suggérée en décembre 1996 par un groupe de travail commun du Département fédéral des finances et de la Banque nationale (voir 89^e rapport de gestion, pages 41 s), cette révision partielle a été conçue pour entrer en vigueur rapidement et permettre à la Banque nationale d'obtenir, sans modification de la base constitutionnelle actuelle (art. 39 cst.), un meilleur rendement sur ses placements de devises, grâce à une souplesse accrue et à un recours aux innovations sur les marchés financiers.

Adaptations apportées à la liste des opérations autorisées

A cette fin, il était nécessaire d'apporter plusieurs adaptations à la liste des opérations que la Banque nationale est autorisée à effectuer en vertu de l'article 14 LBN. L'échéance maximale de douze mois pour les obligations facilement négociables d'Etats étrangers, d'organisations internationales et de ban-

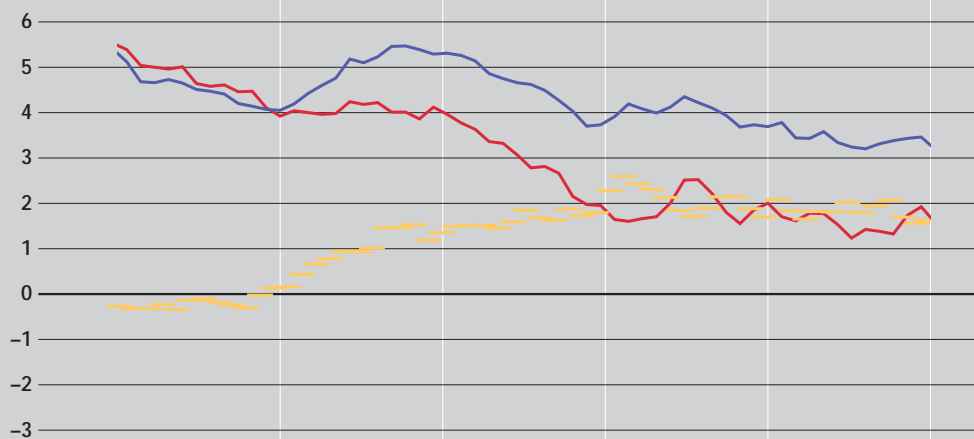
Agrégats monétaires

— Monnaie centrale
— M₁
— M₂
— M₃
 Variation en pour-cent par rapport à l'année précédente



Taux d'intérêt sur les marchés de l'argent et des capitaux

— Dépôts à trois mois, en pour-cent (marché des euro-francs)
— Rendement d'obligations fédérales, en pour-cent
— Ecart en points



ques étrangères a été supprimée pour que la Banque nationale puisse relever sensiblement la durée moyenne de ses placements de devises. En outre, la loi mentionne dorénavant explicitement les opérations de pension. La Banque nationale a de plus la possibilité de recourir à des produits dérivés, pour autant que ceux-ci servent à gérer les risques de marché sur les réserves de devises. Elle est aussi autorisée à passer des opérations de pension sur or en vue d'une gestion plus active de son encaisse-or. Enfin, l'institut d'émission a été exonéré de l'impôt fédéral direct (art. 12 LBN).

Modification de la couverture des billets en circulation

Par ailleurs, les dispositions légales qui concrétisent la couverture, par de l'or et des avoirs à court terme, des billets de banque en circulation (art. 39, 7^e al. cst.) ont été adaptées elles aussi. L'échéance maximale des placements en monnaies étrangères (devises) entrant dans la couverture des billets en circulation est dorénavant identique à celle des actifs suisses correspondants, soit de deux ans (art. 19, 1^{er} al. LBN). Etant donné qu'en prêtant de l'or, la Banque nationale aurait risqué temporairement de ne plus respecter le taux minimal de la couverture-or des billets en circulation, ce taux a été ramené de 40% à 25% (art. 19, 2^e al. LBN).

Entrée en vigueur le 1^{er} novembre 1997

Le Conseil national a approuvé la révision partielle de la loi sur la Banque nationale le 12 juin, et le Conseil des Etats, le 20 juin 1997. La loi révisée est entrée en vigueur le 1^{er} novembre 1997, après expiration du délai référendaire. Grâce aux nouvelles bases légales régissant la gestion des réserves monétaires, la Banque nationale devrait être en mesure de dégager des revenus sensiblement accrus.

4 Réforme du régime monétaire

Mandat confié à un groupe d'experts

Initialement, la révision des dispositions constitutionnelles sur la monnaie devait être intégrée dans la réforme de la constitution (voir 89^e rapport de gestion, page 36). Le dépôt de deux initiatives parlementaires a toutefois incité le Conseil fédéral à accélérer la réforme des articles 38 (sur la monnaie) et 39 (sur la banque d'émission). Le 18 avril 1997, le chef du Département fédéral des finances a constitué un groupe d'experts «Réforme du régime monétaire» et l'a chargé d'élaborer un projet de nouvel article constitutionnel sur la monnaie. Les experts ont reçu également pour mission d'étudier toutes les questions qui se poseront, au niveau des lois et ordonnances, après la suppression du rattachement du franc à l'or et de tenir compte, dans leurs travaux, des répercussions que les dispositions du droit des sociétés anonymes peuvent avoir sur la Banque nationale et ses organes.

Rapport à l'appui d'un projet d'article constitutionnel sur la monnaie

Le 24 octobre 1997, les experts ont rendu public un rapport portant sur le premier volet de leur mandat. Dans leur projet de nouvel article constitutionnel sur la monnaie, le franc n'est plus rattaché juridiquement à l'or, ce qui, de facto, est déjà le cas depuis longtemps. Les experts proposent également que la mission de la banque centrale, formulée jusqu'ici de manière relativement étendue, soit précisée dans la constitution de sorte que la Banque nationale axe sa politique sur l'objectif prioritaire de la stabilité des prix et qu'elle soutienne la politique économique générale de la Confédération, dans la mesure où cela est

possible sans préjudice de cet objectif. Ils précisent que l'objectif prioritaire de la stabilité des prix implique pour la Banque nationale qu'elle mène une politique monétaire visant à la fois à lutter contre le renchérissement et à éviter la déflation. Pour eux, ce libellé ne réduit pas l'importance accordée dans la constitution aux autres objectifs de la politique économique (croissance et emploi). L'obligation explicite qu'aura la banque centrale de sauvegarder le pouvoir d'achat de la monnaie ainsi que l'ancrage, dans la constitution, de l'indépendance de la Banque nationale doivent être considérés comme deux substituts, adaptés à notre époque, du rattachement du franc à l'or. Sur ce plan, les experts constatent que, par rapport aux banques centrales indépendantes dans l'accomplissement de leurs tâches, celles qui sont sous l'influence directe de l'Etat sont généralement moins en mesure d'éviter un recours à la planche à billets pour financer des déficits publics.

Conformément à son mandat, le groupe d'experts s'est penché également sur la question du volume des réserves monétaires qui sera nécessaire à la conduite de la politique monétaire lorsque les réserves d'or, immobilisées jusqu'ici, deviendront pour la banque centrale des actifs pouvant être cédés sur le marché, comme les autres. Il estime que le volume nécessaire des réserves monétaires dépend avant tout de la taille de l'économie et de l'importance des liens économiques du pays avec l'étranger. Comparées à ce que détiennent des pays aux caractéristiques proches de celles de la Suisse, les réserves de devises non couvertes contre le risque de change atteignent aujourd'hui en Suisse une proportion du produit intérieur brut qui peut être considérée comme appropriée. Les experts considèrent qu'en plus des réserves de devises non couvertes contre le risque de change, un montant d'au moins 10 milliards de francs est indispensable pour que les réserves monétaires puissent contribuer efficacement à la stabilité de la place financière suisse. Ce montant correspond à environ 1200 tonnes d'or, avec une évaluation prudente du métal précieux. Le groupe d'experts propose par conséquent de sortir du bilan de la Banque nationale 1400 tonnes d'or, afin que ce patrimoine national soit disponible pour d'autres affectations publiques. Il serait ainsi possible d'éviter des conflits d'intérêts, au sein de la Banque nationale, entre les tâches d'une autorité monétaire et celles d'un gestionnaire de patrimoine.

Dans sa prise de position du 24 octobre 1997, le chef du Département fédéral des finances a qualifié le rapport présenté par les experts de document fondamental pour l'analyse de plusieurs questions centrales de la politique monétaire. En accord avec la Direction générale de la Banque nationale, il s'est cependant écarté de l'opinion des experts sur deux points. Le Département fédéral des finances a l'intention – premier point – de soumettre au Conseil fédéral une formulation plus large de la mission de la Banque nationale pour que, à côté de l'objectif prioritaire de la stabilité des prix, d'autres objectifs de politique économique soient pris en compte. En outre, il entend – deuxième point – maintenir l'option initiale en ce qui concerne les réserves d'or excédentaires, donc se limiter dans un premier temps à la possibilité d'affecter de l'or, pour une valeur de 7 milliards de francs, au financement de la Fondation Suisse solidaire dont la création est projetée. Le Département fédéral des finances a par ailleurs annoncé qu'un message relatif à un nouvel article sur la monnaie sera rapidement adressé au Conseil fédéral.

Mobilisation, à d'autres fins,
de réserves d'or excédentaires

Prise de position du
Département fédéral des
finances et de la
Banque nationale

Les autres tâches de la Banque nationale

1 Placement des actifs

1.1 Grandes lignes

Pour l'essentiel, les actifs de la Banque nationale sont formés des réserves d'or et de devises ainsi que de créances sur des débiteurs suisses (titres et papiers monétaires en francs). Ils font partie intégrante du patrimoine national de la Suisse et remplissent, sur le plan monétaire, d'importantes fonctions. Leur composition dépend du régime monétaire en vigueur et des besoins de la politique monétaire.

Une partie des actifs détenus par la Banque nationale sert directement à la mise en œuvre de la politique monétaire. Nous achetons des actifs pour approvisionner l'économie en monnaie centrale. Ceux-ci représentent la contre-valeur réelle de la monnaie centrale et, partant, contribuent à asseoir la confiance en notre monnaie. Pour gérer la monnaie centrale, nous recourons principalement à des swaps dollars contre francs et à des opérations sur des actifs en francs. Les dollars découlant de swaps constituent des réserves qui sont couvertes, sur le marché à terme, contre le risque de change.

Les réserves de devises non couvertes contre le risque de change sont placées pour l'essentiel dans les monnaies les plus importantes. Elles nous permettent d'intervenir sur le marché des changes en cas de faiblesse du franc. Nous pouvons en tout temps, pour soutenir la valeur extérieure de notre monnaie, vendre contre des francs des réserves de devises. Notre encaisse-or n'est par contre pas mobilisable à des fins d'intervention. En vertu de la loi, le franc est aujourd'hui encore rattaché à l'or, ce qui signifie que nous ne pouvons vendre et acheter de l'or qu'au prix officiel, lequel est très inférieur au prix du marché. Néanmoins, tant l'encaisse-or que les réserves de devises jouent un rôle capital en cas de crise. Toutes deux contribuent en effet à ce que la Suisse, même dans une telle situation, reste solvable face à l'étranger.

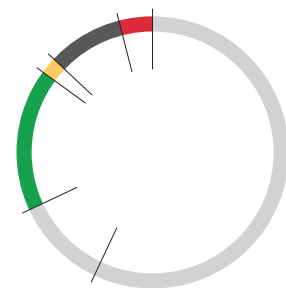
La loi sur la Banque nationale définit non seulement les catégories d'actifs que nous sommes autorisés à acquérir, mais aussi les instruments auxquels nous pouvons recourir pour administrer ces actifs. Nous nous efforçons d'obtenir, sur nos actifs, le meilleur rendement possible, compte tenu des dispositions légales et du mandat que nous avons à remplir sur le plan monétaire. La révision de la loi sur la Banque nationale, qui est entrée en vigueur le 1^{er} novembre 1997, a élargi la marge de manœuvre dont nous disposons pour la gestion des réserves de devises et de l'encaisse-or. Depuis, nous pouvons diversifier nos placements de devises, tant sur le plan des marchés que sur celui des monnaies, et ainsi opérer de manière plus rentable à long terme, sans nous exposer, dans l'ensemble, à de plus fortes fluctuations des rendements. Nous avons aussi la possibilité d'accorder des prêts d'or («gold lending»), donc de faire fructifier une partie de notre encaisse-or.

Nature et but des actifs de la Banque nationale

Rôle des actifs suisses et des réserves de devises couvertes

Rôle des réserves de devises non couvertes et de l'encaisse-or

Marge de manœuvre accrue pour le placement des réserves de devises



Structure des actifs de la Banque nationale, en pour-cent

Rés. de devises non couvertes 57

Swaps devises contre francs 11

Or 17

Autres actifs en francs 2

Actifs financiers en francs 9

Autres actifs en monnaies étrangères 4

Total: 69,9 milliards de francs (moyenne annuelle)

1.2 Placements de devises

Politique de placement

Nous plaçons nos réserves de devises en papiers-valeurs sûrs et liquides et, pour une part modeste, en dépôts à terme fixe dans des banques étrangères de premier ordre. Nous sommes ainsi en mesure, au besoin, de procéder rapidement à des ventes, sans risquer de subir de lourdes pertes sur les cours. La loi sur la Banque nationale nous autorise à acquérir des obligations négociables d'Etats étrangers, d'organisations internationales et de banques étrangères. La restructuration des placements de devises en vue d'atteindre notre nouveau portefeuille cible a été entreprise dès l'entrée en vigueur de la révision de la loi. Auparavant, la durée des placements en monnaies étrangères ne devait pas excéder douze mois.

Processus de décision en matière de placements

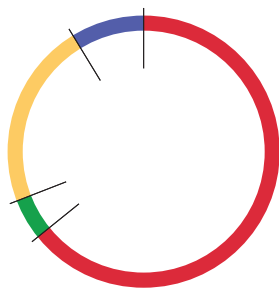
Nous avons adapté le processus de décision en matière de placements aux nouvelles conditions-cadres. La Direction générale arrête les lignes directrices de la politique de placement, et le comité de placement détermine, sur cette base, la part de chacune des monnaies et le risque d'intérêt. Pour chaque monnaie, les gestionnaires opèrent en fonction d'un portefeuille de référence. Nous comparons les rendements obtenus avec ceux des portefeuilles de référence, mais aussi avec les performances enregistrées par un conseiller externe, auquel nous avons confié la gestion d'une part de nos avoirs en dollars.

Contrôle des risques

Avec l'extension de la marge de manœuvre en matière de placements, nous avons veillé à renforcer le contrôle des risques. Les risques de marché et de crédit que la Banque nationale court sur ses placements de devises font l'objet d'une surveillance constante. Les limites internes tiennent compte des notations d'agences spécialisées.

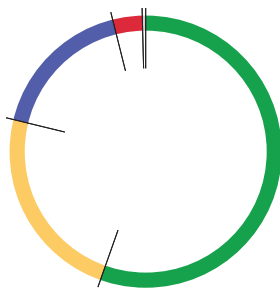
Placements et résultats obtenus

Récemment encore, les réserves de devises étaient détenues en dollars des Etats-Unis, en marks allemands et en yens japonais. Depuis l'entrée en vigueur de la révision de la loi sur la Banque nationale, nous effectuons aussi des placements en florins néerlandais. D'une année à l'autre, la part du mark allemand a sensiblement augmenté, au détriment de celle, dominante, du dollar. Quelque 69% des placements portent sur des titres publics et des papiers-valeurs assortis d'une garantie indirecte de l'Etat. Avant l'entrée en vigueur de la révision de la loi sur la Banque nationale, la durée moyenne d'immobilisation des capitaux («durée») était de 4,5 mois pour les portefeuilles en dollars et



Placements de devises selon le débiteur en pour-cent

Titres publics	64
Titres avec garantie indirecte de l'Etat	5
Institutions monétaires	22
Autres placements sur marchés monétaires	9
Total	49,6 milliards de francs (moyenne annuelle)



Placements de devises selon la monnaie en pour-cent

Dollars des E.-U. non couverts	55
Dollars des E.-U. couverts	23
Marks allemands	17
Yens japonais	4
Florins néerlandais	1
Total	49,6 milliards de francs (moyenne annuelle)

en marks allemands et de 3 mois pour le portefeuille en yens. Jusqu'à fin 1997, elle a été étendue à environ 1 an pour l'ensemble des placements. Les rendements obtenus se sont inscrits à 5,8% sur les dollars, à 3,2% sur les marks allemands et à 0,2% sur les yens. La durée résiduelle des placements en titres négociables étant limitée par la loi jusqu'au 1^{er} novembre 1997, nous n'avons bénéficié que partiellement du repli des taux d'intérêt au premier semestre. Abstraction faite des fluctuations des cours de change, le rendement global des réserves de devises a été de 5,2%, ce qui correspond à un montant brut d'environ 2,5 milliards de francs.

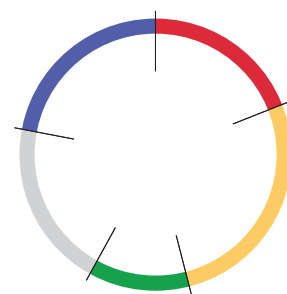
1.3 Placements en titres suisses

Depuis le début des années quatre-vingt, nous accroissons notre portefeuille d'obligations suisses de quelque 100 millions de francs par an. Nous gérons ce portefeuille d'obligations en veillant à ne pas nuire à la politique monétaire ni à tirer parti de celle-ci. Notre politique de placement obéit par conséquent à des règles très précises, et la performance est mesurée à l'aide d'indices de référence. Les achats sont répartis sur l'ensemble de l'année. Nous sommes autorisés à acquérir uniquement des obligations de collectivités publiques, des lettres de gage ainsi que des obligations négociables de banques en Suisse. Nous prenons en considération toutes les catégories de débiteurs prévues par la loi, dans des proportions qui tiennent compte approximativement de l'ensemble des titres que ces débiteurs ont sur le marché. Par l'adoption de limites, nous évitons une concentration des placements sur certains débiteurs.

Évalué aux prix du marché, le portefeuille atteignait 4941 millions de francs à fin 1997, contre 4822 millions un an auparavant. La durée moyenne d'immobilisation des capitaux a diminué, passant de 4,3 ans à 3,8 ans. Les rentrées d'intérêts ont totalisé 254 millions de francs. Le repli des taux d'intérêt nous a permis d'enregistrer des gains de cours pour un montant de 9 millions de francs. Le rendement du portefeuille s'est inscrit à 5,9%, ce qui correspond à un produit de 263 millions de francs.

Politique de placement

Placements et résultats obtenus



Titres en francs suisses selon le débiteur en pour-cent

- Confédération 19
- Cantons 27
- Communes 12
- Centrales de lettres de gage 20
- Banques 22

Total: 4,8 milliards de francs (moyenne annuelle)

1.4 Prêts d'or

Politique de placement

Depuis l'entrée en vigueur de la loi révisée sur la Banque nationale, nos opérations englobent également des prêts d'or. Afin de ne pas perturber un marché relativement étroit, nous développons nos positions avec circonspection et entendons ne mobiliser ainsi qu'une petite part de notre encaisse-or. Nos partenaires sont des établissements de premier ordre – banques et maisons de titres suisses et étrangères – qui nous versent un intérêt pour l'or mis temporairement à leur disposition. Pour gérer les risques afférents à ces opérations, nous avons fixé des limites et restreint la durée des prêts.

Placements et résultats obtenus

A fin 1997, nos prêts d'or portaient sur 99 tonnes. La durée résiduelle moyenne de ces opérations était d'environ 8 mois. Entre début novembre et fin décembre 1997, les prêts d'or nous ont permis d'enregistrer un produit de 2,6 millions de francs, soit un rendement de 2,2% par an.

2 Trafic des paiements

2.1 Principes

Aperçu

En Suisse, la Banque nationale, les banques et la Poste sont les principaux agents du trafic des paiements. Les banques fournissent leurs prestations par l'intermédiaire des entreprises du Groupe Telekurs. La Banque nationale approvisionne l'économie en billets et en pièces par le truchement des banques et de la Poste. Elle joue en outre le rôle de centre de règlement pour les paiements sans numéraire entre les banques ainsi qu'entre la Poste et les banques.

Développements dans les paiements en numéraire

Depuis quelques années, de nombreux partenaires de la Banque nationale dans le trafic des paiements (banques, Poste et entreprises de transports de valeurs) ont tendance à rationaliser leurs activités portant sur le numéraire. Les banques disposant d'un réseau de succursales assurent de plus en plus, sur le plan interne, l'équilibre de leurs besoins en numéraire. En outre, les banques et la Poste confient un volume croissant de leurs travaux en rapport avec le numéraire aux entreprises de transports de valeurs. On observe également une concentration des flux de numéraire sur certains comptoirs de la Banque nationale. De plus, les remises et retraits d'espèces dans les banques ne sont plus gratuits, ce qui contribue à détourner les flux de numéraire des banques.

Depuis 1987, la Banque nationale et le Groupe Telekurs gèrent en commun le système électronique de paiements interbancaires SIC (Swiss Interbank Clearing). Le SIC est un système à règlement brut dans lequel chaque transaction est passée individuellement sur les comptes de virements que les participants détiennent à la Banque nationale. Certains pays disposent déjà de systèmes «à règlement brut en temps réel» (RBTR), et d'autres préparent l'introduction de tels systèmes. Les banques recourent au SIC pour leurs transferts de montants importants ainsi que pour une partie de la masse des petits paiements. Le système de règlement des opérations sur titres SECOM de la Société suisse pour le virement de titres SA (SEGA) est relié au SIC. Ce raccordement permet d'assurer une livraison et un paiement simultanés dans les transactions sur titres («livraison contre paiement») et, partant, d'éviter des risques de règlement. Depuis le mois d'août 1997, les opérations passées à la SOFFEX se déroulent elles aussi selon le même principe. Les banques suisses ont engagé les préparatifs en vue de fonder, à Francfort, une banque spécialisée, la «Swiss Euro Clearing Bank» (SECB). Cet établissement sera chargé des paiements en euro et opérera comme le SIC pour les paiements en francs.

Les autres services interbancaires, à savoir les échanges de supports de données, le système de recouvrement direct et le clearing des chèques sont des systèmes à règlement net. Les paiements interbancaires découlant des retraits de numéraire aux appareils bancomat, des transactions réglées par ec-Direct et, depuis juillet 1997, du chargement de cartes-valeurs (CASH) sont également «à règlement net». Les créances interbancaires qui résultent des paiements passant par ces systèmes sont réglées à intervalles fixes – le plus souvent une fois par jour – par des écritures sur les comptes de virements à la Banque nationale. Le système de paiement de la Poste est utilisé essentiellement pour la masse des petits paiements. Les comptes postaux de la Banque nationale assurent le lien entre les systèmes de paiement des banques et de la Poste.

2.2 Approvisionnement en numéraire

Numéraire en circulation

En moyenne, la circulation des billets a progressé de 2,8% en 1997 pour s'inscrire à 29 milliards de francs. Quant à la circulation des pièces, elle est restée à son niveau de l'année précédente, soit à 2,1 milliards de francs.

Confection et destruction de billets

Orell Füssli Arts Graphiques SA a livré 140 millions de billets neufs, d'une valeur nominale totale de 47,8 milliards de francs, à la Banque nationale. Celle-ci a retiré, pour les détruire, 142,5 millions de billets détériorés ou rappelés d'une valeur nominale de 19,2 milliards de francs.

Mouvement de caisse

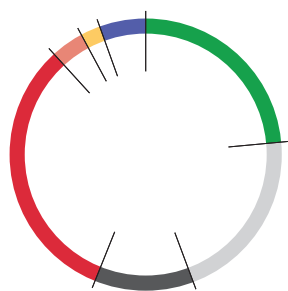
Dans les comptoirs de la Banque nationale, le mouvement de caisse s'est accru de 6,1% pour atteindre 153 milliards de francs en 1997. Les comptoirs ont ainsi repris 450 millions de billets environ, soit un volume en expansion de 7,2% d'une année à l'autre, et en ont vérifié l'authenticité, la qualité et le nombre.

Nouveaux billets de 10 et de 200 francs

Le 8 avril, la Banque nationale a lancé la troisième coupure de la nouvelle série, le billet de 10 francs. La quatrième coupure, le billet de 200 francs, a été mise en circulation le 1^{er} octobre. La coupure de 10 francs est consacrée à Charles Edouard Jeanneret, architecte et peintre connu sous le nom de Le Corbusier. Le billet de 200 francs, qui remplace la coupure de 500 francs, est à l'effigie de l'écrivain Charles Ferdinand Ramuz. Ce billet est doté d'un élément supplémentaire de sécurité, le nombre perforé. Si l'on tient le billet à contre-jour, de fines perforations laissent apparaître le nombre 200.

Mise en circulation des autres coupures jusqu'en automne 1998

Après le remplacement du billet de 1000 francs, au printemps de 1998, la nouvelle coupure de 100 francs sera émise l'automne prochain. Les billets de la série précédente, lancés entre 1976 et 1979, conservent leur validité jusqu'à nouvel avis. Les coupures d'émissions antérieures, rappelées en 1980, peuvent être échangées à la Banque nationale jusqu'au 30 avril 2000.



Billets en circulation Coupures en millions d'unités

10 francs:	60
20 francs:	53
50 francs:	30
100 francs:	82
200 francs*:	10
500 francs:	6
1000 francs:	14

Moyenne annuelle

* Emis en octobre 1997; moyenne d'octobre à décembre

2.3 Trafic des paiements SIC

A fin 1997, 222 établissements étaient raccordés au SIC (1996: 218). En moyenne, quelque 480 000 paiements, pour un montant de 182 milliards de francs environ, ont été exécutés chaque jour, par le SIC, en 1997. Ainsi, les paiements traités par le SIC en deux jours environ atteignent un montant correspondant approximativement au produit national brut annuel de la Suisse.

Fortes augmentations des flux de paiements traités par le SIC

Evolution des flux de paiements¹

	1993	1994	1995	1996	1997
Nombre de transactions par jour en milliers					
Moyenne SIC	263	349	382	427	480
Moyenne SECOM	–	–	13	20	39
Maximum SIC	580	925	1154	1156	1303
Maximum SECOM	–	–	24	40	89

Volume quotidien des paiements en milliards de francs

Moyenne SIC	133	131	128	150	182
Moyenne SECOM	–	–	3	5	7
Maximum SIC	217	270	257	290	305
Maximum SECOM	–	–	7	10	14

Vitesse de circulation²

Moyenne	63	61	57	58	58
Maximum	113	121	112	90	97

¹ Depuis le 27 mars 1995, les paiements SECOM sont inclus dans les flux de paiements passant par le SIC.

² Rotation moyenne d'un franc par jour

Tous les paiements, qu'ils portent sur des montants très élevés ou faibles, peuvent passer par le SIC. La ventilation des flux selon le nombre et le montant des paiements révèle de grandes divergences: les paiements peu élevés (jusqu'à 5 000 francs) représentent, en nombre, plus de 80% des transactions, mais seulement 0,2% de la valeur totale des transactions. A l'inverse, les gros paiements (1 million de francs et davantage) forment plus de 96% de la valeur totale des transactions, mais moins de 3% du nombre total de celles-ci.

Ventilation des paiements

Flux journaliers selon l'importance des montants, en pour-cent du total

	1993	1994	1995	1996	1997
Part au nombre total des paiements					
1–4 999 francs	81,2	84,9	83,0	82,7	80,6
5 000–999 999 francs	15,1	12,3	14,5	14,8	17,0
1 000 000 francs et davantage	3,7	2,8	2,5	2,5	2,4
Part au montant total des paiements					
1–4 999 francs	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2
5 000–999 999 francs	2,2	2,2	3,3	3,3	3,6
1 000 000 francs et davantage	97,6	97,6	96,5	96,5	96,2

3 Statistiques

Fondements

La Banque nationale recueille, auprès des banques et d'autres entreprises de l'industrie et des services, les données qui sont nécessaires à l'accomplissement de ses tâches. Ces données servent à l'analyse de la politique monétaire, à l'observation de la conjoncture et à l'établissement de la balance des paiements. Les bilans bancaires nous permettent notamment de calculer les agrégats monétaires. Les entreprises des secteurs secondaire et tertiaire nous fournissent des chiffres sur leurs relations avec l'étranger, plus particulièrement sur les investissements directs, en vue de dresser la balance des paiements. Nous établissons également la statistique des fonds de placement et collectons des données sur les marchés de l'argent et des capitaux. Ces enquêtes sont préparées en collaboration avec les établissements appelés à fournir des informations et adaptées, autant que faire se peut, aux normes internationales.

Nouvelles enquêtes

En étroite collaboration avec les banques, nous avons mis au point une enquête sur les opérations passées sur titres par la clientèle. Nous désirons ainsi obtenir une vue d'ensemble du volume et de la composition des titres gérés par les banques. En outre, le calcul du risque d'intérêt a été intégré, en 1997, dans l'état des fonds propres, état qui avait été remanié et fortement étendu en 1995. Dans le domaine de la balance des paiements, nous avons conçu une nouvelle enquête sur les prestations de services des banques.

4 Services rendus à la Confédération

Fondements

La Banque nationale agit également en tant que banque chargée de passer des opérations pour le compte de la Confédération. La loi qui la régit définit les services à rendre à la Confédération, interdit le financement de déficits par des crédits de l'institut d'émission et précise que les prestations sont fournies gratuitement. En vertu de ces dispositions, nous remplissons pour la Confédération des tâches dans les domaines du trafic des paiements, du service de la monnaie ainsi que du recueil et du placement de fonds sur les marchés de l'argent et des capitaux.

Rôle d'agent sur le marché monétaire

La Confédération détient ses liquidités à la Banque nationale, sous forme d'avoirs à vue et de dépôts à terme fixe. Nous rémunérons les avoirs à vue, jusqu'à concurrence de 500 millions de francs, au taux de l'argent au jour le jour, et les dépôts à terme, aux taux du marché. Lorsque la Confédération doit faire face à des resserrements imprévus de liquidités, nous prêtons notre concours pour qu'elle reçoive des crédits bancaires à court terme. Parfois, elle doit recourir aux avances sur nantissement de la Banque nationale, avances qui lui sont accordées aux conditions appliquées aux banques.

Emprunts et créances comptables à court terme

En 1997, nous avons lancé pour le compte de la Confédération 53 émissions de créances comptables à court terme (CCCT) et 7 emprunts. Les souscriptions à des CCCT ont atteint 89 milliards de francs, et 49,8 milliards ont été attribués. Pour les emprunts fédéraux, nous avons reçu des souscriptions totalisant 7 milliards de francs et attribué une somme de 3,7 milliards.

Emprunts fédéraux et créances comptables à court terme sur la Confédération

	1993	1994	1995	1996	1997
Nombre d'émissions¹					
Emprunts fédéraux	16	16	7	10	7
CCCT	24	52	52	52	53

Total des souscriptions en milliards de francs

Emprunts fédéraux ²	14,2	9,9	8,2	10,6	7,0
CCCT	59,0	71,8	94,7	103,1	89,0

Total des attributions en milliards de francs

Emprunts fédéraux ²	8,6	6,8	3,5	4,5	3,7
CCCT	34,5	46,7	47,1	49,9	49,8

Encours à la fin de l'année en milliards de francs

Emprunts fédéraux	24,1	28,6	29,8	33,8	37,5
CCCT	11,3	12,7	14,1	14,7	14,1

1 Selon la date de libération

2 Sans les tranches pour compte propre

L'institut d'émission accepte des versements pour le compte de la Confédération et effectue des paiements, en Suisse et à l'étranger, jusqu'à concurrence de l'avoir dont celle-ci dispose chez lui. Les offices fédéraux couvrent leurs besoins en numéraire par des retraits à la Banque nationale. Les excédents de numéraire de la Confédération, notamment ceux de la Poste et des CFF, retournent chez nous par l'intermédiaire des banques. De plus, nous tenons le livre de la dette de la Confédération et assurons l'administration de valeurs pour le compte de la Confédération et d'institutions qui lui sont proches.

Services dans les domaines de la gestion et des paiements

5 Collaboration avec des organes de la Confédération

5.1 Collaboration avec la Commission fédérale des banques

Dispositions régissant les fonds propres: révision de l'ordonnance sur les banques et directives de la Commission des banques pour inclure les risques de marché

L'amendement à l'accord sur les fonds propres pour son extension aux risques de marché ayant été approuvé par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire, en décembre 1995, un groupe de travail mixte, placé sous la direction de la Commission fédérale des banques et comprenant des représentants de la Banque nationale, a entrepris d'intégrer dans le droit suisse ces normes minimales internationales. Selon l'amendement, les banques ont pour la première fois la possibilité de choisir, pour le calcul des exigences en matière de fonds propres, entre une méthode standardisée et une approche fondée sur les résultats de leurs modèles internes. Le projet établi par le groupe de travail – révision des dispositions qui, dans l'ordonnance sur les banques, régissent les fonds propres et des directives y relatives de la Commission des banques – a été soumis à une procédure de consultation en juillet 1997. Les dispositions révisées sur les fonds propres sont entrées en vigueur le 31 décembre.

Position de la Banque nationale

Dans sa prise de position de septembre 1997, la Banque nationale a salué les efforts en vue de doter les banques et les négociants en valeurs mobilières d'un niveau approprié de fonds propres pour qu'ils puissent couvrir les pertes dues à des variations de prix du marché. La mise en œuvre de l'amendement entraînera vraisemblablement une diminution du volume des fonds propres à détenir. L'institut d'émission l'a regretté, tout en reconnaissant que, pour des raisons de compétitivité, une réglementation nationale ne peut guère aller au-delà des normes minimales du Comité de Bâle. Il a en outre suggéré plusieurs modifications au projet d'ordonnance, modifications qui ont été en partie prises en compte dans la version finale.

Loi sur les banques: statut des banques cantonales

La commission d'experts chargée d'examiner le statut des banques cantonales dans la loi sur les banques – la Banque nationale a participé à ses travaux – a achevé la rédaction de son rapport en décembre 1996. Le Département fédéral des finances a soumis le texte à consultation en février 1997. Le projet de message, qui s'inspire de ce rapport, a été adressé le 5 novembre 1997 aux offices fédéraux concernés, pour prise de position. L'abandon de la garantie de l'Etat en tant que caractéristique constitutive des banques cantonales est la principale modification proposée. A l'avenir, pour qu'une banque cantonale puisse être considérée comme telle, il faudra que sa création repose sur un acte législatif cantonal et que le canton détienne une participation d'au moins 30% dans l'établissement. Les banques cantonales seront en outre soumises à la surveillance de la Commission des banques. Dans sa prise de position, la Banque nationale a soutenu les modifications envisagées. Elle s'est toutefois opposée au maintien du traitement de faveur dont les banques cantonales bénéficient en matière de fonds propres, étant donné que cet avantage est de nature à engendrer une distorsion de la concurrence et qu'il peut facilement en résulter, dans la pratique, une sous-évaluation des coûts de la garantie de l'Etat.

Echange de données entre la Commission des banques et la Banque nationale

Dans son rapport de mars 1997, un groupe de travail commun du Secrétariat de la Commission fédérale des banques et de la Banque nationale a examiné la question d'une intensification des échanges de données entre

l'institut d'émission et l'autorité de surveillance bancaire. Ayant constaté que des données sont recueillies aussi bien par la Commission fédérale des banques que par la Banque nationale, il a suggéré de confier à cette dernière le soin de dresser certaines statistiques et de mettre à la disposition de la Commission des banques les données dont celle-ci a besoin. Ainsi, la Banque nationale serait appelée à établir de nouvelles statistiques et à développer certaines enquêtes. En contrepartie, la Commission des banques devrait lui transmettre les informations indispensables à la maîtrise de crises financières. Le groupe de travail a par conséquent proposé de créer, dans l'ordonnance sur les banques, la base juridique nécessaire à ces échanges de données. L'Association suisse des banquiers, la Chambre fiduciaire suisse et le Préposé fédéral à la protection des données, qui ont été consultés, ont accueilli favorablement cette proposition. Un projet en vue de compléter dans ce sens l'ordonnance sur les banques sera soumis au Conseil fédéral au début de 1998.

5.2 Collaboration avec le Département fédéral des finances

La Banque nationale a participé à un groupe de travail qui, sous la direction du Département fédéral des finances, s'est penché sur les répercussions du passage à l'euro sur l'Administration fédérale et l'institut d'émission. Dans un premier rapport, remis en octobre 1997, le groupe de travail a identifié des domaines pouvant poser des problèmes et estimé que, du côté de l'Administration fédérale, le besoin de prendre des mesures est plutôt faible. Les adaptations nécessaires devront néanmoins être mises en route à temps, afin d'éviter d'être pris de court. L'introduction de l'euro touchera la Banque nationale, en particulier dans la conduite de la politique monétaire. A ce sujet, le rapport renvoie à l'étude que la Commission pour les questions conjoncturelles a publiée en août 1996 sur les répercussions de l'Union économique et monétaire européenne sur l'économie suisse.

Groupe de travail «Euro»

5.3 Relations financières de la Suisse pendant la Seconde Guerre mondiale

En 1997, le débat sur les relations financières de la Suisse pendant la Seconde Guerre mondiale s'est poursuivi, sans perdre de son acuité, tant en Suisse qu'à l'étranger. Il a engendré de nombreuses réactions. Ainsi, les banques suisses ont intensifié leurs recherches portant sur les valeurs patrimoniales qui avaient été déposées chez elles avant 1945 et qui, depuis, sont en déshérence. La Commission d'historiens, mise sur pied par le Conseil fédéral le 19 décembre 1996 et présidée par le professeur Jean-François Bergier, a commencé ses travaux sur le sort des avoirs ayant abouti en Suisse à la suite de l'avènement du

Un thème d'une actualité toujours aussi brûlante

Opérations sur or de la
Banque nationale pendant la
Seconde Guerre mondiale

régime national-socialiste. Les trois grandes banques ont pris l'initiative de mettre 100 millions de francs à la disposition des victimes de l'Holocauste et de leurs descendants, après quoi le Conseil fédéral a créé, le 26 février 1997, le Fonds en faveur des victimes de l'Holocauste/Shoah dans le besoin. Par des versements s'élevant à 75 millions de francs environ, le reste de l'économie a également participé à la dotation du Fonds.

Les opérations sur or que la Banque nationale a passées pendant la Seconde Guerre mondiale ont elles aussi fait l'objet de critiques. Entre 1939 et 1945, la Banque nationale a acquis, dans le cadre du trafic international des paiements, de l'or pour 1,8 milliard de francs des Alliés et pour 1,5 milliard des puissances de l'Axe, dont 1,2 milliard de l'Allemagne. La majeure partie de l'or acheté aux puissances de l'Axe a été vendue à d'autres banques centrales. Dans un document de travail de décembre 1997, qui présente pour la première fois une récapitulation des mouvements d'or de la Reichsbank d'Allemagne, la Commission Bergier confirme l'exactitude des chiffres établis par la Banque nationale sur ses opérations sur or pendant la Seconde Guerre mondiale. Une grande partie de l'or livré par la Reichsbank à la Suisse provenait non pas de ses stocks d'avant-guerre, mais de banques centrales et de particuliers des pays occupés. En 1946, la Suisse s'est engagée, par l'accord de Washington, à verser un montant de 250 millions de francs en vue de contribuer à la reconstruction de l'Europe, la Banque nationale fournissant une part de 100 millions de francs. Les Alliés ont de leur côté renoncé à toute autre revendication au sujet de l'or acheté par la Suisse pendant la guerre. La conférence sur l'or qui s'est tenue à Londres, début décembre 1997, a confirmé que les Alliés détenaient, à la fin de la guerre déjà, la plupart des informations importantes sur les opérations sur or de la Reichsbank et, partant, que l'accord de Washington avait été conclu en connaissance de cause.

Contribution de la Banque
nationale au Fonds en faveur
des victimes de l'Holocauste

Considérant que, dans l'optique actuelle, la Direction d'alors de la Banque nationale n'avait pas montré suffisamment de sens critique vis-à-vis de la Reichsbank et que nombre de survivants de l'Holocauste sont dans le besoin, la Direction générale a envisagé, début mars 1997, le versement par l'institut d'émission d'un montant au Fonds en faveur des victimes de l'Holocauste. Le 25 juin 1997, le Conseil fédéral a adressé un message au Parlement concernant la participation de la Banque nationale à ce Fonds. Par l'adoption d'un arrêté fédéral de portée générale, la Banque nationale devait être autorisée à verser 100 millions de francs au Fonds créé par le Conseil fédéral et, ainsi, à faire un geste humanitaire à l'égard de ceux qui, aujourd'hui encore, souffrent des conséquences des persécutions du régime national-socialiste.

Versement au Fonds: compé-
tence de décider seule

Les Chambres fédérales ont décidé, à leur session de septembre, de ne pas entrer en matière sur le projet d'arrêté fédéral. La contribution de la Banque nationale au Fonds en faveur des victimes de l'Holocauste a reçu une large approbation lors des débats. Dans les deux Chambres toutefois, une majorité a estimé que la participation de l'institut d'émission ne nécessite pas une base juridique spéciale, sous forme d'un arrêté fédéral sujet au référendum facultatif, mais que la Banque nationale peut en la matière trancher elle-même. Au cours de la seconde moitié d'octobre, le Comité et le Conseil de banque ont approuvé le versement par la Banque nationale de 100 millions de francs au Fonds en faveur des victimes de l'Holocauste. Après ce versement, effectué le 3 novembre

1997, les contributions de l'économie suisse au Fonds atteignent environ 275 millions de francs.

La Banque nationale était habilitée, en vertu de la loi de 1905, sa base légale la plus ancienne, à passer certaines opérations avec des particuliers, y compris des étrangers. A la suite des recherches entreprises dans nos archives, nous avons constaté que seuls quelques rares cas de comptes et de dépôts peuvent être mis en rapport, dans un sens très large, avec la question des fonds en déshérence. Il s'agit de huit cas portant au total sur environ 15 000 francs, dont 11 000 francs proviennent de clients étrangers. La Banque nationale a annoncé ces cas à la centrale désignée par l'Association suisse des banquiers. Les noms ont ainsi figuré sur les listes, publiées les 23 juillet et 29 octobre 1997, de détenteurs d'avoirs en déshérence datant d'avant 1945.

Avoirs en déshérence à la
Banque nationale

6 Coopération internationale

Sur le plan international, la Banque nationale coopère avec le Fonds monétaire international (FMI), le Groupe des Dix (G10) – constitué des dix principaux pays industrialisés et de la Suisse – et la Banque des Règlements Internationaux (BRI). Elle collabore également en apportant une aide technique et en offrant des possibilités de formation.

6.1 Participation au Fonds monétaire international

En 1997, les organes du FMI ont pris d'importantes décisions au sujet notamment d'un relèvement des quotes-parts des Etats membres et d'une attribution unique et sélective de droits de tirage spéciaux (DTS).

Les quotes-parts des Etats membres – le capital du FMI – seront relevées de 45 % pour atteindre 212 milliards de DTS. La quote-part de la Suisse sera portée à 3,458 milliards de DTS. Elle n'augmentera que de 40 %, le poids de la Suisse au sein de l'économie mondiale, un des critères utilisés pour le calcul du relèvement des quotes-parts, ayant diminué dans la période déterminante. Ainsi, elle passera de 1,69 % à 1,63 %, et celle du groupe suisse, de 2,7 % à 2,6 %.

Relèvement des quotes-parts

En septembre 1997, lors de son Assemblée annuelle, le FMI a approuvé une allocation sélective de 21,4 milliards de DTS aux pays membres. Cette allocation spéciale doublera le montant des DTS et permettra de porter à 29,3 % le ratio entre les allocations cumulées de DTS et la quote-part de chaque pays membre. La Suisse recevra ainsi pour la première fois une allocation de DTS, allocation qui s'élèvera à environ 0,7 milliard de DTS. Pour créer la base juridique qui est nécessaire à une telle allocation, les statuts du FMI devront encore être adaptés.

Première allocation de
DTS à la Suisse

Le Département fédéral des finances et la Banque nationale assurent tous deux l'application du statut de membre du FMI. La Banque nationale fournit la contribution de la Suisse sous forme d'une position de réserve au FMI; cette

Position de réserve
de la Suisse

contribution représente une créance rémunérée. Le FMI finance ses activités avec les positions de réserve des pays membres. La position de réserve de la Suisse s'élevait à 1407,5 millions de DTS à fin 1997 (le DTS valait alors 1,96 franc), contre 1064,9 millions un an auparavant. Son augmentation s'explique par la contribution de la Suisse aux crédits accordés par le FMI pour aider plusieurs pays asiatiques à surmonter leur crise financière.

Tirages au titre de la facilité d'ajustement structurel renforcée II

En vertu de l'arrêté fédéral du 3 février 1995 concernant la participation de la Suisse à la facilité d'ajustement structurel renforcée et prolongée (FASR II) du FMI, la Banque nationale fournit la contribution suisse au compte de prêts de la FASR II. Cette facilité sert au financement de crédits accordés à long terme, à des conditions concessionnelles, aux pays en développement à faible revenu. En 1997, le FMI a opéré trois tirages sur la ligne de crédit de 152,9 millions de DTS ouverte par la Suisse. Les tirages, qui ont porté au total sur 69,9 millions de DTS, ont une durée de dix ans et sont remboursables par acomptes, le premier intervenant cinq ans et demi après le versement. La Confédération garantit à l'institut d'émission le remboursement des crédits FASR, y compris les intérêts, dans les délais. Par une contribution financière, elle subventionne en outre les intérêts sur les crédits FASR.

Modification du contrat de prêt entre la Banque nationale et le FMI

En septembre 1997, le contrat de prêt entre la Banque nationale et le FMI sur la participation à la FASR II a été modifié pour que le FMI puisse opérer des tirages jusqu'au 31 décembre 2001. L'adaptation a été rendue nécessaire du fait que le FMI avait prolongé, en automne 1996, la période pendant laquelle les pays en développement peuvent recourir à cette facilité.

Nomination d'un nouvel administrateur suisse

Les gouverneurs du groupe suisse au FMI ont nommé Monsieur Roberto Cippà, de la Banque nationale suisse, membre du Conseil d'administration du FMI, avec entrée en fonction le 1^{er} novembre 1997. Monsieur Cippà a ainsi succédé à Monsieur Daniel Kaeser, ancien collaborateur du Département fédéral des finances.

6.2 Participation au Groupe des Dix

La Banque nationale participe aux séances des ministres des finances et des gouverneurs des banques centrales des pays du Groupe des Dix (G10) ainsi qu'à divers groupes de travail constitués par celui-ci.

Prolongation de la participation aux accords généraux d'emprunt

Le 12 novembre 1997, le Conseil fédéral a adressé un message au Parlement concernant le renouvellement de la participation de la Suisse aux accords généraux d'emprunt (AGE) du FMI. Après avoir été membre associé dès 1964, la Suisse est devenue, en 1984, membre à part entière des AGE, la Banque nationale ayant le statut d'institution participante. Les AGE permettent au FMI, lorsque ses propres ressources sont insuffisantes, de se procurer des fonds supplémentaires, à hauteur de 17 milliards de DTS, pour prévenir ou surmonter une crise grave qui menacerait le système monétaire international. La ligne de crédit ouverte par la Banque nationale s'élève à 1020 millions de DTS. Les AGE sont conclus pour une durée renouvelable de cinq ans. Aussi les Chambres fédérales ont-elles été appelées à se prononcer tous les cinq ans sur le renouvellement de la participation de la Suisse. Selon l'arrêté fédéral soumis aux Chambres, le

Conseil fédéral aura à l'avenir la compétence de reconduire les AGE, après entente avec la Banque nationale. Les AGE en vigueur actuellement expireront à fin 1998.

Au début de 1997, le Conseil d'administration du FMI a adopté les nouveaux accords d'emprunt (NAE), qui sont des accords parallèles aux AGE (voir 89^e rapport de gestion, pages 51s). Les Chambres fédérales ont approuvé, en octobre et en décembre 1997, la participation de la Suisse aux NAE. Ceux-ci porteront de 17 milliards à 34 milliards de DTS le volume des fonds mis à la disposition du FMI, en vertu des AGE, en cas de crise grave. En plus des membres des AGE, quatorze pays (pays industrialisés et économies nouvellement industrialisées) ont été appelés à participer aux NAE, mais tous n'ont pas encore donné leur accord. Selon la règle déjà appliquée pour les AGE, la Banque nationale aura le statut d'institution participante aux NAE. Sa ligne de crédit atteindra 1557 millions de DTS; ce montant représentera aussi la limite maximale de la contribution suisse aux AGE et aux NAE, les deux possibilités n'étant pas cumulables. Comme les AGE, les NAE seront conclus pour une durée renouvelable de cinq ans. Les renouvellements se feront, en Suisse, conformément à la nouvelle règle qui est prévue pour les AGE.

A l'initiative du G7, le G10 a chargé un groupe de travail d'étudier les implications de la monnaie électronique. Dans un rapport qu'il a remis en avril 1997, le groupe de travail examine la question du point de vue de la protection des consommateurs, sous l'aspect juridique et sous l'angle de la surveillance. Selon ses conclusions, il n'est pour le moment pas nécessaire de constituer, au niveau international, de nouveaux mécanismes de coordination pour la monnaie électronique.

Nouveaux accords d'emprunt

Groupe de travail
«Monnaie électronique»

6.3 Participation à la Banque des Règlements Internationaux

Les gouverneurs des banques centrales des pays du G10 se rencontrent une fois par mois dans le cadre de la BRI. En outre, des représentants de la Banque nationale participent à plusieurs comités de la BRI, notamment au Comité de Bâle sur le contrôle bancaire et au Comité sur les systèmes de paiement et de règlement.

La Banque nationale et la Commission fédérale des banques ont toutes deux pris part aux travaux du Comité de Bâle sur le contrôle bancaire. En collaboration avec des autorités prudentielles de pays n'appartenant pas au G10, principalement d'économies nouvellement industrialisées, le Comité a défini un ensemble de principes fondamentaux pour un contrôle bancaire efficace. Ces principes sont destinés à aider les autorités prudentielles et les législateurs de tous les pays à analyser leur système de surveillance et, au besoin, à y apporter des améliorations. Le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire a ainsi adopté pour la première fois des recommandations qui ne s'adressent pas uniquement aux pays du G10 et ne se réfèrent pas exclusivement aux banques opérant sur le plan international. En outre, il a approuvé des recommandations sur la gestion du

Comité de Bâle sur le
contrôle bancaire

risque de taux d'intérêt. Les banques sont ainsi invitées à faire en sorte que les responsabilités en matière de risques soient prises également par leurs organes les plus élevés, à utiliser des systèmes appropriés pour la mesure et la gestion du risque de taux d'intérêt et à détenir un volume suffisant de fonds propres.

Le Comité sur les systèmes de paiement et de règlement a publié deux rapports. Le premier porte sur les mécanismes de règlement des contrats dérivés négociés sur les marchés organisés. Il identifie divers risques inhérents au règlement de ces opérations. Les conclusions du rapport montrent que, pour la Suisse, aucune adaptation supplémentaire n'est nécessaire du côté de la SOFFEX et du SIC. Le deuxième rapport donne un aperçu des systèmes à règlement brut en temps réel (systèmes RBTR) qui sont appliqués dans les pays du G10. Ces systèmes, considérés comme impliquant très peu de risques, sont devenus la norme pour les paiements de gros montants entre banques. Plusieurs groupes de travail ont œuvré sous l'égide du Comité sur les systèmes de paiement et de règlement. L'un d'eux a poursuivi ses réflexions sur les mesures à prendre pour réduire le risque de règlement dans les opérations de change. D'autres se sont penchés sur des questions en rapport avec les systèmes de paiement pour le public, les prêts de titres et le règlement des opérations sur produits dérivés, qui sont passées sur les marchés de gré à gré.

6.4 Crédits d'aide monétaire

Prise dans le tourbillon des turbulences secouant l'Asie, la Corée du Sud a subi elle aussi une crise monétaire et financière. Le pays s'étant adressé au FMI, début décembre 1997, un montage financier international a été mis sur pied en sa faveur. Le FMI a conclu avec la Corée un accord de confirmation portant sur 21 milliards de dollars pendant une période de trois ans, tandis que la Banque mondiale et la Banque asiatique de développement ont promis 10 milliards de dollars pour la première et 4 milliards pour la seconde. En outre, le Groupe des Dix a l'intention de mettre à disposition, avec le concours de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande, des crédits totalisant 22 milliards de dollars. Ces crédits sont conçus comme une deuxième ligne de défense ne pouvant être utilisée qu'en cas de nécessité. Le crédit de la Suisse s'élèverait à 312,5 millions de dollars. Il serait accordé par la Banque nationale et reposerait sur l'arrêté fédéral sur la collaboration de la Suisse à des mesures monétaires internationales. La Confédération garantirait à la Banque nationale l'exécution ponctuelle de l'accord de crédit.

6.5 Aide technique et cours de formation

La Banque nationale fournit une aide technique à des banques centrales qui sont dans une phase de démarrage ou de réorganisation. Nous apportons un soutien soit à la demande du FMI, soit dans le cadre des programmes d'aide au

développement mis sur pied par la Confédération. En 1997, notre concours le plus important a consisté à aider la Banque de Tanzanie dans la gestion de ses réserves de devises.

Le Centre d'études de Gerzensee a une nouvelle fois invité des collaboratrices et collaborateurs qualifiés de banques centrales de pays en développement et en transition à suivre des cours, en particulier sur la politique monétaire. Ainsi, plus de 120 participants ont pris part, en 1997, aux cinq cours organisés par le Centre.

Cours sur la politique monétaire

6.6 Relations avec la Principauté de Liechtenstein

L'accord monétaire du 19 juin 1980 lie la Banque nationale et la Principauté de Liechtenstein. Les prescriptions en vigueur en Suisse dans les domaines de la politique de crédit et de la politique monétaire ainsi que de la sauvegarde de la monnaie et des billets de banque sont applicables également dans la Principauté. Le 20 août 1997, le Conseil fédéral a approuvé une version réactualisée au 31 décembre 1996 de l'annexe à l'accord monétaire. L'annexe donne la liste des prescriptions suisses applicables dans la Principauté.

Mise à jour de l'annexe à l'accord monétaire de 1980

La Banque nationale a analysé, en 1997, les adaptations que la Principauté de Liechtenstein a apportées depuis 1990 à son cadre légal dans le domaine des services financiers. En adoptant une loi moderne sur les banques, une nouvelle loi sur les sociétés de placement, une loi sur l'entraide judiciaire, une loi sur l'obligation de diligence ainsi que des dispositions pour réprimer pénalement le blanchiment d'argent et les opérations d'initiés, le législateur liechtensteinois a posé d'importants jalons en vue d'assurer la stabilité et l'intégrité du secteur financier. Ces efforts sont allés de pair avec un renforcement de la dotation en personnel de l'autorité liechtensteinoise de surveillance bancaire. D'autres révisions de lois, qui doivent compléter la transposition, dans le domaine financier, des engagements que la Principauté a pris en adhérant à l'EEE, ont été mises en chantier. Ainsi, la plupart des disparités que constatait un rapport rédigé sous l'égide de la Commission fédérale des banques et remis le 24 avril 1990 peuvent être considérées aujourd'hui comme éliminées. La Banque nationale a fait part du résultat de son analyse à une délégation du Gouvernement liechtensteinois, lors d'un échange de vues qui a eu lieu en novembre 1997.

Evolution du cadre légal liechtensteinois dans le domaine financier

1 Organisation

Contrairement à la plupart des banques centrales étrangères qui sont des banques d'Etat, la Banque nationale est un établissement autonome de droit public revêtant la forme d'une société anonyme. Les actions, nominatives, sont cotées en bourse. Seuls les citoyens suisses, les collectivités et établissements suisses de droit public ainsi que les personnes morales ayant leur domicile principal en Suisse peuvent être actionnaires, avec droit de vote, en vertu de la loi. Les cantons et les banques cantonales détiennent près de 54% des actions; le reste est pour l'essentiel en mains de personnes physiques. La Confédération ne possède aucune action.

Structure

La Banque nationale est administrée avec le concours et sous le contrôle de la Confédération. La Direction générale, autorité collégiale formée de trois membres, est chargée de la conduite des affaires. Chacun des trois départements est dirigé par un membre de la Direction générale. Dans la conduite de la politique monétaire, la Direction générale jouit d'un degré élevé d'autonomie. La Direction générale et le Conseil fédéral doivent se consulter avant de prendre des décisions importantes en matière de politique monétaire et conjoncturelle. Le Conseil de banque, le Comité de banque et la Commission de contrôle exercent la surveillance sur les opérations de la Banque nationale.

Compétences

Pour des motifs d'ordre historique, le siège juridique de la Banque nationale est à Berne, et le siège de la Direction générale, à Zurich. Les 1^{er} et 3^e départements sont à Zurich, alors que le 2^e département est à Berne. Outre ses deux sièges, la Banque nationale a huit succursales chargées d'assurer l'approvisionnement en numéraire et d'observer l'évolution de la conjoncture sur le plan régional. Dans le domaine du numéraire, dix-huit agences gérées principalement par des banques cantonales apportent également leur concours.

Comptoirs

La Banque nationale a pour tâche principale de pratiquer une politique monétaire servant les intérêts généraux du pays. Le 1^{er} département définit la stratégie. La Division économique analyse la situation et l'évolution de la conjoncture et livre les bases en vue de l'adoption des décisions de politique monétaire. Quant à la Division des opérations monétaires du 3^e département, elle met en œuvre les décisions de la Direction générale en passant des opérations sur les marchés financiers.

Conduite de la politique monétaire

Dans le domaine du trafic des paiements, nous remplissons une double tâche. Nous émettons les billets de banque et distribuons les espèces métalliques frappées par la Confédération. La Division des billets et monnaies du 2^e département est chargée de ces opérations. La quantité des billets et pièces en circulation est déterminée par les besoins de l'économie et les habitudes de paiement. En outre, nous concourons à la conception et au déroulement du trafic des paiements sans numéraire. Nous nous concentrons sur les paiements interbancaires et assurons le lien entre les systèmes bancaires et postaux. Le 3^e département traite les questions stratégiques et techniques liées au trafic des paiements sans numéraire. Le trafic des paiements sans numéraire avec les banques est également de son ressort, alors que le 2^e département se charge des paiements de et pour la Confédération.

Contribution au trafic des paiements

Les services bancaires que la Banque nationale rend à la Confédération sont fournis avant tout par la Division des opérations bancaires du 2^e département. Celle-ci gère les comptes fédéraux, effectue des paiements en Suisse et à l'étranger sur ordre de la Confédération et contribue à l'émission des emprunts fédéraux. Le 3^e département exécute pour la Confédération des opérations sur les marchés des changes et de l'argent.

2 Personnel et ressources techniques

Effectif du personnel

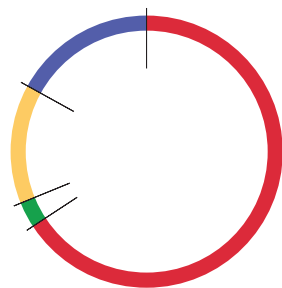
Sous l'angle du nombre de ses collaborateurs, la Banque nationale suisse est l'une des banques centrales les plus modestes d'Europe. En 1997, l'effectif du personnel a augmenté, passant de 603 à 621, soit de 565,4 à 577,3 postes à plein temps. Le nombre des collaborateurs à temps partiel a progressé de 2% pour s'inscrire à 124 (20% de l'effectif du personnel). La plupart des postes à temps partiel sont occupés par des femmes (85%). A fin 1997, 11% des cadres étaient des femmes. Pour accroître cette part, nous faisons en sorte que les personnes travaillant à temps partiel accèdent elles aussi à des postes à responsabilités. Dans les secteurs opérationnels de la Banque, nous poursuivons nos efforts en vue de rendre notre personnel plus polyvalent.

Enquête sur la mise en œuvre de la charte d'entreprise

Trois ans à peine après l'adoption de la charte d'entreprise (en mai 1994), la Direction a fait le point sur son application au sein de la Banque. A cet effet, une enquête a été menée auprès de tous les collaborateurs et collaboratrices. Ceux qui y ont répondu ont en majorité porté des jugements positifs sur les répercussions de la charte sur la conduite du personnel et les prestations fournies par la Banque. Plusieurs points faibles ont toutefois été relevés dans la mise en œuvre de la charte. Aussi la Direction générale a-t-elle demandé que des mesures soient prises pour y remédier.

Formation

Nous accordons une grande importance à la formation. Selon la stratégie adoptée en 1996, nous avons mis davantage l'accent sur la pratique et sur la formation dispensée sur le lieu de travail. Les coûts de formation se sont élevés à 1,2 million de francs en 1997. Sur ce montant, 11,5% ont été consacrés à la formation dans la conduite du personnel, 48,2% au perfectionnement technique et linguistique ainsi qu'au développement de la personnalité et 40,2% à la formation dans le domaine de l'informatique.



Personnel Effectif

Hommes à plein temps 407

Hommes à temps partiel 19

Femmes à plein temps 88

Femmes à temps partiel 105

Total: 621.

En fin d'année

La Banque nationale a poursuivi ses travaux relatifs à une réorientation de l'informatique vers une stratégie client-serveur. Nous avons mis en place de nouvelles solutions pour les connexions avec le SIC et le SWIFT ainsi que pour la gestion de portefeuille. Les applications bancaires centralisées qui étaient utilisées jusqu'ici seront remplacées par une application standard unique couvrant l'ensemble des besoins de la Banque dans le domaine de l'exploitation. Il est prévu d'introduire cette application par étapes, au cours des années 1998 et 1999. Pour la comptabilité financière, une nouvelle solution est devenue opérationnelle au début de 1998. Enfin, nous avons conçu une nouvelle architecture de réseau, qui est plus performante et offre une meilleure sécurité.

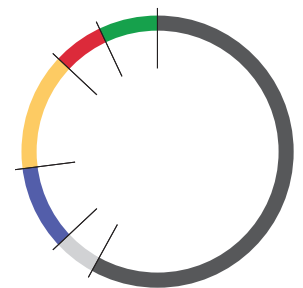
Dans l'accomplissement de ses tâches, la Banque nationale accorde une attention de plus en plus grande aux aspects écologiques. En 1997, nous avons mis en place un système de gestion systématique de l'environnement. Sur la base des résultats d'un écobilan, nous avons élaboré une charte sur l'environnement, dans laquelle nous énonçons des objectifs précis en vue d'une utilisation des ressources naturelles qui soit soucieuse de l'environnement. Outre des chiffres de référence pour la réduction des nuisances à l'environnement, la charte définit des règles de comportement pour ce qui a trait aux immeubles, au matériel, aux installations techniques et aux mouvements de numéraire. Un Bureau de l'environnement, créé en septembre, fournit des conseils techniques aux diverses unités d'exploitation et contrôle le respect des objectifs écologiques.

Les coûts d'exploitation de la Banque nationale découlent pour une part prépondérante du numéraire, soit de la fabrication des billets de banque, de la circulation des billets et des pièces ainsi que de la numismatique. Les coûts du trafic des paiements sans numéraire concernent les prestations de la Banque nationale pour les opérations de paiements interbancaires et pour le lien entre les systèmes bancaires et postaux ainsi que les services fournis à des banques centrales étrangères et à des organisations internationales. Les coûts des opérations sur les marchés des changes et de l'argent, des transactions sur titres, des avances sur nantissement ainsi que de la gestion des placements financiers et de l'or sont groupés sous le poste «Opérations actives». Les charges afférentes à la politique monétaire portent sur l'élaboration et la formulation de la politique monétaire ainsi que sur l'établissement de statistiques. Le poste «Services rendus à la Confédération» englobe les coûts de toutes les prestations de services pour la Confédération et ses établissements. Les coûts des prestations pour des tiers comprennent principalement la contribution au Centre d'études de Gerzensee, les coûts de la coopération internationale, notamment ceux qui concernent le Fonds monétaire international, et l'aide technique apportée aux banques centrales étrangères.

Développements dans l'informatique

Gestion de l'environnement

Structure des coûts



Répartition des coûts en pour-cent

- Numéraire 58
- Paiements sans numéraire 5
- Opérations actives 10
- Politique monétaire 14
- Services rendus à la Conféd. 6
- Service à des tiers 7

3 Changements au sein des autorités et de la direction de la Banque

Conseil de banque

L'Assemblée générale des actionnaires du 18 avril 1997 a élu

Monsieur Alexandre Swoboda, Genève, professeur à l'Institut Universitaire de Hautes Etudes Internationales, membre du Conseil de banque.

Après l'Assemblée générale, le Conseil fédéral a complété le Conseil de banque en nommant

Madame Käthi Bangerter, Aarberg, conseillère nationale, présidente du conseil d'administration et administratrice déléguée de Bangerter-Präzisionsteile AG.

A compter du 24 avril 1998, date de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires, sept membres du Conseil de banque renonceront à leur mandat. Il s'agit de

Monsieur Georges Blum, Bâle, président du conseil d'administration de la Société de Banque Suisse,

Madame Christiane Brunner, Genève, conseillère aux Etats, co-présidente de l'Union syndicale suisse, présidente du syndicat FTMH,

Monsieur Hans-Rudolf Früh, Bühler, président de l'Union suisse des arts et métiers,

Monsieur Eugen Hunziker, Rüschtikon,

Madame Margrit Meier, Gümligen, secrétaire dirigeante de l'Union syndicale suisse,

Monsieur Guido Richterich, Bottmingen, et

Monsieur Robert Studer, Schönenberg, président du conseil d'administration de l'Union de Banques Suisses.

La Banque nationale leur exprime sa vive reconnaissance pour les services qu'ils lui ont rendus.

Des sept mandats vacants, quatre sont à pourvoir par l'Assemblée générale et trois par le Conseil fédéral.

Le Conseil de banque propose à l'Assemblée générale des actionnaires d'élire

Monsieur Fritz Blaser, Reinach/BL, président de l'Union patronale suisse,

Monsieur Peter Everts, Zurich, président de la délégation de l'administration de la Fédération des coopératives Migros,

Madame Trix Heberlein, Zumikon, conseillère nationale, et

Monsieur Franz Marty, Schwyz, conseiller d'Etat, chef du Département des finances du canton de Schwyz.

Le 18 avril 1997, date de l'Assemblée générale, les comités locaux ont enregistré les départs de

Comités locaux

Monsieur Jürg Schatzmann, Baden, président du Comité local d'Aarau depuis 1995,
Madame Käthi Bangarter, Aarberg, conseillère nationale, membre du Comité local de Berne depuis 1995,

Monsieur Hubert Barde, Le Mont-sur-Lausanne, vice-président du Comité local de Lausanne depuis 1990, et

Monsieur Urs Bühler, Uzwil, président du Comité local de Saint-Gall depuis 1993.
La Banque nationale les remercie du précieux concours qu'ils lui ont apporté.

Le Comité de banque et le Conseil de banque ont procédé aux nominations suivantes:

Aarau

Monsieur Ernst Frey-Burkard, Kaiseraugst, président,
Monsieur Hans Keiser, Staufeu, vice-président, et
Madame Silvia Huber-Meier, Lengnau/AG, administratrice déléguée de DOMACO,
Dr. med. Aufdermaur AG, membre;

Berne

Madame Gisèle Girgis-Musy, Berne, directrice de la Société coopérative Migros-Berne, membre;

Lausanne

Monsieur Pierre Baroffio, Renens, vice-président, et
Monsieur Rolf Mehr, St-Prex, président de la direction générale du groupe Vaudoise Assurances,
membre;

Saint-Gall

Monsieur Roland Bertsch, Romanshorn, président,
Monsieur Peter G. Anderegg, Egnach, vice-président, et
Monsieur Willy Egeli, Wittenbach, président du conseil d'administration et administrateur
délégué d'Egeli AG, Holding, président de l'Union Suisse Creditreform, membre.

L'Assemblée générale des actionnaires du 18 avril 1997 a élu

Commission de contrôle

Madame Maryann Rohner, Zurich, expert-comptable diplômé, Treureva AG,
suppléante de la Commission de contrôle pour succéder à Monsieur Francis Sauvain,
Morges.

Monsieur Gilbert Jobin, Delémont, renonce pour raison d'âge à demander le renouvellement de son mandat. Nous lui exprimons nos sincères remerciements pour la contribution qu'il a apportée, durant treize ans, aux travaux de la Commission de contrôle.

Le Conseil de banque propose à l'Assemblée générale d'élire

Monsieur Josef Blöchliger, Nyon, expert-comptable diplômé, Refidar Société fiduciaire,
suppléant de la Commission de contrôle, et
Monsieur Hans Michel, Egnach, jusque-là suppléant, membre de la Commission de contrôle.

Direction

Monsieur Christian Vital,

suppléant du chef du 3^e département et chef de la Division de l'informatique et des autres services, est décédé en août, des suites d'une longue et cruelle maladie.

La Banque nationale lui doit beaucoup, notamment pour son importante contribution à l'introduction de l'informatique et au réaménagement du trafic des paiements sans numéraire. Monsieur Vital était devenu un expert apprécié et reconnu sur le plan international pour les questions afférentes au trafic des paiements. Son œuvre majeure, le Swiss Interbank Clearing (SIC), compte parmi les principaux atouts de la place financière suisse. L'institut d'émission gardera de Christian Vital un souvenir ému et reconnaissant.

Madame Monique Dubois,

directrice et chef de la Direction des relations monétaires internationales, a quitté la Banque nationale, en octobre, pour se consacrer à d'autres activités. Nous lui exprimons notre profonde gratitude pour les services éminents qu'elle a rendus, durant de nombreuses années et dans plusieurs fonctions, à l'institut d'émission.

En outre,

Monsieur Alex Huber,

chef du service de sécurité, et

Monsieur Werner Bolliger,

chef de la comptabilité au siège de Zurich, ont pris leur retraite. La Banque nationale les remercie vivement du précieux concours qu'ils lui ont apporté durant de nombreuses années.

Sur proposition du Conseil de banque, le Conseil fédéral a nommé

Monsieur Erwin Sigrist

suppléant du chef du 3^e département et chef de la Division de l'informatique et des autres services, avec entrée en fonction le 1^{er} février 1998.

Le Comité de banque a nommé

Madame Christine Breining-Kaufmann (chef du service du personnel) directrice, au 1^{er} janvier 1998,

Monsieur Michel Peytrignet (chef de la Direction des études économiques) directeur adjoint, au 1^{er} mars 1997, et

Monsieur Werner Hermann (chef de la Direction des relations monétaires internationales) directeur adjoint, au 1^{er} octobre 1997.

Ont été nommés sous-directeurs:

Monsieur Thomas Stucki (chef de la Direction des placements de devises), au 1^{er} juin 1997, et, au 1^{er} janvier 1998,

Monsieur Hans Balzli (chef du service de sécurité),

Monsieur Daniel Heller (chef de l'état-major des systèmes de paiement) et

Monsieur Hans-Ueli Hunziker (suppléant du secrétaire général).

1 Compte de résultat pour 1997

		1997 en millions de francs	1996 en millions de francs	Variation en %
	Voir annexe, chiffre			
Produit				
des opérations sur or	01	2,6	–	–
des placements de devises	02	2 067,5	1 794,8	+15,2
de la position de réserve au FMI	03	69,9	55,1	+26,9
des moyens de paiement internationaux	04	14,0	13,6	+2,9
des crédits d'aide monétaire	05	12,9	10,7	+20,6
Produit				
des créances à court terme sur débiteurs suisses	06	22,9	32,6	–29,8
des avances sur nantissement	07	0,9	0,9	0,0
des créances sur les correspondants en Suisse	08	1,7	2,3	–26,1
des titres suisses	09	262,4	260,3	+0,8
Autres produits	10	13,4	12,9	+3,9
Produit brut		2 468,4	2 183,2	+13,1
Charges d'intérêts	11	–67,1	–49,3	+36,1
Charges afférentes aux billets de banque	12	–32,0	–15,1	+111,9
Charges de personnel	13	–79,6	–82,0	–2,9
Autres charges d'exploitation	14	–55,2	–54,0	+2,2
Amortissements sur l'actif immobilisé	15	–9,9	–10,1	–2,0
Produit net		2 224,5	1 972,7	+12,8
Ajustements de valeur dus aux cours de change	16	1 765,2	4 412,1	–60,0
Charge extraordinaire	17	–100,0	–	–
Produit extraordinaire	18	6,0	–	–
Produit extraordinaire découlant de la modification des principes d'évaluation		–	2 077,1	–
Résultat global		3 895,7	8 461,9	–54,0
Attribution aux provisions	19	–3 287,7	–7 396,1	–55,5
Bénéfice de l'exercice	45	608,0	1 065,8	–43,0

2 Bilan au 31 décembre 1997

en millions de francs

		1997	1996
Actif	Voir annexe, chiffre		
Or et créances résultant d'opérations sur or			
Or	20	11 448,2	11 903,9
Créances résultant d'opérations sur or	21	458,3	-
Placements de devises			
non couverts contre le risque de change	22	40 780,2	36 462,9
couverts contre le risque de change (swaps)	23	12 490,3	12 865,5
Position de réserve au FMI	24	2 765,0	2 067,8
Moyens de paiement internationaux	25	452,4	290,0
Crédits d'aide monétaire	26	315,4	204,3
Créances à court terme sur débiteurs suisses	27	673,5	1 581,7
Avances sur nantissement	28	0,4	764,2
Créances sur les correspondants en Suisse	29	415,4	514,5
Titres suisses	30	4 941,0	4 821,5
Participations	31	89,6	51,0
Immobilisations corporelles	32	567,4	532,4
Autres actifs	33	482,2	452,1
Capital-actions non versé	43	25,0	25,0
		<u>75 904,5</u>	72 537,0

		1997	1996
	Voir annexe, chiffre		
Passif			
Billets en circulation	34	32 141,8	32 447,6
Comptes de virements des banques en Suisse	35	5 100,8	4 927,4
Engagements envers la Confédération			
à vue	36	155,6	839,5
à terme	37	2 301,7	815,3
Comptes de virements de banques et d'institutions étrangères	38	47,3	32,7
Autres engagements à vue	39	230,3	204,2
Autres passifs	40	914,7	1 089,0
Provisions			
pour risques de marché, de crédit et de liquidité	41	33 842,2	30 554,5
pour risques d'exploitation	42	450,0	450,0
Capital-actions	43	50,0	50,0
Fonds de réserve	44	62,0	61,0
Bénéfice résultant du bilan – Bénéfice de l'exercice	45	608,0	1 065,8
		<u>75 904,5</u>	72 537,0

3 Annexe au 31 décembre 1997

3.1 Rappel des activités

La Banque nationale suisse, société anonyme avec sièges à Berne et à Zurich, est la banque centrale de la Suisse. En vertu de la loi, elle est chargée d'exercer le monopole d'émission des billets de banque, de mener une politique monétaire servant les intérêts généraux du pays et de faciliter le trafic des paiements. Les opérations qu'elle peut conclure sont énumérées dans la loi qui la régit. La Banque nationale passe des opérations avec des banques en Suisse et à l'étranger, des offices fédéraux, d'autres banques centrales et des organisations internationales.

Le mandat macroéconomique de la Banque nationale a priorité sur la recherche d'un bénéfice. La Banque nationale est la seule institution qui, en Suisse, peut créer à volonté de la monnaie. Elle ne doit pas rémunérer les billets en circulation ni les avoirs que les banques détiennent en comptes de virements. Le produit qu'elle tire de ses actifs dépasse par conséquent largement ses dépenses de fonctionnement. Comme elle gère les réserves monétaires de la Suisse, elle est toutefois exposée à des risques considérables de marché, de crédit et de liquidité, qui sont couverts par des provisions appropriées. Celles-ci jouent également un rôle monétaire. Elles permettent en effet à la Banque nationale de constituer des réserves de devises suffisantes. Les provisions doivent croître au moins au même rythme que le produit national brut (voir pages 85 s).

Au 31 décembre 1997, la Banque nationale occupait 621 personnes, soit 577,3 emplois à plein temps. Un an auparavant, son personnel était de 603, ou 565,4 emplois à plein temps. En plus de ses sièges de Berne et de Zurich, l'institut d'émission est présent, par des succursales, à Aarau, Bâle, Genève, Lausanne, Lucerne, Lugano, Neuchâtel et Saint-Gall.

3.2 Principes de comptabilisation et d'évaluation

Pour autant que la loi sur la Banque nationale n'en dispose pas autrement, la comptabilisation, l'évaluation et la présentation des comptes sont conformes aux prescriptions du code des obligations et prennent en considération les particularités de l'institut d'émission qui sont commentées ci-après. En ce sens, les comptes sont également conformes aux recommandations relatives à la présentation des comptes (RPC). Parmi ces recommandations, plusieurs sont contraignantes pour la Banque nationale, puisque celle-ci est une société cotée en bourse.

La Banque nationale, depuis la révision partielle de la loi qui la régit, est autorisée à effectuer des prêts d'or. Le poste «Or» a été par conséquent subdivisé en deux sous-postes: «Or» (avoirs détenus sous forme métallique) et «Créances résultant d'opérations sur or». Ce dernier sous-poste recense les créances sur or et les intérêts courus sur les prêts d'or. A l'instar des avoirs en or détenus sous forme métallique, les *créances sur or* sont évaluées au prix officiel, soit à fr. 4595,74 le kilogramme d'or prêté.

Principes généraux

Modifications apportées
d'une année à l'autre

Pour les autres postes de l'actif et du passif, les principes de comptabilisation et d'évaluation appliqués en 1996 sont restés inchangés. Tant pour le bilan que pour le compte de résultat, les données sont donc directement comparables d'une année à l'autre.

Toutes les opérations sont saisies le jour de leur conclusion. L'inscription au bilan est faite cependant sur la base de la date valeur. Les opérations conclues en 1997, avec valeur en 1998, figurent dans les opérations hors bilan.

L'or et les *créances résultant d'opérations sur or* sont évalués au prix officiel de fr. 4595,74 le kilogramme, selon l'arrêté du Conseil fédéral du 9 mai 1971 fixant la parité-or du franc.

Les *placements de devises négociables*, les *créances à court terme sur débiteurs suisses* et les *titres suisses* sont évalués aux prix du marché en fin d'année.

Les *contrats à terme en cours* sur *devises* et *titres* sont évalués aux prix du marché en fin d'année, et les valeurs brutes de remplacement, positives et négatives, sont portées au bilan dans les autres actifs ou les autres passifs.

Les *participations* sont évaluées à leur valeur d'acquisition, déduction faite des amortissements économiquement justifiés. S'il s'agit de participations minoritaires de peu d'importance dans des sociétés cotées en bourse, l'évaluation est faite aux prix du marché.

Les participations étant insignifiantes en regard des opérations de base, des comptes consolidés ne sont pas établis.

Les *immobilisations corporelles* (y compris le stock de billets de banque) sont évaluées généralement à leur prix d'acquisition, déduction faite des amortissements économiquement justifiés.

Les *autres éléments* sont portés au bilan à leur valeur nominale.

La conversion en francs des postes en monnaies étrangères est opérée aux cours de fin d'année, alors que les produits tirés des postes en monnaies étrangères sont convertis aux cours appliqués au moment de leur comptabilisation.

Saisie et comptabilisation des opérations

Principes d'évaluation

Cours des principales monnaies étrangères

	Fin 1997	Fin 1996	Variation en %
Dollar des Etats-Unis	1,4549	1,3500	+7,8
Mark allemand	81,2400	86,8700	-6,5
Yen japonais	1,1196	1,1611	-3,6
Florin néerlandais	72,0600	77,3600	-6,9
Droit de tirage spécial	1,9645	1,9418	+1,2
Ecu	1,6040	1,6895	-5,1

3.3 Commentaire du compte de résultat

Résumé

Les placements de devises ont fortement influé sur le compte de résultat. D'une année à l'autre, le produit des avoirs en monnaies étrangères a augmenté de 15,5% pour atteindre 2164,3 millions de francs. Celui des autres postes a toutefois diminué légèrement, passant à 304,1 millions de francs. Ainsi, un produit brut de 2468,4 millions de francs (+ 13,1%) a été obtenu. Les charges se sont accrues de 15,8%, passant à 243,9 millions de francs. Le produit net s'est par conséquent établi à 2224,5 millions de francs, soit à un montant supérieur de 12,8% à celui de 1996. Des variations positives de valeur, pour un montant de 1765,2 millions de francs, ont découlé de l'évolution des cours de change. Quant aux postes extraordinaires, ils se sont soldés par une charge de 94 millions de francs. Au total, un résultat global positif de 3895,7 millions de francs a été dégagé. Après attribution de 3287,7 millions aux provisions, le bénéfice annuel est de 608 millions de francs.

Chiffre 01
du compte de résultat

Produit des opérations sur or

Les prêts d'or, opérations que la Banque nationale est autorisée à passer depuis début novembre 1997, ont permis d'obtenir un produit de 2,6 millions de francs.

Chiffres 02 à 05
du compte de résultat

Produit des postes en monnaies étrangères

Le produit des placements de devises, de la position de réserve au FMI, des moyens de paiement internationaux et des crédits d'aide monétaire a augmenté de 290,1 millions de francs. Sa progression s'explique par les cours de conversion, en moyenne plus élevés, ainsi que par les gains en capital qui ont découlé de la baisse des taux d'intérêt. L'allongement de la durée résiduelle des placements, à partir de début novembre, a lui aussi contribué aux gains en capital.

Chiffre 06
du compte de résultat

Produit des créances à court terme sur débiteurs suisses

D'une année à l'autre, le produit des créances à court terme sur débiteurs suisses a fléchi de 9,7 millions pour s'inscrire à 22,9 millions de francs. Le recul est imputable à la baisse des taux d'intérêt et au léger repli du volume de ces créances.

Chiffre 07
du compte de résultat

Produit des avances sur nantissement

En moyenne annuelle, le taux lombard et le recours aux avances sur nantissement ont diminué. Ces avances ayant été utilisées dans des phases où le taux lombard était relativement élevé, le produit est resté inchangé à 0,9 million de francs.

Chiffre 08
du compte de résultat

Produit des créances sur les correspondants en Suisse

Le produit des créances sur les correspondants en Suisse a reculé, passant de 2,3 millions en 1996 à 1,7 million de francs en 1997. Le taux de l'escompte n'a pas varié, mais les avoirs ont enregistré une diminution.

Produit des titres suisses

Le produit des titres, en progression de 2,1 millions, a atteint 262,4 millions de francs. Aux recettes d'intérêts de 253,6 millions de francs est venu s'ajouter un gain en capital de 8,8 millions, à la suite de la détente des taux d'intérêt.

Chiffre 09
du compte de résultat

Autres produits

	1997	Variation en 1997
	en millions de francs	en millions de francs
Commissions	2,5	-0,1
Produit des participations	4,1	+0,3
Produit des immeubles ¹	6,7	+0,7
Autres produits ordinaires	0,1	-0,4
Total des autres produits	13,4	+0,5

Chiffre 10
du compte de résultat

1 Le produit des immeubles résulte de la location à des tiers de locaux qui appartiennent à la Banque, mais que celle-ci n'occupe pas elle-même, ainsi que du bâtiment «Zum Neuen Froschauer», à Zurich, qui sert de réserve de locaux.

Charges d'intérêts

Les charges d'intérêts ont porté sur 67,1 millions de francs, contre 49,3 millions en 1996. Leur accroissement est dû presque exclusivement au volume plus élevé des engagements nets envers la Confédération.

Chiffre 11
du compte de résultat

	1997	Variation en 1997
	en millions de francs	en millions de francs
Charges d'intérêts sur engagements envers la Confédération	127,0	+33,3
Produit des fonds fédéraux placés sur le marché	-66,1	+15,9
Charges nettes d'intérêts sur engagements envers la Confédération	60,9	+17,4
Intérêts versés aux déposants sur leurs avoirs	6,2	+0,4
Total des charges d'intérêts	67,1	+17,8

Charges afférentes aux billets de banque

Les charges afférentes aux billets de banque sont constituées des amortissements opérés sur le stock, à l'actif du bilan, de billets de la 8^e émission. Les billets sont amortis lors de leur mise en circulation. La forte hausse de ces charges est liée à l'émission, en 1997, des nouveaux billets de 10 et de 200 francs.

Charges de personnel

	1997	Variation en 1997	
	en millions de francs	en millions de francs	en %
Traitements et allocations pour enfants	61,9	+0,5	+0,8
Prestations sociales, formation et possibilités de repas	15,8	-1,5	-8,7
Charges afférentes au personnel actif	77,7	-1,0	-1,3
Attribution aux institutions de prévoyance	1,0	-	-
Allocations générales aux bénéficiaires de rentes	-	-1,5	-100,0
Indemnités aux autorités de la Banque	0,9	+0,1	+12,5
Total des charges de personnel	79,6	-2,4	-2,9

Autres charges d'exploitation

	1997	Variation en 1997	
	en millions de francs	en millions de francs	en %
Locaux	19,0	-1,4	-6,9
Équipements	5,1	+0,5	+10,9
Frais généraux et frais de bureau	4,4	-	-
Information et communication	4,2	+0,3	+7,7
Imprimés et publications	1,6	+0,6	+60,0
Divers	21,1	+1,4	+7,1
Total des autres charges d'exploitation	55,2	+1,2	+2,2

Locaux

Ce poste englobe les frais pour l'entretien des bâtiments (y compris les travaux maintenant la valeur des immeubles) ainsi que les loyers payés à des tiers.

Equipements

Les charges dans ce domaine concernent avant tout la maintenance et l'entretien de matériel et de logiciels informatiques ainsi que d'autres équipements.

Divers

Le poste «Divers» comprend les prestations fournies par des tiers, pour un montant de 4,8 millions de francs (1996: 3,9 millions), et les dédommagements versés aux agences gérées par d'autres banques, soit 3,2 millions de francs, contre 3,7 millions en 1996. Il englobe en outre les charges liées à la circulation des billets (2,8 millions de francs, contre 2,7 millions en 1996) et celles qui concernent les placements financiers et les dépôts d'or (3,2 millions, contre 2,3 millions). Y figurent également les contributions aux coûts d'exploitation du Centre d'études de Gerzensee (5 millions de francs, contre 4,9 millions en 1996) et du Hasli-centre (0,6 million, contre 0,5 million), qui est le centre de vacances et de formation de la Banque nationale.

Amortissements sur l'actif immobilisé

Un montant de 9,7 millions de francs (1996: 8,2 millions) a été consacré aux amortissements sur les autres immobilisations corporelles, soit le mobilier, les machines et équipements ainsi que les investissements dans le domaine de l'informatique. Ces acquisitions sont amorties sur une période de trois à douze ans. Les amortissements sur les immeubles ont porté sur 0,2 million de francs, contre 1,8 million l'année précédente.

Chiffre 15
du compte de résultat

Chiffre 16
du compte de résultat

Ajustements de valeur dus aux cours de change

Les avoirs en monnaies étrangères, à savoir les postes «Placements de devises», «Position de réserve au FMI», «Moyens de paiement internationaux» et «Crédits d'aide monétaire», ont fait l'objet des ajustements de valeur suivants:

	1997 en millions de francs	1996 en millions de francs
Dollars des Etats-Unis	+2 247,3	+3 745,8
Marks allemands	-440,6	+356,6
Yens japonais	-68,5	+31,1
Autres monnaies	+27,0	+278,6
Total	+1 765,2	+4 412,1

Chiffre 17
du compte de résultat

Charge extraordinaire

Sous ce poste figure la contribution de la Banque nationale au Fonds en faveur des victimes de l'Holocauste (voir pages 49 ss).

Chiffre 18
du compte de résultat

Produit extraordinaire

Ce poste découle de la réintégration d'amortissements opérés sur la AG Hotel Bellerive au Lac, Zurich, société qui a été vendue en 1997, et sur un prêt de l'actionnaire – la Banque nationale – à la Kreuz Gerzensee AG.

Chiffre 19
du compte de résultat

Attribution aux provisions

Grâce aux produits élevés que les variations de valeur liées à l'évolution des cours de change ont permis d'enregistrer sur les avoirs en monnaies étrangères, un montant de 3287,7 millions de francs (1996: 7396,1 millions) a pu être attribué aux provisions. Ainsi, les provisions atteignent le volume minimal qui est visé pour des raisons monétaires (voir pages 85 s). Le bénéfice annuel s'élève à 608 millions de francs (pour plus de détails, voir page 85). La résolution concernant la répartition du bénéfice figure à la page 88.

3.4 Commentaire du bilan

Or et créances résultant d'opérations sur or

Chiffres 20 et 21 du bilan

Or

Les avoirs en or détenus sous forme métallique ont diminué de 99,2 tonnes à la suite des prêts d'or que la Banque nationale a accordés depuis début novembre 1997. Ces avoirs sont stockés à divers endroits, en Suisse et à l'étranger.

	1997 en tonnes	en millions de francs	Variation en 1997 en millions de francs
Lingots	2 315,8	10 642,9	-455,7
Pièces d'or	175,2	805,3	-
Total	2 491,0	11 448,2	-455,7

Créances résultant d'opérations sur or

Il s'agit de créances non gagées résultant des prêts d'or. Les opérations sont passées avec des banques et des maisons de titres, suisses et étrangères, de premier ordre. A fin 1997, elles portaient sur 99,2 tonnes d'or, soit sur 455,7 millions de francs au prix officiel du métal. En outre, les intérêts courus s'élevaient à 2,6 millions de francs.

Placements de devises

Chiffres 22 et 23 du bilan

Les devises sont placées indifféremment, qu'elles soient couvertes ou non contre le risque de change. Celles qui sont couvertes contre le risque de change découlent de swaps. Avant l'entrée en vigueur de la révision partielle de la loi sur la Banque nationale, la durée maximale de chaque placement était de douze mois. Depuis le 1^{er} novembre 1997, des placements peuvent être faits également à moyen et long terme. Les titres publics sont libellés dans la monnaie de l'Etat débiteur. Les avoirs dans des institutions monétaires sont constitués des dépôts à la BRI et des placements en titres émis par la Banque mondiale. Les placements bancaires sont effectués dans des établissements bénéficiant d'une très bonne notation.

Répartition selon la monnaie¹

	1997			Variation en 1997	
	en millions		part en %	en millions	
	de la monnaie détenue	de francs		de la monnaie détenue	de francs
Dollars des E.-U.	28 876,5	42 012,4	78,9	-1 828,7	+560,3
dont:					
non couverts	20 291,5	29 522,1	55,4	-883,7	+935,5
couverts (swaps)	8 585,0	12 490,3	23,4	-945,0	-375,2
Marks allemands	11 288,3	9 170,6	17,2	+4 402,6	+3 189,0
Yens japonais	162 756,4	1 822,2	3,4	+170,8	-65,6
Florins néerlandais	355,0	255,8	0,5	+354,6	+255,5
Autres		9,5	0,0		+2,9
Total		53 270,5	100,0		+3 942,1

Répartition selon le débiteur¹

	1997			Variation en 1997	
	en millions		part en %	en millions	
	de la monnaie détenue	de francs		de la monnaie détenue	de francs
Titres publics					
Dollars des E.-U.	15 916,4	23 156,8	43,5	-1 519,5	-381,7
Marks allemands	10 991,8	8 929,7	16,8	+4 447,8	+3 244,9
Yens japonais	161 466,6	1 807,8	3,4	-9 976,7	+48,9
Florins néerlandais	352,7	254,2	0,5	+352,7	+254,2
Total		34 148,5	64,1		+3 166,3
Institutions monétaires					
Dollars des E.-U.	8 115,2	11 806,8	22,2	-1 676,3	-1 411,7
Marks allemands	43,0	35,0	0,1	+5,4	+2,3
Yens japonais	1 237,7	13,8	0,0	+110,0	+0,7
Florins néerlandais	2,0	1,4	0,0	+2,0	+1,4
Total		11 857,0	22,3		-1 407,3
Banques					
Dollars des E.-U.	4 844,8 ²	7 048,7	13,2	+1 367,0	+2 353,6
Marks allemands	253,5	206,0	0,4	-50,5	-58,1
Yens japonais	52,1	0,6	0,0	-9 916,0	-115,2
Florins néerlandais	0,3	0,2	0,0	-0,1	-0,1
Autres		9,5	0,0		+2,9
Total		7 265,0	13,6		+2 183,1
Total		53 270,5	100,0		+3 942,1

- 1 Placements négociables:
 - à intérêts précomptés:
 évalués aux cours de fin d'année
 - avec coupons:
 évalués aux cours de fin d'année, plus intérêts courus

Placements non négociables:
 1997: 5487,7 millions de francs
 1996: 7198,3 millions de francs
 évalués à leur prix d'acquisition,
 plus intérêts courus

- 2 Dont 53% sont placés dans des institutions bénéficiant d'une garantie indirecte de l'Etat

Position de réserve au FMI

Chiffre 24 du bilan

La position de réserve correspond à la différence entre la quote-part de la Suisse au FMI, quote-part qui est fournie par la Banque nationale, et les avoirs à vue en francs du FMI à la Banque nationale. Elle revêt les caractéristiques des réserves monétaires. En cas de difficultés de balance des paiements, la Banque nationale peut opérer en tout temps des tirages sur sa position de réserve.

	1997		Variation en 1997	
	en millions		en millions	
	de DTS	de francs	de DTS	de francs
Quote-part de la Suisse au FMI	2 470,4	4 853,0	–	+56,0
./. Avoirs à vue, en francs, du FMI à la Banque nationale	1 062,9	2 088,0	–342,6	–641,2
Position de réserve au FMI	1 407,5	2 765,0	+342,6	+697,2

Moyens de paiement internationaux

Chiffre 25 du bilan

Les droits de tirage spéciaux (DTS) sont des avoirs à vue, rémunérés, au FMI. La Banque nationale s'est engagée envers le FMI à acheter des DTS, contre devises, jusqu'à concurrence d'un avoir de 200 millions de DTS. Les écus, acquis par la conclusion de swaps systématiquement renouvelables, sont placés à court terme à l'Institut monétaire européen (IME).

	1997		Variation en 1997	
	en millions		en millions	
	de la monnaie détenue	de francs	de la monnaie détenue	de francs
DTS	178,4	350,5	+84,3	+167,8
Ecus	63,5	101,9	–	–5,4
Total		452,4		+162,4

Créances sur les correspondants en Suisse

Chiffre 29 du bilan

Opérant en qualité de correspondants de la Banque nationale, 767 comptoirs (1996: 752) de 81 banques (85) contribuent à équilibrer les besoins régionaux en numéraire, notamment de la Poste et des CFF, et couvrent les besoins d'offices fédéraux. Les créances sont rémunérées au taux de l'escompte.

Titres suisses

Chiffre 30 du bilan

Il s'agit d'obligations cotées.

	1997		Variation en 1997
	en millions de francs	part en %	en millions de francs
Confédération	973,7	19,7	+13,6
Cantons	1 305,3	26,4	+11,7
Communes	601,7	12,2	+9,7
Centrales de lettres de gage	961,6	19,5	+29,3
Banques	1 098,9	22,2	+55,4
Total, aux prix du marché ¹	4 941,0	100,0	+119,5
Total, valeur nominale	4 365,4		+55,7

1 Evaluation aux cours de fin d'année, intérêts courus en sus

Participations et immobilisations corporelles

Chiffres 31 et 32 du bilan

Présentation de l'actif immobilisé en millions de francs

	Valeur fin 1996	Investissements	Désinvestissements	Amortissements	Valeur fin 1997
Participations (non consolidées)					
Orell Füssli	27,0				27,0
BRI	9,4	51,6			61,0
Divers	14,6		13,0		1,6
Total	51,0	51,6	13,0		89,6
Immobilisations corporelles					
Stock de billets de banque	166,6	48,4		32,0	183,0
Immeubles	343,0	13,4 ¹		0,2	356,2
<i>Valeur d'assurance incendie</i>	<i>409,6</i>				<i>416,6</i>
Autres immobilisations corporelles	22,8	15,2		9,7	28,3
<i>Valeur d'assurance incendie</i>	<i>60,8</i>				<i>55,1</i>
Total	532,4	77,0		41,9	567,4

1 Acquisition de l'immeuble du Stadhausquai 7, Zurich

Participations

La Banque nationale détient 33,34% du capital-actions d'Orell Füssli Arts Graphiques SA, Zurich, l'entreprise qui fabrique les billets de banques suisses. La participation de 3,1% à la BRI est détenue pour des raisons de coopération monétaire internationale. En 1996, la BRI a décidé d'augmenter son capital-actions. Après approbation formelle par le Conseil de banque et le Conseil fédéral, la Banque nationale a acquis, pour le prix de 51,6 millions de francs, les 3000 actions qui lui étaient attribuées. Le nombre d'actions de la BRI détenues par l'institut d'émission a ainsi passé à 16 021.

Sous *Divers* figuraient, à fin 1996, les actions de la AG Hotel Bellerive au Lac, Zurich, actions qui ont été vendues entre-temps. A fin 1997, la Banque nationale détenait des actions de Telekurs SA, Zurich, de SIHL, Papeteries zurichoises sur Sihl, Zurich, de SWIFT Society for Worldwide Interbank Financial Telecommunications S.G., La Hulpe (Belgique), ainsi que les actions d'une société résultant de la fusion, en 1997, de deux sociétés qui avaient été constituées lors de la fondation du Centre d'études de Gerzensee.

Immobilisations corporelles

Les billets de banque (stock de billets neufs de la 8^e émission), évalués à leur prix de revient, sont amortis au fur et à mesure de leur mise en circulation. Les équipements d'exploitation et installations informatiques, qui figurent dans les autres immobilisations corporelles, sont amortis sur une période de trois à douze ans.

Chiffre 33 du bilan

Autres actifs en millions de francs

	1997	Variation en 1997
Pièces (y compris monnaies commémoratives) ¹	428,5	+30,0
Espèces en monnaies étrangères	0,1	-
Comptes postaux	0,6	+0,3
Autres créances	33,4	+5,3
Autres chèques et effets (à l'encaissement)	13,3	-11,5
Valeur de remplacement positive pour contrats à terme	6,3	+6,0
Total	482,2	+30,1

1 Monnaies divisionnaires et monnaies commémoratives que la Banque nationale acquiert auprès de la Monnaie fédérale en vue de les mettre en circulation.

Comptes de régularisation

Les intérêts courus sur les créances résultant des prêts d'or (2,6 millions de francs), les placements de devises (14,8 millions), les moyens de paiement internationaux (15,6 millions), les crédits d'aide monétaire (4,8 millions), les titres suisses (144,4 millions) et les fonds de la Confédération qui ont fait l'objet d'un placement sur le marché (2,8 millions) sont inclus dans les postes correspondants du bilan.

Billets en circulation

Il s'agit de tous les billets de banque détenus par le public et les banques. Les billets rappelés en 1980, mais non encore rentrés, équivalaient à 276,3 millions de francs à fin 1997, contre 285,4 millions un an auparavant. Ces coupures font partie des 2^e et 5^e émissions; la Banque nationale est tenue de les accepter à l'échange jusqu'au 30 avril 2000.

En moyenne annuelle, l'ensemble des actifs pouvant servir de couverture (art. 19 LBN) représentait 220,1% des billets en circulation, contre 191,9% en 1996. A la suite de l'augmentation des billets en circulation et des prêts d'or que la Banque nationale effectue depuis début novembre 1997, la couverture-or a diminué, sa moyenne passant de 42,2% en 1996 à 40,9% l'année suivante. Elle est tombée au-dessous de la barre des 40% à plusieurs reprises, lorsque les besoins en billets de banque étaient particulièrement élevés. Depuis l'entrée en vigueur de la révision partielle de la loi sur la Banque nationale, le taux minimal de couverture est de 25%.

Couverture des billets de banque moyenne annuelle

	1997		Variation en 1997
	en millions de francs	en %	
Or	11 862,8	40,9	-1,3 point
Autres actifs pouvant servir de couverture	51 970,4	179,2	+29,5 points
dont:			
Placements de devises ¹	47 602,8		
Position de réserve au FMI	2 119,2		
Moyens de paiement internationaux	345,6		
Créances à court terme sur débiteurs suisses	1 533,2		
Avances sur nantissement	18,5		
Titres suisses pouvant servir de couverture ²	351,2		
Couverture totale des billets	63 833,3	220,1	+28,2 points
Billets en circulation	28 999,2		+2,8 %

1 Depuis le 1^{er} novembre 1997, durée résiduelle de un ou de deux ans au maximum, selon la catégorie de placement

2 Durée résiduelle de deux ans au maximum

Comptes de virements des banques en Suisse

Les 572 comptes de virements (fin 1996: 586) de 407 banques (406) ne sont pas rémunérés. Les avoirs en comptes de virements entrent dans les liquidités que les banques doivent détenir en vertu de la loi et servent au trafic des paiements sans numéraire en Suisse. Pour gérer les masses monétaires, la Banque nationale influe sur leur volume.

Chiffre 35 du bilan

Engagements envers la Confédération

Les avoirs à vue de la Confédération servent aux paiements, en Suisse et à l'étranger, de la Confédération et de ses régies. Ils sont rémunérés, jusqu'à concurrence de 500 millions de francs, au taux de l'argent au jour le jour. Les dépôts à terme sont rémunérés aux conditions du marché. La Banque nationale peut placer de tels fonds sur le marché, selon les besoins de sa politique monétaire; la Confédération supporte alors le risque de crédit. Les dépôts à terme de la Confédération atteignaient 8034,5 millions de francs à fin 1997, contre 7510,5 millions un an auparavant. Entre fin 1996 et fin 1997, les fonds placés par la Banque nationale sur le marché ont diminué, passant de 6695,2 millions à 5732,8 millions de francs.

Comptes de virements de banques et d'institutions étrangères

Tenus en francs suisses, les 142 comptes (153 à fin 1996) ne sont pas rémunérés. Leurs titulaires sont principalement des banques centrales et commerciales étrangères.

Autres engagements à vue

Sous ce poste figurent les comptes de dépôt des collaborateurs et des retraités, les engagements envers les institutions de prévoyance (48,9 millions de francs à fin 1997, contre 9,2 millions un an auparavant) et divers autres engagements envers le secteur non bancaire.

Autres passifs en millions de francs

	1997	Variation en 1997
Bénéfice à distribuer à la Confédération et aux cantons (au titre de l'exercice précédent)	600,0	+457,8
Autres engagements	13,8	-9,5
Valeur de remplacement négative pour contrats à terme	300,9	-622,6
Total	914,7	-174,3

Comptes de régularisation

Les intérêts courus sur les engagements à terme envers la Confédération, soit 34,5 millions de francs, sont inclus dans le poste correspondant du bilan.

Provisions

A la suite de l'augmentation du produit net de l'exercice et de gains de cours sur devises, les provisions ont pu être accrues de 3287,7 millions de francs. Elles atteignent le minimum fixé selon la règle adoptée pour la détermination du bénéfice (voir pages 85 s).

	Etat au 31.12.96	Attri- bution	Prélève- ment	Trans- ferts	Etat au 31.12.97	Variation en 1997
Provisions en millions de francs						
pour risques de marché, de crédit et de liquidité	30 554,5	3 287,7	-	-	33 842,2	+3 287,7
pour risques d'exploitation	450,0	-	-	-	450,0	-
Total	31 004,5	3 287,7	-	-	34 292,2	+3 287,7

Le risque de change sur les placements de devises non couverts contre les pertes de change est le plus important parmi les risques de marché, de crédit et de liquidité. Les risques de taux d'intérêt sur les placements de devises et les titres suisses sont eux aussi substantiels. Les risques de crédit sont essentiellement des risques de règlement dans les opérations sur devises.

Capital-actions

Le capital-actions de la Banque nationale est resté inchangé à 50 millions de francs. Il est divisé en 100 000 actions nominatives de 500 francs et libéré à 50%.

Au cours de l'exercice, le Comité de banque a approuvé le transfert de 21 723 actions, soit 251% de plus qu'en 1996. Au 31 décembre 1997, des demandes de transfert étaient en suspens ou attendues pour 15 061 actions.

Les autres actions se répartissaient comme suit:

1 186 actionnaires particuliers possédant chacun	1 action
1 501 actionnaires particuliers possédant chacun	de 2 à 10 actions
364 actionnaires particuliers possédant chacun	de 11 à 100 actions
12 actionnaires particuliers possédant chacun	de 101 à 200 actions
11 actionnaires particuliers possédant chacun	plus de 200 actions
<hr/>	
3 074 actionnaires particuliers possédant	28 335 actions
<hr/>	
26 cantons possédant	38 981 actions
24 banques cantonales possédant	14 921 actions
40 autres collectivités et établissements de droit public possédant	2 702 actions
<hr/>	
90 actionnaires de droit public possédant	56 604 actions
<hr/>	
3 164 actionnaires possédant	84 939 actions
<hr/>	
Pour mémoire: demandes de transfert en suspens ou attendues pour	15 061 actions
<hr/>	
Total	100 000 actions

Ainsi, 67% des actions étaient enregistrées au nom des cantons, des banques cantonales et d'autres collectivités et établissements de droit public, et 33% au nom d'actionnaires particuliers (68% en mains de personnes physiques et 32% en mains de personnes morales). A fin 1997, 2636 actions, soit 2,6% du capital, étaient en mains étrangères (sans droit de vote).

Etant donné le dividende maximal de 6% prévu par la loi, le cours de l'action de la Banque nationale évolue généralement comme une obligation fédérale à long terme, rémunérée à 6%. En 1997, il a fortement augmenté, passant de quelque 600 à 3 000 francs au printemps, pour redescendre à 910 francs en fin d'année. Cette hausse est due manifestement à des recommandations, publiées dans des commentaires boursiers, qui laissaient espérer un gain supplémentaire pour les actionnaires de la Banque nationale, après l'annonce du projet de réévaluer l'encaisse-or. Les auteurs de ces recommandations n'ont cependant pas pris en compte le fait que les bénéfices au-delà du dividende maximal de 6% sont affectés à des fins publiques en vertu de la loi.

Les fluctuations du cours ont entraîné une forte hausse du nombre des transactions portant sur l'action de la Banque nationale. Par rapport à fin 1996, le nombre des demandes de transfert en suspens ou attendues s'est accru de 159%.

Les actionnaires détenant plus de 5% des voix ou plus de 5000 actions nominatives étaient les suivants:

	Nombre d'actions		Quote-part de participation	
	1997	Variation en 1997	1997	Variation en 1997
Canton de Berne	6 630	–	6,63%	–
Canton de Zurich	5 200	–	5,20%	–

Fonds de réserve

Chiffre 44 du bilan

Du bénéfice de l'exercice 1996, un montant de 1 million de francs – le maximum prévu par la loi – a été attribué au fonds de réserve qui a ainsi passé à 62 millions.

Bénéfice annuel – Détermination et distribution

Chiffre 45 du bilan et du compte de résultat

L'établissement du bénéfice tient compte des particularités de l'institut d'émission. La Banque nationale doit être en mesure de remplir ses tâches constitutionnelles, sans avoir à atteindre un certain volume de recettes. C'est pourquoi elle ne distribue pas intégralement son excédent de recettes, mais constitue les provisions qui sont nécessaires pour des raisons macroéconomiques ou sur le plan de l'exploitation. Les provisions servent d'abord à accroître les réserves de devises. Ces dernières permettent à la Banque nationale d'intervenir sur le marché des changes en cas de faiblesse du franc. En outre, elles renforcent la capacité de résistance de la place financière suisse face à des crises internationales. Le besoin de réserves de devises dépend de la taille de l'économie suisse et de l'importance des relations que celle-ci entretient avec l'étranger.

Aussi la règle qui a été adoptée en accord avec le Conseil fédéral veut-elle que les provisions augmentent au même rythme que le produit national brut nominal (voir 84^e rapport de gestion, pages 64 ss). En pourcentage, l'accroissement à donner aux provisions est égal à la moyenne des taux annuels de progression que le produit national brut a enregistrés, en termes nominaux, pendant les cinq années précédentes. Le recours à une moyenne permet d'éviter des corrections ultérieures ainsi que de fortes fluctuations annuelles.

Le surplus au sens de l'article 27, 3^e alinéa, lettre b, de la loi sur la Banque nationale est déterminé après les autres attributions prévues dans la loi (art. 27, al. 1, 2 et 3, let. a LBN). Un tel surplus est disponible si le volume réellement atteint par les provisions dépasse le montant visé. La distribution annuelle à la Confédération et aux cantons est limitée à 600 millions de francs pour assurer sa stabilité à moyen terme.

Accroissement à donner aux provisions ainsi que calcul du surplus disponible et de la distribution

	Croissance du PNB nominal	Provisions à la fin de l'année		Surplus disponible	Distribution
	en % (moyenne de la période) ¹	en millions de francs		en millions de francs	en millions de francs
		Montant visé	Montant enregistré avant distribution ²		
(1)	(2)	(3)	(4) = (3) - (2)	(5)	
1994	5,8 (1988-92)	22 527,1	25 966,3 ³	3 439,2	600,0
1995	4,8 (1989-93)	23 608,4	23 750,6 ³	142,2	142,2
1996	3,7 (1990-94)	24 481,9	32 062,3	7 580,4	1 057,8 ⁴
1997	2,9 (1991-95)	25 191,9	34 892,2	9 700,3	600,0
1998	1,8 (1992-96)	25 645,4			

1 Les données afférentes au produit national brut nominal sont constamment révisées. Les taux de croissance indiqués dans le tableau pour les années 1988-92 à 1991-95 s'écartent par conséquent très faiblement de ceux qui sont calculés sur la base des données les plus récentes à disposition.

2 Correspond, après déduction de la distribution à la Confédération et aux cantons, au poste du bilan «Provisions».

3 Y compris le poste «Ajustement de l'évaluation des devises» qui s'élevait à 3153,8 millions de francs à fin 1993 et à 814,9 millions à fin 1994; ce poste est tombé à zéro à fin 1995.

4 Distribution maximale de 600 millions de francs, plus 457,8 millions (différence entre le surplus maximal pouvant être distribué, soit 600 millions, et le montant de 142,2 millions effectivement distribué pour l'exercice 1995).

3.5 Commentaire des opérations hors bilan

	1997 en millions de francs	Variation en 1997 en millions de francs
Engagements conditionnels		
Accréditifs ¹ (couverts par des avoirs réservés à cet effet)	5,4	+0,1
Limites ouvertes (parts encore disponibles)		
Accords généraux d'emprunt (AGE) ²	2 003,7	+23,0 ⁶
Accords de swap ³ :		
Banque de Réserve Fédérale de New York	5 819,6	+419,6 ⁶
Banque du Japon	2 239,2	-83,0 ⁶
Banque des Règlements Internationaux (BRI)	872,9	+62,9 ⁶
Accord bilatéral («two-way-arrangement») avec le FMI ⁴	42,4	-175,4
Facilité d'ajustement structurel renforcée (FASR II) ⁵	160,8	-133,8
Engagements de versement		
Actions nominatives BRI ⁷	118,6	+5,4
Opérations fiduciaires		
Placements fiduciaires de la Confédération	152,4	-207,8

	Valeur nominale en millions de francs	Valeur brute de remplacement en millions de francs	
		positive	négative
Contrats à terme			
sur devises ⁸	12 797,3	6,3	300,9
sur titres ⁹	2 392,8	0,0	0,1
Total	15 190,1	6,3	300,9

1 Liés principalement à des aides au développement fournies par la Confédération.

2 Ligne de crédit d'un montant de 1020 millions de DTS en faveur du FMI, pour cas particuliers, sans garantie de la Confédération (voir page 52).

3 Accords bilatéraux portant sur des échanges, limités dans le temps, de francs contre, au maximum, 4 milliards de dollars (Banque de Réserve Fédérale), 200 milliards de yens (Banque du Japon) et 600 millions de dollars (BRI) pour des aides monétaires mutuelles dans des situations exceptionnelles.

4 Engagement de la Banque nationale d'acheter des DTS, contre devises, jusqu'à concurrence d'une limite maximale de 200 millions de DTS (voir page 77).

5 Ligne de crédit limitée dans le temps en faveur du compte de fiducie FASR II au FMI (voir pages 52 et 78).

6 Variation due exclusivement à l'évolution des cours de change.

7 Les actions de la BRI sont libérées à raison de 25%. L'engagement de versement étant calculé en francs-or, son montant dépend fortement de l'évolution du prix de l'or. Du fait de la baisse du prix de l'or, l'augmentation du nombre des actions – le portefeuille de la Banque nationale a passé de

13 021 à 16 021 actions – n'a que faiblement influé sur l'engagement de versement.

8 Résultant d'opérations à terme (essentiellement des swaps) ainsi que d'opérations au comptant non encore exécutées.

9 Résultant de swaps sur CCCT, de titres suisses et de placements de devises (à l'émission, opérations buy/sellback), y compris les opérations au comptant non encore exécutées.

4 Résolutions du Conseil de banque à l'Assemblée générale des actionnaires

Sur proposition du Comité de banque, le Conseil de banque a approuvé, à sa séance du 6 mars 1998, le 90^e rapport de gestion présenté par la Direction générale et destiné au Conseil fédéral ainsi qu'à l'Assemblée générale des actionnaires.

Le Conseil fédéral a approuvé, le 16 mars 1998, le rapport et les comptes annuels conformément à l'article 63, chiffre 2, lettre i, de la loi sur la Banque nationale. La Commission de contrôle a déposé, le 30 janvier 1998, le rapport prévu à l'article 51, 2^e alinéa, de ladite loi.

Le Conseil de banque soumet à l'Assemblée générale les résolutions suivantes¹:

1. L'Assemblée approuve le présent rapport de gestion, ainsi que les comptes annuels pour 1997.
2. L'Assemblée donne décharge aux organes de l'administration de leur gestion pendant l'exercice écoulé.
3. Le bénéfice de fr. 607 998 949,60 résultant du bilan sera réparti comme suit:

attribution au fonds de réserve (art. 27, 1 ^{er} al. LBN)	fr.	1 000 000.--
versement d'un dividende de 6 % (art. 27, 2 ^e al. LBN)	fr.	1 500 000.--
versement à l'Administration fédérale des finances		
en faveur des cantons: fr. 0,80 par tête de population (art. 27, 3 ^e al., let. a LBN)	fr.	5 498 949,60
en faveur de la Confédération et des cantons (art. 27, 3 ^e al., let. b LBN)	fr.	600 000 000.--
		<hr/>
	fr.	607 998 949,60

¹ Pour les résolutions concernant les élections au Conseil de banque et à la Commission de contrôle, voir pages 60s

5 Rapport de la Commission de contrôle à l'Assemblée générale des actionnaires

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de Commission de contrôle, nous avons vérifié la comptabilité et les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de la Banque nationale suisse pour l'exercice arrêté au 31 décembre 1997. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales de qualification et d'indépendance.

Notre révision a été effectuée selon les normes de la profession. Ces normes requièrent de planifier et de réaliser la vérification de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées avec une assurance raisonnable. Nous avons révisé les postes des comptes annuels et les indications fournies dans ceux-ci en procédant à des analyses et à des examens par sondages ainsi qu'en nous fondant sur le rapport de révision d'ATAG Ernst & Young SA. En outre, nous avons apprécié la manière dont ont été appliquées les règles relatives à la présentation des comptes, les décisions significatives en matière d'évaluation, ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que notre révision constitue une base suffisante pour former notre opinion.

Selon notre appréciation, les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats, en conformité avec les recommandations relatives à la présentation des comptes (RPC), mais aussi avec les particularités de la Banque nationale suisse, la banque centrale de la Suisse, investie du monopole des billets de banque, particularités qui sont commentées dans l'annexe aux comptes annuels et auxquelles nous vous renvoyons.

En outre, la comptabilité et les comptes annuels ainsi que la proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan sont conformes aux dispositions de la loi sur la Banque nationale et du code des obligations.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Berne, le 30 janvier 1998

La Commission de contrôle

Peter Blaser

Président

Gilbert Jobin

Vice-président

Kaspar Hofmann

Expert-comptable dipl.
Réviseur responsable

<p>Le 17 mars, le Conseil fédéral approuve un message aux Chambres fédérales concernant une révision partielle de la loi sur la Banque nationale (voir page 34).</p>	Mars
<p>Le 8 avril, la Banque nationale met en circulation la nouvelle coupure de 10 francs (voir page 44).</p>	Avril
<p>La proposition du Conseil fédéral en vue d'une révision partielle de la loi sur la Banque nationale est approuvée, sans modification, par les Chambres fédérales. Le Conseil national l'adopte le 12 juin, et le Conseil des Etats, le 20 juin. Les modifications entrent en vigueur le 1^{er} novembre (voir page 36).</p>	Juin
<p>Le 25 juin, le Conseil fédéral soumet aux Chambres fédérales un message concernant la participation de la Banque nationale au Fonds en faveur des victimes de l'Holocauste/Shoah dans le besoin (voir pages 49 ss).</p>	
<p>Le 6 septembre, le contrat de prêt entre la Banque nationale et le Fonds monétaire international au sujet de la participation à la facilité d'ajustement structurel renforcée (FASR II) est prolongé de deux ans (voir page 52).</p>	Septembre
<p>Le 1^{er} octobre, la Banque nationale met en circulation la nouvelle coupure de 200 francs (voir page 44).</p>	Octobre
<p>Le 7 octobre, le Conseil des Etats décide de ne pas entrer en matière sur la proposition du Conseil fédéral en vue d'une participation de la Banque nationale au Fonds en faveur des victimes de l'Holocauste/Shoah dans le besoin. Il emboîte ainsi le pas au Conseil national qui s'était déjà prononcé dans le même sens le 29 septembre (voir page 50).</p>	
<p>Le 24 octobre, le groupe d'experts «Réforme du régime monétaire» rend public son rapport (voir pages 36 s).</p>	
<p>Le 31 octobre, le Conseil de banque approuve le versement, par la Banque nationale, d'un montant de 100 millions de francs au Fonds en faveur des victimes de l'Holocauste/Shoah dans le besoin. Le montant est bonifié le 3 novembre sur le compte du Fonds (voir pages 50 s).</p>	
<p>Le Conseil fédéral adresse, le 12 novembre, un message au Parlement concernant l'arrêt fédéral sur la prolongation de la participation de la Suisse aux accords généraux d'emprunt (AGE) du Fonds monétaire international (voir pages 52 s).</p>	Novembre
<p>Début décembre, la Direction générale décide, en accord avec le Conseil fédéral, de ne pas resserrer les rênes monétaires en 1998. La Banque nationale se réserve la possibilité de s'écarter de son cap monétaire pour contrer des fluctuations indésirables des cours de change (voir page 34).</p>	Décembre
<p>Le Conseil national approuve, le 18 décembre, l'adhésion de la Suisse aux nouveaux accords d'emprunt (NAE) du Fonds monétaire international. Le Conseil des Etats avait déjà adopté ce projet le 9 octobre (voir page 53).</p>	

Tableaux récapitulatifs et listes diverses

1 Résultats annuels, depuis 1987

en millions de francs

	1987	1988
Produit		
des opérations sur or	–	–
des placements de devises	1 462,7	1 924,0
de la position de réserve au FMI ¹	–	–
des moyens de paiement internationaux ¹	–	–
des crédits d'aide monétaire ¹	–	–
Produit		
des papiers-valeurs escomptés	17,7	3,3
des créances à court terme sur débiteurs suisses	–	–
des avances sur nantissement	27,3	2,8
des créances sur les correspondants en Suisse	1,9	1,2
des titres suisses	128,8	132,9
Autres produits	5,8	6,7
Produit brut	1 644,2	2 070,9
Charges d'intérêts	–44,3	–43,8
Charges afférentes aux billets de banque	–19,5	–24,0
Charges de personnel	–56,0	–59,0
Autres charges d'exploitation	–24,2	–29,5
Amortissements sur l'actif immobilisé	–17,1	–1,3
Produit net	1 483,1	1 913,3
Ajustements de valeur dus aux cours de change	–3 528,8	1 970,9
Amortissements sur titres	–66,3	–96,4
Charge extraordinaire	–	–
Produit extraordinaire	–	–
Impôts	–2,6	–1,6
Résultat global	–2 114,7	3 786,2
Attribution aux provisions		–3 778,6
Prélèvement sur les provisions	2 122,2	
Bénéfice de l'exercice	7,6	7,6
Attribution au fonds de réserve	1,0	1,0
Dividende	1,5	1,5
Versement à l'Administration fédérale des finances en faveur de la Confédération et des cantons	5,1	5,1

1 Jusqu'en 1991, comptabilisé sous le poste «Placements de devises»

2 Découlant de la modification des principes d'évaluation

1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997
-	-	-	-	-	-	-	-	2,6
2 848,7	2 585,1	3 084,7	2 498,8	2 348,4	1 618,4	1 910,7	1 794,8	2 067,5
-	-	-	3,3	40,3	32,1	45,6	55,1	69,9
-	-	-	4,3	11,3	12,9	12,4	13,6	14,0
-	-	-	6,1	8,7	8,9	12,1	10,7	12,9
33,9	44,2	37,1	31,6	4,0	-	-	-	-
-	-	-	11,2	59,0	57,2	55,5	32,6	22,9
5,7	3,9	2,6	2,5	1,8	2,0	0,9	0,9	0,9
7,3	10,8	12,6	12,2	6,9	7,0	3,8	2,3	1,7
149,5	160,2	176,1	184,3	315,9	228,7	238,1	260,3	262,4
6,3	6,1	6,6	14,1	17,8	15,3	8,9	12,9	13,4
3 051,3	2 810,3	3 319,6	2 768,3	2 814,2	1 982,5	2 288,0	2 183,2	2 468,4
-59,4	-107,0	-89,5	-98,8	-296,3	-213,1	-101,6	-49,3	-67,1
-21,3	-20,5	-23,1	-26,4	-54,6	-57,6	-59,3	-15,1	-32,0
-61,3	-69,5	-77,0	-79,8	-79,4	-83,3	-79,8	-82,0	-79,6
-72,3	-59,9	-64,9	-54,2	-55,0	-47,0	-56,6	-54,0	-55,2
-	-	-	-	-	-	-	-10,1	-9,9
2 837,0	2 553,4	3 065,1	2 509,1	2 328,9	1 581,5	1 990,7	1 972,7	2 224,5
1 089,9	-3 976,8	1 697,1	692,6	764,1	-2 338,9	-3 531,4	4 412,1	1 765,2
-35,8	-48,3	-37,0	-35,1	-67,7	-45,5	-66,0	-	-
-	-	-	-	-	-50,3	-0,9	-	-100,0
-	-	-	-	-	-	-	2 077,1 ²	6,0
-0,3	-3,4	-	-8,7	-	-	-	-	-
3 890,8	-1 475,0	4 725,2	3 157,9	3 025,3	-853,2	-1 607,6	8 461,9	3 895,7
-3 883,2		-4 117,6	-2 549,5	-2 417,3			-7 396,1	-3 287,7
	1 482,6				1 461,2	1 757,8		
7,6	7,6	607,6	608,4	608,0	608,0	150,2	1 065,8	608,0
1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0
1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5
5,1	5,1	605,1	605,9	605,5	605,5	147,7	1 063,3	605,5

2 Aperçu du bilan, depuis 1987

en millions de francs en fin d'année

	1987	1988
Actif		
Or et créances résultant d'opérations sur or		
or	11 903,9	11 903,9
créances résultant d'opérations sur or	–	–
Placements de devises		
non couverts contre le risque de change	18 656,5	22 327,3
couverts contre le risque de change (swaps)	18 783,4	13 619,4
Position de réserve au FMI	–	–
Moyens de paiement internationaux ¹	18,5	30,5
Crédits d'aide monétaire	–	–
Créances à court terme sur débiteurs suisses		
Effets suisses	2 246,8	2 133,8
Rescriptions de la Confédération	54,9	–
Avances sur nantissement	3 126,9	795,9
Créances sur les correspondants en Suisse	460,1	416,0
Titres suisses	2 190,8	2 421,4
Participations ²		
Immobilisations corporelles ²		
Autres actifs	248,9	257,2
Capital-actions non versé	25,0	25,0
Total du bilan	57 715,7	53 930,4
Passif		
Billets en circulation	27 342,3	28 979,2
Comptes de virements des banques en Suisse ³	17 044,8	6 691,6
Engagements envers la Confédération ⁴		
à vue	–	–
à terme	–	–
Comptes de virements de banques et institutions étrangères	163,1	167,6
Autres engagements à vue	72,2	86,3
Autres passifs	196,8	22,5
Provisions		
pour risques de marché, de crédit et de liquidité ⁵	10 934,0	14 712,5
pour risques d'exploitation ⁶	490,0	630,0
Capital-actions	50,0	50,0
Fonds de réserve	52,0	53,0
Bénéfice résultant du bilan – Bénéfice de l'exercice	7,6	7,6
Total du bilan	57 715,7	53 930,4

Les principes de comptabilisation et d'évaluation appliqués à partir de 1996 sont décrits aux pages 68s.

1 Depuis 1980, droits de tirage spéciaux (DTS) et, à partir de 1989, écus

2 Jusqu'en 1995, participations et immobilisations corporelles ne figuraient que pour mémoire.

3 Jusqu'en 1994, comptes de virements des banques et sociétés financières en Suisse

1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997
11 903,9	11 903,9	11 903,9	11 903,9	11 903,9	11 903,9	11 903,9	11 903,9	11 448,2
-	-	-	-	-	-	-	-	458,3
21 760,4	22 480,5	25 710,4	26 204,8	29 042,8	28 626,0	27 767,8	36 462,9	40 780,2
17 859,8	14 729,3	14 521,7	19 653,0	17 988,3	17 284,4	14 044,8	12 865,5	12 490,3
-	-	-	1 144,4	1 221,6	1 241,5	1 687,7	2 067,8	2 765,0
123,6	112,9	117,3	134,9	332,7	414,8	408,2	290,0	452,4
87,1	-	97,1	156,4	218,4	198,3	173,7	204,3	315,4
-	-	-	467,7	752,5	720,5	1 436,2	1 581,7	673,5
542,7	711,1	522,1	353,4	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-
704,1	165,7	107,0	26,9	13,5	14,9	4,7	764,2	0,4
458,3	567,0	552,8	493,0	595,8	565,8	429,2	514,5	415,4
2 574,0	2 814,0	2 886,1	2 975,7	2 973,2	3 027,1	3 063,9	4 821,5	4 941,0
							51,0	89,6
							532,4	567,4
251,7	221,3	313,2	261,0	707,0	778,0	1 064,3	452,1	482,2
25,0	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0
56 290,6	53 730,7	56 756,6	63 800,1	65 774,7	64 800,2	62 009,4	72 537,0	75 904,5
29 168,4	29 640,5	29 217,1	29 353,5	29 335,6	30 545,1	30 892,2	32 447,6	32 141,8
4 948,4	4 595,3	4 275,6	4 785,5	4 776,7	3 837,2	4 035,0	4 927,4	5 100,8
2 571,9								
-	621,7	3,4	245,1	192,3	595,2	917,4	839,5	155,6
-	785,0	400,0	3 450,0	2 940,0	2 850,0	1 350,0	815,3	2 301,7
119,0	59,8	114,9	54,7	188,8	46,7	43,3	32,7	47,3
85,4	95,0	104,7	115,1	105,8	108,0	156,3	204,2	230,3
60,2	77,7	66,5	670,5	692,0	734,7	746,5	1 089,0	914,7
18 595,7	17 113,1	21 230,8	23 770,3	26 187,5	24 726,3	22 958,4	30 554,5	33 842,2
630,0	630,0	630,0	640,0	640,0	640,0	650,0	450,0	450,0
50,0	50,0	50,0	50,0	50,0	50,0	50,0	50,0	50,0
54,0	55,0	56,0	57,0	58,0	59,0	60,0	61,0	62,0
7,6	7,6	607,6	608,4	608,0	608,0	150,2	1 065,8	608,0
56 290,6	53 730,7	56 756,6	63 800,1	65 774,7	64 800,2	62 009,4	72 537,0	75 904,5

4 Avant 1990, les fonds que la Confédération avait déposés à terme fixe et qui n'avaient pas été placés sur le marché

n'étaient pas indiqués séparément en tant qu'engagements à terme.

5 Avant 1996, provision pour risques de change et ajustement de l'évaluation des devises

6 Avant 1996, autres provisions

3 Liste des membres des organes de surveillance et de direction

(Situation au 1^{er} janvier 1998)

Conseil de banque (période administrative 1995–1999)

Les membres du Conseil élus par l'Assemblée générale des actionnaires sont désignés par un astérisque (*).

Jakob Schönenberger, Kirchberg/SG, avocat, président
Eduard Belser, Bottmingen, conseiller d'Etat, directeur de l'économie publique et de la santé publique du canton de Bâle-Campagne, vice-président
Henri André, Paudex, président du conseil d'administration d'André & Cie SA
Käthi Bangerter, Aarberg, conseillère nationale, présidente du conseil d'administration et administratrice déléguée de Bangerter-Präzisionsteile AG
Jörg Baumann, Langenthal, président du conseil d'administration et administrateur délégué de Baumann, Tissage et Teinturerie SA
* Georges Blum, Bâle, président du conseil d'administration de la Société de Banque Suisse
Christiane Brunner, Genève, conseillère aux Etats, co-présidente de l'Union syndicale suisse, présidente du syndicat FTMH
Chasper Campell, Sils i. D.
* Gianfranco Cotti, Locarno, avocat et notaire, membre du conseil d'administration du Credit Suisse
Pierre Darier, Cologny, de MM. Darier, Hentsch & Cie, banquiers privés
Melchior Ehrler, Riniken, conseiller national, directeur de l'Union suisse des paysans
* Hugo Fasel, St-Ours, conseiller national, président de la Confédération des syndicats chrétiens de Suisse
Laurent Favarger, Develier, directeur de la SA du Four électrique, Delémont
Theo Fischer, Sursee, avocat et notaire
* Hans-Rudolf Früh, Bühler, président de l'Union suisse des arts et métiers
Claudio Generali, Gentilino, président du conseil d'administration de la Banque du Gothard, président de l'Association des banques étrangères en Suisse
* Gustav E. Grisard, Riehen, président du conseil d'administration de Hiag Holding AG, président de la Délégation du commerce
Rudolf Hauser, Zurich, administrateur délégué de Bucher Holding SA
* Eugen Hunziker, Rüsclikon
* Joseph Iten, Hergiswil/NW, avocat
Yvette Jaggi, Lausanne
* François Jeanneret, Saint-Blaise, avocat
Pierre-Noël Julen, Sierre, directeur du Bureau des métiers (Fédération des associations artisanales du canton du Valais)
Andres F. Leuenberger, Riehen, vice-président du conseil d'administration de F. Hoffmann-La Roche SA, président de l'Union suisse du commerce et de l'industrie (Vorort)
* Jean-Philippe Maitre, Vézenaz, conseiller national, avocat
Ursula Mauch, Oberlunkhofen
Margrit Meier, Gümligen, secrétaire dirigeante de l'Union syndicale suisse
Carlo de Mercurio, Lutry, président du conseil d'administration de CDM Hôtels & Restaurants SA
* Félicien Morel, Belfaux
* Philippe Pidoux, Lausanne, conseiller national, avocat
Heinz Pletscher, Löhningen, entrepreneur, président de la Société suisse des entrepreneurs

-
- * Guido Richterich, Bottmingen
Paul Rutishauser, Götighofen, agriculteur
Kurt Schiltknecht, Zumikon, directeur de la BZ Trust Aktiengesellschaft

 - * Peter Spälti, Hettlingen, président du conseil d'administration de
Winterthur Société Suisse d'Assurances

 - Judith Stamm, Lucerne, conseillère nationale

 - Robert Studer, Schönenberg, président du conseil d'administration de
l'Union de Banques Suisses

 - * Alexandre Swoboda, Genève, professeur à l'Institut Universitaire de
Hautes Etudes Internationales

 - Ulrich Zimmerli, Gümligen, président du Conseil des Etats, professeur de droit public
à l'Université de Berne

 - * Elisabeth Zölch-Balmer, Berne, présidente du Conseil-exécutif, directrice de l'économie
publique du canton de Berne

Jakob Schönenberger

Eduard Belser

Gianfranco Cotti

Melchior Ehrler

Hans-Rudolf Früh

Yvette Jaggi

François Jeanneret

Andres F. Leuenberger

Margrit Meier

Philippe Pidoux

Comité de banque
(période administrative
1995–1999)

Comités locaux
(période administrative
1995–1999)

Aarau

Ernst Frey-Burkard, Kaiseraugst, président du conseil d'administration
d'Ernst Frey AG et de Helfenstein und Natterer AG, président

Hans Keiser, Staufen, membre du conseil d'administration et directeur de Seetal Schaller AG,
vice-président

Silvia Huber-Meier, Lengnau/AG, administratrice déléguée de DOMACO,
Dr. med. Aufdermaur AG

Bâle

Peter Grogg, Bubendorf, président du conseil d'administration de Bachem AG, président

Klaus Endress, Reinach, administrateur délégué d'Endress + Hauser (International)
Holding AG, vice-président

Raymond R. Cron, Bâle, membre de la direction de Batigroup Holding SA

Berne

Theodor Fässler, Mörigen, président du conseil d'administration de Mikron Holding SA,
président

Karl Gnägi, Wohlen près Berne, président du conseil d'administration d'Askia Holding SA,
vice-président

Gisèle Girgis-Musy, Berne, directrice de la Société coopérative Migros-Berne

Genève

Alain Peyrot, Vérenaz, président du conseil d'administration et directeur général de
Naef & Cie SA, président

Claude Hauser, Versoix, directeur général de la Société coopérative Migros-Genève,
vice-président

Jean-Claude Rinolfi, Givrins, président du conseil d'administration de Printelec SA

Lausanne

Christian Seiler, Sion, administrateur délégué de Seiler Hôtel Zermatt SA, président

Pierre Baroffio, Renens, administrateur de Bobst SA, vice-président

Rolf Mehr, St-Prex, président de la direction générale du groupe Vaudoise Assurances

Lucerne

Gerry Leumann, Meggen, président du conseil d'administration et administrateur délégué de
Collano Ebnöther SA, président

Hans-H. Gasser, Lungern, vice-président

Hans-Rudolf Schurter, Lucerne, président du conseil d'administration et administrateur
délégué de Schurter Holding AG

Lugano

Flavio Riva, Montagnola, administrateur délégué d'Impresa Flavio Riva SA, président
Franco Donati, Tegna, président du conseil d'administration d'IMEL Energy SA, vice-président
Corrado Kneschaurek, Muzzano, directeur de l'Hôtel du Lac-Seehof,
président de l'association tessinoise des hôteliers

Neuchâtel

Michel Soldini, Le Locle, président du conseil d'administration et directeur général
de Bergeon & Cie SA, président
Jean Lauener, Saint-Aubin, président du conseil d'administration de Lauener & Cie SA,
vice-président
Vincent Lang, Porrentruy, vice-président du conseil d'administration et directeur de Louis Lang SA

Saint-Gall

Roland Bertsch, Romanshorn, président du conseil d'administration et administrateur
délégué de Hydrel SA, président
Peter G. Anderegg, Egnach, administrateur délégué de Filtex SA, vice-président
Willy Egeli, Wittenbach, président du conseil d'administration et administrateur délégué
d'Egeli AG, Holding, président de l'Union Suisse Creditreform

Zurich

Adolf Gugler, Zollikon, président du conseil d'administration d'Electrowatt SA, président
Vera Hotz-Kowner, Erlenbach, administratrice déléguée de Kowner Jakob AG, vice-présidente
Kurt E. Feller, Wollerau, président de la direction du groupe Rieter Holding SA

Membres

Peter Blaser, Hünibach, président du conseil d'administration de l'Amtersparniskasse Thun,
président
Gilbert Jobin, Delémont, vice-président
Kaspar Hofmann, Adliswil, Hofmann Wirtschaftsprüfung AG

Suppléants

Hans Michel, Egnach, directeur général de la Banque cantonale de Thurgovie
Maryann Rohner, Zurich, Treureva AG
Werner M. Schumacher, Binningen, directeur de la Banque Jenni et Cie SA

Commission de contrôle
(période administrative
1997/1998)

Direction générale	Hans Meyer, président, Zurich
	Jean-Pierre Roth, vice-président, Berne
	Bruno Gehrig, membre, Zurich
Secrétariat général	
Secrétaire général	Andreas Frings, directeur, Zurich
Suppléant du secrétaire général	Hans-Ueli Hunziker, sous-directeur, Berne

Départements	1^{er} département (Zurich)	
	Chef du département	Hans Meyer, président de la Direction générale
	Révision interne	Ulrich W. Gilgen, directeur
		Othmar Flück, sous-directeur
	Chargé des relations avec la presse	Werner Abegg, sous-directeur
	Suppléants du chef du département	Peter Klauser, directeur
		Georg Rich, directeur
	Division économique	Georg Rich, directeur
	Direction des études économiques	Michel Peytrignet, directeur adjoint
	Recherche	vacant
	Conjoncture	Eveline Ruoss, sous-directrice
	Direction des relations monétaires internationales	Werner Hermann, directeur adjoint
	Direction des études bancaires	Urs W. Birchler, directeur
	Etudes	vacant
	Direction de la statistique	Christoph Menzel, directeur
	Statistique monétaire	Robert Fluri, sous-directeur
	Balance des paiements	Thomas Schlup, sous-directeur
	Banque de données	Rolf Gross, sous-directeur
	Division juridique et services	Peter Klauser, directeur
	Service juridique	Peter Merz, directeur
	Service du personnel	Christine Breining-Kaufmann, directrice
		Beat Blaesi, sous-directeur
	Institutions de prévoyance	Peter Hadorn, directeur adjoint
	Immeubles et services techniques	Theo Birchler, sous-directeur

2^e département (Berne)	
Chef du département	Jean-Pierre Roth, vice-président de la Direction générale
Suppléant du chef du département	Hans Theiler, directeur
Service de sécurité	Hans Balzli, sous-directeur
Division des opérations bancaires	Theodor Scherer, directeur
Titres	Hans-Christoph Kesselring, directeur adjoint
Comptabilité centrale	Peter Bechtiger, sous-directeur
Trafic des paiements	Daniel Ambühl, sous-directeur
Caisse	Werner Beyeler, sous-directeur
Division des billets et monnaies	Roland Tornare, caissier principal de la Banque, directeur

3^e département (Zurich)	
Chef du département	Bruno Gehrig, membre de la Direction générale
Suppléants du chef du département	Erich Spörndli, directeur Erwin Sigrüst, directeur (dès le 1 ^{er} février 1998)
Division des opérations monétaires	Erich Spörndli, directeur
Etat-major	Dewet Moser, sous-directeur
Direction des opérations de change	Karl Hug, directeur adjoint
Direction des placements de devises	Thomas Stucki, sous-directeur
Division de l'informatique et des autres services	Erwin Sigrüst, directeur (dès le 1 ^{er} février 1998)
Etat-major des systèmes de paiement	Daniel Heller, sous-directeur
Direction des autres services	Daniel Wettstein, directeur adjoint
Trafic des paiements en Suisse	Walter Gautschi, sous-directeur
Trafic des paiements avec l'étranger	Beat Spahni, sous-directeur
Caisse	Roland-Michel Chappuis, sous-directeur
Administration	Markus Steiner, sous-directeur
Direction de l'informatique	Rudolf Hug, directeur
Etat-major	Raymond Bloch, sous-directeur
Applications bancaires	François Ryffel, sous-directeur
Applications statistiques	Jürg Ziegler, directeur adjoint
Bureautique	Peter Bornhauser, sous-directeur
Systèmes d'exploitation	Jules Troxler, sous-directeur
Centre de calcul Zurich	Peter Künzli, sous-directeur
Centre de calcul Berne	Bruno Beyeler, sous-directeur

Succursales	Aarau	Heinz Alber, directeur
	Bâle	Anton Föllmi, directeur
	Genève	Yves Lieber, directeur
	Lausanne	François Ganière, directeur
	Lucerne	Max Galliker, directeur
	Lugano	Cesare Gaggini, directeur
	Neuchâtel	Jean-Pierre Borel, directeur
	Saint-Gall	Jean-Pierre Jetzer, directeur

Agences Les agences de la Banque nationale suisse sont gérées par d'autres établissements, principalement des banques cantonales, dans les localités suivantes:

- Altdorf
- Appenzell
- Bellinzone
- Bienne
- Coire
- Delémont
- Fribourg
- Glaris
- Liestal
- Sarnen
- Schaffhouse
- Schwyz
- Sion
- Soleure
- Stans
- Thoune
- Weinfelden
- Zoug

4 Publications

Le rapport de gestion est publié chaque année en avril et rend compte des activités de la Banque nationale. Il contient un bref commentaire sur l'évolution de l'économie mondiale et de la conjoncture en Suisse, une description de la politique monétaire et des autres activités de la Banque nationale ainsi que les comptes annuels. Le rapport de gestion paraît en avril, en langues française, allemande, italienne et anglaise.

Rapport de gestion

Commandes: Banque nationale suisse, secrétariat général, Bundesplatz 1, 3003 Berne, tél. 031 327 02 11, fax 031 327 02 21
Publication gratuite

«Les banques suisses» est un ouvrage de référence qui contient de nombreux tableaux statistiques détaillés ainsi qu'un commentaire sur l'évolution du secteur bancaire suisse. Les données reposent pour l'essentiel sur la statistique de fin d'année de la Banque nationale. Cet ouvrage paraît chaque année, au cours de l'été, en langues française et allemande.

Les banques suisses

Commandes: Zürichsee Zeitschriftenverlag, Seestrasse 86, 8712 Stäfa, tél. 01 928 56 16, fax 01 928 55 20
Prix: fr. 20.-¹

La Balance suisse des paiements commente l'évolution des transactions économiques entre la Suisse et l'étranger. Elle paraît une fois par an, en langues française et allemande, notamment comme annexe au bulletin mensuel.

Balance suisse des paiements

Commandes: Banque nationale suisse, bibliothèque, Börsenstrasse 15, case postale, 8022 Zurich, tél. 01 631 32 84, fax 01 631 39 11
Publication gratuite

Le Bulletin trimestriel comprend le rapport sur la situation économique et monétaire, que la Direction générale remet chaque trimestre au Conseil de banque, ainsi que des textes scientifiques et des exposés de collaborateurs de la Banque nationale. Cette publication paraît quatre fois par an, en langues française et allemande.

Bulletin trimestriel

Commandes: Zürichsee Zeitschriftenverlag, Seestrasse 86, 8712 Stäfa, tél. 01 928 56 16, fax 01 928 55 20
Prix: fr. 25.-¹ par an (étranger: fr. 30.-), pour les abonnés au Bulletin mensuel de statistiques économiques: fr. 15.-¹ par an (étranger: fr. 20.-)

1 TVA comprise (2%)

Bulletin mensuel de statistiques économiques	<p>Le Bulletin mensuel de statistiques économiques commente brièvement (en français et en allemand) la politique de l'institut d'émission et l'évolution des marchés de l'argent, des capitaux et des changes. Des graphiques et tableaux présentent les principales données économiques suisses et étrangères.</p> <p>Commandes: Zürichsee Zeitschriftenverlag, Seestrasse 86, 8712 Stäfa, tél. 01 928 56 16, fax 01 928 55 20 Prix: fr. 40.-¹ par an (étranger: fr. 80.-; sur demande, envoi par avion, avec frais en sus)</p>
Bulletin mensuel de statistiques bancaires	<p>Le Bulletin mensuel de statistiques bancaires, qui paraît chaque mois, contient des données détaillées provenant de la statistique bancaire.</p> <p>Commandes: Zürichsee Zeitschriftenverlag, Seestrasse 86, 8712 Stäfa, tél. 01 928 56 16, fax 01 928 55 20 Publication gratuite (annexée au Bulletin mensuel de statistiques économiques)</p>
Situation	<p>La situation est un bilan sommaire de la Banque nationale. Elle est publiée, assortie d'un bref commentaire (en français et en allemand), au 10, au 20 et au dernier jour de chaque mois.</p> <p>Commandes: Banque nationale suisse, secrétariat général, Bundesplatz 1, 3003 Berne, tél. 031 327 02 11, fax 031 327 02 21 Publication gratuite</p>
Tâches, moyens d'action, organisation	<p>En une trentaine de pages, la brochure «Tâches, moyens d'action, organisation» décrit la stratégie adoptée pour la politique monétaire suisse, d'autres tâches importantes de l'institut d'émission ainsi que l'organisation et les fondements juridiques des activités de la Banque nationale. Elle est disponible en langues française, allemande, italienne et anglaise.</p> <p>Commandes: Banque nationale suisse, bibliothèque, Börsenstrasse 15, case postale, 8022 Zurich, tél. 01 631 32 84, fax 01 631 39 11 Publication gratuite</p>

1 TVA comprise (2%)

Conception
Weiersmüller Bosshard Grüniger WBG, Zurich

Composition
typolitho ag, Zurich

Impression
Buri Druck AG, Wabern-Berne

ISSN 1421-5500

Adresses des sièges et succursales

Sièges

Zurich

Börsenstrasse 15	Téléphone +41 1 631 31 11
Case postale 4388	Téléfax +41 1 631 39 11
8022 Zurich	Télex 812 400 snb ch

Berne

Bundesplatz 1	Téléphone +41 31 327 02 11
3003 Berne	Téléfax +41 31 327 02 21
Télex 911 310 snb ch	

Succursales

Aarau

Laurenzenvorstadt 1	Téléphone +41 62 834 63 63
Case postale 3826	Téléfax +41 62 834 63 70
5001 Aarau	Télex 981 265 snar ch

Bâle

St. Alban-Graben 10	Téléphone +41 61 271 11 22
Case postale 2032	Téléfax +41 61 271 44 01
4001 Bâle	Télex 956 176 snba ch

Genève

Rue Diday 8	Téléphone +41 22 311 86 11
Case postale 259	Téléfax +41 22 818 57 62
1211 Genève 11	Télex 421 420 sngc ch

Lausanne

Rue de la Paix 6	Téléphone +41 21 213 05 11
Case postale 2332	Téléfax +41 21 320 40 06
1002 Lausanne	Télex 454 642 snla ch

Lucerne

Pilatusstrasse 10	Téléphone +41 41 227 20 40
Case postale 4542	Téléfax +41 41 227 20 78
6002 Lucerne	Télex 862 707 snlz ch

Lugano

Via Canova 12	Téléphone +41 91 923 18 31
Case postale 2858	Téléfax +41 91 922 62 87
6901 Lugano	Télex 843 102 snlg ch

Neuchâtel

Rue du Bassin 16	Téléphone +41 32 725 77 01
Case postale 255	Téléfax +41 32 724 44 23
2001 Neuchâtel	Télex 952 540 snne ch

Saint-Gall

Vadianstrasse 25	Téléphone +41 71 227 25 11
Case postale 1945	Téléfax +41 71 227 25 99
9001 Saint-Gall	Télex 883 586 snsg ch

Internet

<http://www.snb.ch>

e-mail

snb@snb.ch